Délibérations
Comité syndical

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Séance ordinaire

Jeudi 8 OCTOBRE 2026

à 9h30

SEHV
8 rue d'Anguernaud - ZA Le Chatenet
87 410 LE PALAIS SUR VIENNE
sehv@sehv.fr - www.sehv.fr

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_OJBIS-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 67

Ordre du jour

Ordre du jour

ADOPTION du procès-verbal de l'Assemblée plénière du 28 mai 2026

COMMUNICATIONS :

1- COM 2026-10 Décision de virement de crédits n°2026-03 du 11.06.26

2- COM 2026-11 Marché valorisation de poteaux béton, de leurs massifs et de poteaux bois

3- COM 2026-12 résultat appel à projet « Ingénierie financière » ACTEE +

4- COM 2026-13 décision 2026-04 Déclaration d'infructuosité des lots 1 et 3 de l'accord-cadre relatif à la réalisation d'études et Travaux d'électrification, d'éclairage public et de réseaux de Télécommunications

5- COM 2026-14 marché de réalisation de panneaux d'affichage : avenant de plus de 5%

6- COM 2026-15 Compte-rendu activité de concession (CRAC) 2025 ENEDIS-EDF

INSTITUTIONNEL :

7- 2026-48 Composition des Commissions statutaires du Syndicat, Energies Haute-Vienne

8- 2026-49 Règlement intérieur du SEHV

9- 2026-50 Désignation d'un représentant élu au Groupement d'Action Locale « la Chataigneraie Limousine »

10- 2026-51 Adhésion à l'association Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT :

11- 2026-52 Contrat chaleur renouvelable territorial (CCRT) avec l'Ademe : candidature à un nouveau programme

12- 2026-53 Modification du règlement de service ESP87

13- 2026-54 Convention de partenariat avec la Banque des Territoires

14- 2026-55 Adhésion à l'observatoire de la qualité de l'air ATMO Nouvelle-Aquitaine

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_OJBIS-DE

Ordre du jour

FINANCES :

15- 2026-56 Règlement Financier et Budgétaire de la mandature

16- 2026-57 Actualisation de la durée d'amortissement des infrastructures de recharge des véhicules électriques

17- 2026-58 Décision modificative N° 2026-01 - Budget Principal

18- 2026-59 Décision modificative N° 2026-01 - Budget annexe Maintenance de l'Eclairage public

19- 2026-60 Décision modificative N° 2026-01 - Budget Annexe Production Energie Photovoltaïque 2026

20- 2026-61 Décision modificative N° 2026-01 - Budget Annexe IRVE 2026

21- 2026-62 Subvention du budget principal au budget annexe IRVE

22- 2026-63 Subvention du budget principal au budget annexe Photovoltaïque

23- 2026-64 Subvention du budget annexe Entretien de l'éclairage public au budget principal

24- 2026-65 Attribution des subventions : Actualisation de l'autorisation de programmes AP 2024-01

25- 2026-66 Attribution des subventions : Actualisation de l'autorisation de programmes AP 2025-01

26- 2026-67 Attribution des subventions : Actualisation de l'autorisation de programmes AP 2026-01

MARCHES PUBLICS :

27- 2026-68 Attribution du marché relatif à l'élaboration ou la mise à jour des Plans Climat Air Energies territoriaux (PCAET) et de la Stratégie Départementale de Transition Energétique

28- 2026-69 Attribution du marché Etudes et travaux d'électrification, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication lot n°2

RESSOURCES HUMAINES :

29- 2026-70 Actualisation du tableau des emplois

30- 2026-71 Création de poste d'Attaché hors classe (suite avancement de grade)

31- 2026-72 Création d'un poste d'Ingénieur ou de technicien dans le cadre du contrat ADEME (contrat de projet)

Questions diverses

Le Président du SEHV
Georges GARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-COM2026_10VIREM-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

COM 2026-10

Objet :

COMMUNICATION

Virement de crédits de chapitre à chapitre

1/2

DECISION N°2026-03 portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Fongibilité des crédits - Nomenclature comptable M-57.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-36 en date du 28 mai 2026 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2026-42 en date du 28 mai 2026 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2023-78 en date du 13 octobre 2023 et portant mise en place de la nomenclature comptable M-57 ;

Vu la délibération n°2023-80 en date du 13 octobre 2023 et portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Vu la délibération n°2026-23 en date du 26 mars 2026 et portant adoption du budget primitif du Budget principal 2026 ;

Considérant le règlement budgétaire et financier qui autorise, dans le cadre de la fongibilité des crédits, les virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget principal du SEHV ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-COM2026_10VIREM-DE

Considérant que les crédits votés à l'article 7398 – Reversements, restitutions et prélèvements divers sont insuffisants pour 30 000 €, il convient d'abonder le chapitre 014 en dépenses de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011 ;

Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits entre chapitres ;

DÉCIDE

Article 1er : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Objet	Section	Dépenses	Chapitre	Article par Nature
Reversement de l'ACCISE sur l'électricité aux communes de Bellac et Saint-Junien	Fonctionnement	**Crédit de 30 000,00 €**	**014**	**7398**
Reversement de l'ACCISE sur l'électricité aux communes de Bellac et Saint-Junien	Fonctionnement	**Débit de 15 000,00 €**	**011**	**611**
Reversement de l'ACCISE sur l'électricité aux communes de Bellac et Saint-Junien	Fonctionnement	**Débit de 2 000,00 €**	**011**	**61551**
Reversement de l'ACCISE sur l'électricité aux communes de Bellac et Saint-Junien	Fonctionnement	**Débit de 4 000,00 €**	**011**	**6156**
Reversement de l'ACCISE sur l'électricité aux communes de Bellac et Saint-Junien	Fonctionnement	**Débit de 4 000,00 €**	**011**	**6168**
Reversement de l'ACCISE sur l'électricité aux communes de Bellac et Saint-Junien	Fonctionnement	**Débit de 2 000,00**	**011**	**6182**
Reversement de l'ACCISE sur l'électricité aux communes de Bellac et Saint-Junien	Fonctionnement	**Débit de 3 000,00 €**	**011**	**6184**

Article 2 : Qu'il sera rendu compte de cette décision de virement de crédits à la première réunion du comité syndical.

Au Palais sur vienne, le 11 juin 2026.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le 8 octobre.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_11-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres En exercice :67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

COM 2026-11

Objet :

COMMUNICATION

MARCHES PUBLICS

Stockage et/ou valorisation de poteaux béton, de leurs massifs et de poteaux bois

½

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2026-36 en date du 28 mai 2026 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2026-42 en date du 28 mai 2026 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Considérant la nécessité de procéder au recyclage des poteaux béton, de leurs massifs et des poteaux bois dans le cadre de l'activité du SEHV ;

Considérant la consultation publiée en la forme d'une procédure adaptée en date du 7 mai 2026 par le biais du profil acheteur du SEHV et sur le BOAMP ;

Considérant la date de remise des offres fixée au 2 juin 2026 à 12H ;

Considérant que deux offres ont été reçues dans le cadre de cette consultation :

- **GRAVALOIRE**
- **COLAS FRANCE**

Considérant qu'après analyse et négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par le candidat **COLAS FRANCE ;**

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_11-DE

Objet :

COMMUNICATION

MARCHES PUBLICS

Stockage et/ou valorisation de poteaux béton, de leurs massifs et de poteaux bois

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que l'accord-cadre mono-attributaire 2026S02 a été attribué dans les conditions suivantes à :

COLAS FRANCE
24 Rue Jean MONNET
87290 CONDAT
Tel: 05 55 70 98 70
Contact: condat@colas.com
N° SIRET : 329 338 883 0365

Pour un montant HT annuel total simulé de 9 950 € sur une durée de 6 ans.

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_12ACTE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

COM 2026-12

Objet :

COMMUNICATION

Lauréat de l'Appel à Projet Ingénierie Financière par la Banque des Territoires et ACTEE - Lot 1

COMMUNICATION

Lauréat de l'Appel à Projet Ingénierie Financière par la Banque des Territoires et ACTEE - Lot 1

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'Appel à Projets Ingénierie Financière publié conjointement par la Banque des Territoires et ACTEE en décembre 2025 ;

Vu la délibération 2026-18 du 26 mars 2026 engageant le SEHV dans une candidature aux 2 lots de l'Appel à projets Ingénierie Financière et autorisant le Président à signer les conventions afférentes à cet appel à projet ;

Considérant que la candidature déposée le 23 juin 2026 pour le lot 1 « Mobilisation du marché à bon de commande d'ingénierie financière portée par EduRenov (Banque des Territoires) » mutualisait les candidatures aux différentes prestations d'ingénierie financière concernant 3 projets de rénovation énergétique de bâtiments scolaires, périscolaires ou sportifs portés par des collectivités adhérentes à ESP87 ;

Considérant que le jury de sélection de la Banque des Territoires s'est tenu le 10 juillet 2026, et, au vu de l'avancement des projets, n'a retenu qu'un des 3 projets candidats ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_12ACTE-DE

COM 2026-12

Objet :

COMMUNICATION

Lauréat de l'Appel à Projet Ingénierie Financière par la Banque des Territoires et ACTEE - Lot 1

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que le projet suivant a été lauréat de l'Appel à projets Ingénierie Financière par la Banque des Territoires et ACTEE - Lot 1 :

Projet	Prestations sollicitées
Rénovation énergétique de l'ALSH Jules Verne de Panazol	- Audit financier flash - Cartographie des financements - Appui au montage de dossiers

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_13-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

COM 2026-13

Objet :

COMMUNICATION

Déclaration d'infructuosité des lots 1 et 3 du marché pour la réalisation d'études et Travaux d'électrification, d'éclairage public et de réseaux de Télécommunications

1/2

DECISION 2026-04

Marché pour la réalisation d'études et Travaux d'électrification, d'éclairage public et de réseaux de Télécommunications

Déclaration d'infructuosité des lots n°1 « Nord » et n°3 « Sud-Ouest »

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2026-36 en date du 28 mai 2026 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2026-42 en date du 28 mai 2026 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Vu la consultation publiée le 14 mai 2026 sur le site acheteur du SEHV (BOAMP, JOUE) ;

Vu les avis rectificatifs publiés les 21 et 24 mai 2026 ;

Considérant la date limite de remise des offres arrêtée au 26 juin 2026 à 12H ;

Considérant les offres remises à l'échéance ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par les services du SEHV ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 8 septembre.

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_13-DE

COM 2026-13

Objet :

COMMUNICATION

Déclaration d'infructuosité des lots 1 et 3 du marché pour la réalisation d'études et Travaux d'électrification, d'éclairage public et de réseaux de Télécommunications

DÉCIDE

Article 1 : Les lots n°1 « Nord » et n°3 « Sud-Ouest » sont déclarés infructueux en raison du caractère inacceptable des offres remises.

Article 2 : Une nouvelle consultation est relancée sous forme d'appel d'offres ouvert pour les lots concernés.

Au Palais sur vienne, le 10 septembre 2026.
Le Président,
Georges DARGENTOLLE

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_14-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre d'élus en exercice

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

COM 2026-14

Objet :

COMMUNICATION

Marché de réalisation de panneaux d'affichage de chantier
Avenant de plus de 5%

1/2

COMMUNICATION

Marché de réalisation de panneaux d'affichage de chantier

Avenant de plus de 5%

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Énergies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2026-36 en date du 28 mai 2026 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2026-42 en date du 28 mai 2026 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Considérant que le marché 2022F13, relatif à l'impression des panneaux de chantiers, notifié le 10 octobre 2022 à la société BOMBONERA sise 28 Avenue Albert THOMAS à 87000 LIMOGES pour un montant annuel de 7500€ HT pour une durée de 4 ans, est fondamentalement lié à celui du marché Etudes & Travaux ;

Considérant que ce dernier marché vient à échéance le 30 mars 2027 alors que le marché d'impression des panneaux de chantiers a une échéance fixée au 9 octobre 2026 ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_14-DE

Objet :

COMMUNICATION

Marché de réalisation de panneaux d'affichage de chantier
Avenant de plus de 5%

Considérant que pour ne pas rompre le bon déroulement de la prestation, il est proposé de prolonger la durée initiale du marché d'impression des panneaux de chantier jusqu'au 30 mars 2027 ;

Considérant que cette prolongation induit la passation de commandes supplémentaires sur la période supplémentaire ;

Considérant que la plus-value potentielle représente un avenant estimé à 16,67% de la valeur initiale ;

Considérant que le Code de la commande publique impose le passage en Commission d'Appel d'Offres ;

Madame la Vice-présidente indique :

- La Commission d'Appel d'Offres , réunie le 8 septembre 2026, a donné un avis favorable à la signature de l'avenant précité.

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_15-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

COM 2026-15

Objet :

CONCESSION

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION PAR EDF ET ENEDIS AU TITRE DE L'ANNEE 2025.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les dispositions de l'article 2-II de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relatives à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu les articles D. 2224-34 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu l'article 44 du Cahier des Charges de concession de la distribution publique d'énergie électrique du SEHV portant sur le contrôle et le compte rendu annuel de l'activité ;

Monsieur le Président informe que les délégataires ENEDIS et EDF ont produit les principaux éléments traduisant les faits marquants intervenus sur la concession du SEHV au titre de l'année 2025 ;

Il précise que :
- le bureau a auditionné les deux délégataires précités sur le portage de leur compte-rendu d'activité (exercice 2025) ;
- cette audition a porté sur la gestion, par les concessionnaires, du réseau de distribution publique d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente ;
- Comme à l'habitude, ces documents sont consultables autant que de besoin sur demande ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_15-DE

COM 2026-15

Objet :

CONCESSION

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION PAR EDF ET ENEDIS AU TITRE DE L'ANNEE 2025.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_48-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026.

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-48

Objet :

INSTITUTION

COMPOSITION DES COMMISSIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE

1/6

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-36 du 28 mai 2026 portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2026-37 du 28 mai 2026 portant élection des Vice-présidents du SEHV ;

Vu la délibération 2024-52 du 17 octobre 2024 portant désignation des membres de la Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et adoption de son règlement intérieur ;

Vu les statuts du Syndicat, Energies Haute-Vienne et plus précisément l'article 6.5.b prévoyant le fonctionnement de commissions de travail ;

Vu les arrêtés de délégation de fonction pris le 9 juin 2026 par le Président du SEHV au profit de Madame la Vice-présidente et des quatre autres Vice-Présidents.

Considérant que le Comité Syndical peut former, en son sein, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions de travail, dont il détermine la composition et les modalités de fonctionnement, chargées de préparer et d'étudier ses décisions, notamment en matière de travaux, énergies, environnement et développement durable, de finances, de communication et de concession.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne invite les membres du Bureau à se prononcer sur :

- La dénomination et les attributions de ces commissions ;
- La désignation des délégués titulaires (proportionnelle) ainsi que les délégués suppléants ;
- L'autorisation de la présence du Directeur et du personnel du SEHV qu'il souhaitera associer aux séances de ces commissions.

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_48-DE

Objet :

INSTITUTION

COMPOSITION DES COMMISSIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE

COMMISSION « CONCESSIONS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC »

Sous la présidence de M. Georges DARGENTOLLE :

- ✓ Organisation du service public de distribution et de fourniture d'énergie ;
- ✓ Suivi et évolution du cahier des charges de concession et ses annexes ;
- ✓ Suivi du contrôle de concession ;
- ✓ Mise en œuvre, exécution, suivi et contrôle des délégations de service accordées par le SEHV ;
- ✓ Suivi du patrimoine concédé.

Et tous les autres sujets touchant directement, ou en collaboration, les sujets de la concession et des délégations de service public que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Monsieur Georges DARGENTOLLE

PROPOSE de désigner les cinq (5) membres titulaires et si possible autant de suppléant, de cette commission, en faisant un appel à candidature.

COMMISSION « TRAVAUX »

Sous la présidence de M. Jean-Pierre GRANET :

- ✓ Politique d'investissement du SEHV ;
- ✓ Programmation et suivi des études et des travaux d'électrification, d'éclairage public, de télécommunication et d'IRVE, y compris de maintenance des installations ;

Et tous les autres sujets touchants directement, ou en collaboration, les sujets concernant les travaux du SEHV que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Monsieur Georges DARGENTOLLE

PROPOSE de désigner les cinq (5) membres titulaires et si possible autant de suppléants de cette commission, en faisant un appel à candidature.

COMMISSION « ADMINISTRATION-FINANCES »

Sous la présidence de M. Jean-Marc LEGAY :

- ✓ Préparation et suivi de tous les budgets du SEHV, y compris les décisions modificatives ;
- ✓ Gestion des emprunts, de la trésorerie, taxes, redevances et contributions ;
- ✓ Politique d'aides financières ;
- ✓ Politique d'achats ;
- ✓ Tarifs et Barèmes du SEHV ;
- ✓ Partenariats transversaux avec incidences financières ;

Et tous les autres sujets touchant directement, ou en collaboration, les sujets d'ordre général ou financiers que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Monsieur Georges DARGENTOLLE

PROPOSE de désigner les cinq (5) membres titulaires et si possible autant de suppléants de cette commission, en faisant un appel à candidature.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_48-DE

COMMISSION « TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT »

Sous la présidence de Edmond LAGORCE :

- ✓ Politique de transition énergétique et du climat, mise en œuvre par le SEHV ;
- ✓ Conseils en énergies ;
- ✓ Energies et territoires, accompagnement des membres ;

Et tous les autres sujets touchant directement, ou en collaboration, les sujets concernant la transition énergétique et le climat que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Monsieur Georges DARGENTOLLE

PROPOSE de désigner les cinq (5) membres titulaires et si possible autant de suppléants de cette commission, en faisant un appel à candidature.

COMMISSION « NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ »

Sous la présidence de M. Jacques PLEINEVERT :

- ✓ Politique des NTIC du SEHV ;
- ✓ Suivi du patrimoine (hors concession) ;
- ✓ Actions hygiène et sécurité ;
- ✓ Suivi des obligations réglementaires imposées aux travaux du SEHV ;

Et tous les autres sujets touchant directement, ou en collaboration, les sujets concernant les NTIC, l'hygiène et la sécurité que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Monsieur Georges DARGENTOLLE

PROPOSE de désigner les cinq (5) membres titulaires et si possible autant de suppléants de cette commission, en faisant un appel à candidature.

COMMISSION « COMMUNICATION »

Sous la présidence de Mme Jocelyne PORTOLAN

- ✓ Politique de la communication du SEHV ;
- ✓ Actions de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- ✓ Suivi de l'événementiel et des expositions du SEHV ;
- ✓ Mise en place des publications ;
- ✓ Suivi des actions de la Maison de l'Energie.

Et tous les autres sujets touchants directement, ou en collaboration, les sujets concernant la communication que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Monsieur Georges DARGENTOLLE

PROPOSE de désigner les cinq (5) membres titulaires et si possible autant de suppléants de cette commission, en faisant un appel à candidature.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Sous la présidence du Président du SEHV

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_48-DE

2026-48

Objet :

INSTITUTION

COMPOSITION DES COMMISSIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE

- ✓ L'examen du rapport d'activité des délégataires ;
- ✓ Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du CGCT ;
- ✓ La présentation, avant le 1er juillet de chaque année, d'un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Et tous les autres sujets touchant directement, ou en collaboration, les sujets concernant l'amélioration des services publics locaux que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Monsieur Georges DARGENTOLLE

PROPOSE de désigner comme membres de cette commission :
- Le Président, Madame la Vice-présidente et les quatre (4) autres Vice-Présidents du SEHV en qualité de membres titulaires
Et,
- les quatre (4) autres élus de la commission « CONCESSIONS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC » et 2 élus issus de la commission « TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT » comme suppléants ;

- Les personnalités qui seront nommées par les associations locales représentatives listées ci-dessous :

Association	Titulaire	Suppléant
UFC Que Choisir	*NADOT Yves*	*DEBAYLE Michèle*
La Fédération CNL du logement de la Haute-Vienne	*VIALLE Frédéric*	*ATTARD Geneviève*
l'Association Des Maires Et Elus de la Haute- Vienne (ADM87)	*En attente*	*En attente*
Association des maires ruraux de Haute-Vienne (AMR87)	*DELOMENIE Bernard*	*OVAN Nicolas*

Sur la base de ces propositions, Monsieur le Président demande :

- **DE DECIDER** la dénomination et les attributions de ces commissions statutaires ;
- **DE DESIGNER** cinq (5) membres titulaires et si possible autant de suppléants pour chacune des commissions ;
- **DE DESIGNER** les membres titulaires et suppléants de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et de retenir la liste des associations locales représentatives **;**
- **DE SE PRONONCER** sur l'autorisation de la présence du Directeur et du personnel du SEHV qu'il souhaitera associer aux séances de ces commissions le cas échéant.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_48-DE

Objet :

INSTITUTION

COMPOSITION DES COMMISSIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la dénomination et les attributions de ces commissions statutaires ;

- **DE DESIGNER** les cinq (5) membres titulaires et les suppléants pour chacune des commissions suivantes :

COMMISSION « CONCESSIONS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC »

Titulaires	Suppléants
M. Georges DARGENTOLLE (Pdt)	M. François POIRSON
M. Fabien DOUCET	M. Didier BOURRIQUET
M. Jean-Jacques DUPRAT	M. Martial ROCHE
M. Simon GAUDRE	M. Philippe PEREZ
M. Cedric PELTIER	M. Bernard LAGRANDANNE

COMMISSION « TRAVAUX »

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre GRANET (Pdt)	M. Bernard LAGRANDANNE
M. Didier DELASVERGNAS	M. Maurice LEBOUTET
M. Guy NORMAND	M. Stéphane GOURGOUSSE
M. Éric MARIAUD	M. Thierry JAMMET
M. Philippe HERBRECHT	M. Thierry NEUVILLARD

COMMISSION « ADMINISTRATION-FINANCES »

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marc LEGAY (Pdt)	M. Philippe PEREZ
M. Fabien DOUCET	M. François POIRSON
M. Philippe HERBRECHT	M. Jean-Luc BARRIERE
M. Raphaël RICHEFAL	
M. Laurent FALCON	

COMMISSION « TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT »

Titulaires	Suppléants
M. Edmond LAGORCE (Pdt)	M. Bernard LAGRANDANNE
M. Jean-Luc BARRIERE	M. Jean-Nicolas DAVID
M. Philippe PEREZ	M. Éric MARIAUD
M. Thierry SANZ	M. Didier BOURRIQUET
M. Martial ROCHE	M. Philippe HERBRECHT

COMMISSION « NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ »

Titulaires	Suppléants
M. Jacques PLEINEVERT (Pdt)	M. Alain CHAZELLE
M. Jean-Jacques DUPRAT	
M. Didier DELASVERGNAS	
M. Cedric PELTIER	
M. Philippe MALITE	

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_48-DE

COMMISSION « COMMUNICATION »

Titulaires	Suppléants
Mme Jocelyne PORTOLAN (Pdte)	M. Thierry SANZ
M. Cedric PELTIER	
M. Martial ROCHE	
Mme Catherine ARTIVAUD	
Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT	

- **DE DESIGNER** les membres titulaires et suppléants ci-dessous de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et de retenir la liste des associations locales représentatives **:**

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Collège SEHV

Titulaires	Suppléants
M. Georges DARGENTOLLE (Pdt)	M. Fabien DOUCET
M. Jacques PLEINEVERT	M. Jean-Jacques DUPRAT
M. Jean-Pierre GRANET	M. Simon GAUDRE
Mme Jocelyne PORTOLAN	M. Cedric PELTIER
M. Edmond LAGORCE	M. Thierry SANZ
M. Jean-Marc LEGAY	M. Martial ROCHE

Collège associations

Associations	Titulaires	Suppléants
UFC Que Choisir	M. NADOT Yves	Mme DEBAYLE Michèle
La Fédération CNL du logement de la Haute-Vienne	M. VIALLE Frédéric	Mme ATTARD Geneviève
l'Association Des Maires Et Elus de la Haute-Vienne (ADM87)	En attente	En attente
Association des maires ruraux de Haute-Vienne (AMR87)	M. DELOMENIE Bernard	M. OVAN Nicolas

- **D'AUTORISER** la présence du Directeur et du personnel du SEHV qu'il souhaitera associer aux séances de ces commissions le cas échéant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre d'élus en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-49

Objet :

INSTITUTION

REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L2121-8 du CGCT disposant que les conseils des collectivités doivent, dans les six mois qui suivent leur installation, adopter leur règlement intérieur.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

Règlement intérieur du Syndicat, Energies Haute-Vienne

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

Adopté par délibération 2026-49
de l'assemblée Plénière du SEHV en date du 8/10/2026

PREAMBULE

Le Syndicat Energies Haute-Vienne, dénommé « Le SEHV », est un syndicat mixte à taille départementale. Il exerce ses compétences dans le champ du service public et dans les conditions fixées par ses statuts, complétés, le cas échéant, par les dispositions du code général des collectivités territoriales applicables aux EPCI.

Le présent règlement a été élaboré dans le cadre des dispositions législatives et règlementaires régissant l'organisation et le fonctionnement des syndicats mixtes prévues au Code Général des Collectivités Territoriales[1].

Ce règlement intérieur peut être déféré devant le Tribunal administratif.

Toute autre proposition de modification du présent règlement devra être présentée par au moins un tiers des membres du Comité syndical et faire l'objet d'une délibération lors de la session demandée.

Lorsqu'il le juge utile, le Président du SEHV peut demander la modification du règlement intérieur par inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante.

[1] L'article L5211-1 du CGCT s'applique au SEHV. Le règlement intérieur doit être adopté dans les 6 mois de l'installation du nouveau comité syndical.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

CHAPITRE PREMIER COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL, DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Article 1er – Compétences du Comité Syndical.

Le Comité règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du Syndicat.
Il arrête les dispositions qui doivent figurer dans les statuts et le règlement intérieur du Syndicat.
Il procède à l'élection du Président, des Vice-présidents, des autres membres du bureau, ainsi qu'à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs comme aux commissions de travail du SEHV, y compris la Commission d'Appel d'Offre.
Il forme pour l'exercice de ses compétences des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions.
Il participe, dans les conditions fixées par le présent règlement, au débat sur les orientations générales du budget en présentant un rapport d'orientation budgétaire conformément à la loi.
Il délibère sur le budget, les décisions modificatives budgétaires et le compte financier unique.
Il détermine les services dont il se propose d'assurer l'exploitation en régie.
Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements ou qu'il est demandé par les représentants de l'Etat dans le Département.
Il peut émettre des vœux sur toutes les questions présentant un intérêt pour le SEHV.

Article 2 – Compétences du Bureau.

Les compétences du Bureau sont celles qui lui ont été dévolues par le Comité, à l'exclusion :
- du vote du budget ;
- de l'approbation du compte ;
- des décisions portant modification aux conditions initiales de composition et de fonctionnement du Syndicat, ainsi que celles portant sur sa durée ;
- de l'adhésion du Syndicat à un autre organisme, ainsi que celles portant sur sa durée ;
- de la délégation du Syndicat à un établissement public ;
- des mesures relatives à la constatation de dépenses obligatoires, ou celles de même nature.

Il est rendu compte, à chaque séance du Comité, des décisions prises par le Bureau.

Article 3 – Compétences du Président.

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat.
Il peut recevoir, par délégation, une partie des compétences du Comité. Cette délégation fait l'objet d'une délibération du comité syndical et il rend compte des décisions à chaque réunion du comité syndical.
Il prépare et exécute les délibérations du Comité ou du Bureau procédant par délégation de celui-ci.
Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Syndicat.
Il est le responsable des services du Syndicat.
Il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de signature en toute matière aux Vice-présidents et au Directeur Général des Services et aux responsables de Pôle par arrêté. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas .
Il représente le Syndicat en justice, quelle que soit la juridiction compétente.
Il peut prendre par arrêté des décisions dans son champ de compétence et nécessaires au bon fonctionnement du SEHV.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

CHAPITRE DEUXIEME TRAVAUX PREPARATOIRES

Article 4 – Périodicité des séances.

Le Comité syndical se réunit ordinairement au moins trois (3) fois par an.
Le Bureau se réunit ordinairement au moins trois (3) fois par an, préalablement aux séances du Comité.

Le Président peut réunir le Comité syndical ou le Bureau chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de convoquer le Comité dans un délai maximum de trente (30) jours quand la demande motivée lui en est faite, soit par le représentant de l'Etat dans le Département, soit par le tiers au moins de ses membres du Comité en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'Etat dans le Département peut abréger ce délai.

Article 5 – Convocations.

Le Président, ou à défaut en cas d'empêchement ou d'absence, le Vice-président qu'il désigne, convoque le Comité syndical par écrit au moins cinq (5) jours francs avant la séance prévue.
En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à un (1) jour franc.
Dans ce cas, le Président en rend compte à l'ouverture de la séance au Comité syndical qui se prononce sur l'urgence dès l'ouverture de la séance et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

La convocation est adressée à chaque délégué titulaire par voie dématérialisée, à l'adresse qu'il communique en début de mandat. Chaque titulaire est tenu de s'assurer de l'exactitude des coordonnées qu'il communique et d'informer sans délai des changements éventuels.
À titre exceptionnel, la convocation peut être adressée par voie postale au domicile des délégués titulaires si ceux-ci en font la demande express.
La convocation comprend obligatoirement l'ordre du jour mentionnant l'ensemble des affaires devant être soumise à l'examen du Comité et précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Pour chaque affaire soumise à délibération, un rapport sous la forme d'un projet de délibération est adressé aux délégués avec la convocation.

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché, accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté au siège administratif du Syndicat par tout délégué en exercice.

S'agissant des projets de budgets, le projet de délibération sera adressé aux délégués 12 jours francs avant la tenue du comité syndical.

Article 6 – Ordre du jour.

L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué aux délégués avec la convocation. Le Comité syndical et le Bureau peuvent refuser de délibérer sur un objet qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour porté sur la convocation.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

Sous la rubrique « questions diverses » (quand elle est prévue à l'ordre du jour), ne peuvent être étudiées par le Comité syndical et le Bureau, que des questions d'importance mineure.

Un délégué peut solliciter auprès du Président et par écrit, l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Cette demande doit être adressée au moins huit jours francs avant la séance du comité syndical à l'adresse électronique suivante : sehv@sehv.fr ou par écrit au siège du SEHV. Le cas échéant, cette demande sera étudiée lors de la prochaine séance.

L'inscription d'un point à l'ordre du jour relève du pouvoir discrétionnaire du Président qui est le seul à apprécier l'opportunité de cette demande, au regard de la teneur de cette dernière.

Article 7 – Accès aux dossiers.

Durant les cinq (5) jours précédant la séance et le jour de la séance, les délégués peuvent consulter les dossiers au siège du Syndicat aux heures ouvrables. Les délégués qui voudront consulter ces mêmes dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au Président une demande écrite.

Tout délégué qui en fait la demande peut recevoir communication des projets et documents préparatoires préalablement à la tenue de la séance du comité syndical, sous réserve qu'aucun motif d'intérêt général ne fasse obstacle à cette communication.

En revanche, si la demande de communication d'un renseignement ou d'un document ne se rattache pas à un dossier qui fait l'objet d'une délibération alors cette demande sera régie par le droit commun à l'accès aux documents administratifs. Ainsi, les délégués ne peuvent obtenir directement des services du SEHV la communication de renseignements ou de documents autres que ceux accessibles à tout habitant ou contribuable dans le respect des dispositions des articles L311- 1 à L311-9 et R311-8-1 à R311-15 du Code des relations entre le public et l'administration.

CHAPITRE TROISIEME TENUE DES SEANCES

Article 8 – Lieu des séances.

Les séances du Comité syndical comme celles du Bureau ont usuellement lieu au siège du Syndicat. En cas de nécessité, elles seront tenues dans un autre lieu choisi par le Président.

Article 9 – Quorum.

La définition du quorum est inscrite aux statuts du Syndicat.
Après avoir déclaré la séance ouverte, le Président, ou à défaut celui qui le remplace, constate que le quorum est atteint.
Le Comité, ou le Bureau ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste ou est représentée à la séance. Les pouvoirs donnés par les élus n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

À défaut de quorum obtenu, quand après une première convocation régulièrement faite, une deuxième convocation doit lui être adressée avec le même ordre du jour. Lors de cette séance, le Comité ou le Bureau peut valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.

Article 10 – Empêchement.

Tout délégué syndical empêché d'assister à une séance du Comité syndical ou du Bureau est tenu d'en informer aussitôt le Président et le Directeur Général du Syndicat afin que son suppléant soit convoqué en lieu et place.
En cas d'empêchement, le délégué titulaire est remplacé au Comité par un suppléant de son secteur territorial énergies sans qu'il soit nécessaire de lui donner procuration. Ce suppléant est convoqué par téléphone/mail, dès que l'absence du délégué qu'il doit suppléer est connue.

Les procurations de vote éventuellement données en cours de séance sont à communiquer au Président avant le vote.

Lorsqu'un délégué porteur d'un pouvoir est amené à quitter la séance, le pouvoir qu'il détenait devient nul de fait.

L'absence d'un délégué, pour quelque motif que ce soit, à toute réunion du Comité, du Bureau ou de Commission n'est pas un motif de nature à réclamer le retour sur toute disposition, organisation, délibération prise par l'instance compétente.

Sauf en cas de force majeure, un délégué absent à plusieurs reprises est susceptible d'être considéré comme démissionnaire.

Article 11 – Publicité des séances.

Les séances du Comité syndical et du Bureau sont publiques. Le public est tenu d'observer le silence.

Néanmoins, à la demande du Président ou de plus du tiers des délégués présents, le Comité ou le Bureau peut décider, sans débat et à main levée à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huit clos.
Lorsqu'il siège à huit clos, le Comité ou le Bureau peut exercer dans sa plénitude la totalité de ses compétences dans les mêmes conditions que lorsqu'il siège en séance publique.

En tant que de besoin, le Président peut décider de la tenue de la séance en visioconférence.

Article 12 – Présidence et police de l'assemblée.

Le Président, ou à défaut celui qui le remplace, préside le Comité et le Bureau.
Il dirige les débats, ouvre et lève les séances.
Il maintient l'ordre dans l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

Si le Président du Syndicat est momentanément absent ou empêché, la conduite de la séance, l'organisation des débats et la police de l'assemblée sont assurées par le doyen d'âge des Vice-présidents.

Le représentant de l'Etat et les fonctionnaires appelés à donner des renseignements ou accomplissant un service autorisé sont admis à assister aux séances du Comité ou du Bureau.
Dans le cas où les débats prévus le nécessiteraient, le Président peut décider d'inviter toute personne qualifiée au comité comme au Bureau.

Au début de chacune de ses séances, le président propose au comité syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris dans les services administratifs du SEHV, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

CHAPITRE QUATRIEME DEBATS ET VOTES

Article 13 – Examen des affaires.

Les affaires sont soumises à l'examen du Comité ou du Bureau en suivant l'ordre du jour. Seules les questions mentionnées à l'ordre du jour peuvent être débattues, sauf en cas d'urgence qui nécessite une délibération immédiate. Dans ce dernier cas, le Comité ou le Bureau autorise l'examen de l'affaire en cause sur proposition du Président.

Article 14 – Le débat d'Orientations Budgétaires.

Dans un délai de dix (10) semaines avant le vote du budget, une séance du Comité est notamment consacrée au débat sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir.
Le débat est introduit par un rapport du Président : le rapport d'orientations budgétaires, document qui statue sur l'état des orientations budgétaires du Syndicat, Energies Haute-Vienne.
Les délégués peuvent intervenir tour à tour à leur demande. Leurs interventions ne doivent porter que sur l'orientation budgétaire.
Le débat ne vaut pas obligation pour le Président du Syndicat de modifier son projet de budget.

Article 15- L'examen du compte financier unique

Le Président soumet annuellement au Comité syndical le compte financier unique qui en débat sous la présidence du doyen d'âge. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion. Il doit se retirer au moment du vote.
Le compte financier unique est soumis à l'adoption du Comité.

Article 16 – Prise de parole.

Tout délégué désireux de prendre la parole doit la demander au Président. La parole ne peut être refusée quand elle est demandée pour une motion d'ordre du jour, pour fait personnel ou rappel au règlement.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

La parole est donnée dans l'ordre des demandes.
Pendant un vote, il est interdit sous peine d'être rappelé à l'ordre, soit de prendre ou demander la parole, soit d'intervenir.
Sur proposition du Président, l'assemblée peut décider, sur un ou plusieurs points précis de l'ordre du jour, de fixer une durée limitée fixée pour sa discussion. Dans ce cas, la prise de parole est limitée à une fraction proportionnelle au nombre de délégués ayant sollicité d'intervenir.

Le Président décide seul si les personnes de l'administration du Syndicat, présentes en séance peuvent être entendues.

Lorsque la parole n'est plus demandée, ou lorsque la durée limite fixée pour la discussion est expirée, le Président déclare la discussion close.

Article 17- Organisation et animation des débats du Comité syndical.

Le Président appelle successivement dans leur ordre d'inscription au rôle toutes les affaires figurant à l'ordre du jour.
Les demandes relatives à l'ordre du jour, à la priorité et à un appel au règlement, sont soumises au vote.
Le Président appelle les rapporteurs à présenter leur rapport.
La discussion suit immédiatement, à moins que, sur la demande de plus d'un tiers de ses membres au moins, l'assemblée, à la majorité des membres présents, ne décide de la reporter à une autre séance.
Le Président dirige les débats. Tout délégué peut intervenir après s'être fait inscrire ou avoir demandé la parole au Président. L'auteur et le rapporteur d'une proposition sont entendus toutes les fois qu'ils le désirent. Lorsque l'auteur et le rapporteur d'une proposition ont conclu, le Président clôt le débat.
Tout membre de l'assemblée peut demander une suspension de séance. Le Président la soumet au vote.
Toute demande de suspension de séance sollicitée par un tiers au moins des délégués présents est accordée de plein droit. Le Président indique le jour et l'heure de la séance, cette indication valant convocation.
Le Président peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération dans le cadre d'une interruption momentanée de séance.

Article 18 - Renvoi en commission.

Le renvoi du rapport en commission est de droit s'il est demandé, soit par le Président du Syndicat, soit par le Président de la commission compétente, soit par le Président de la Commission des finances.

Article 19 – Votes.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.
Le vote a lieu à main levée.
Si le projet ne rencontre pas d'opposition, le Président constate que la décision est adoptée à l'unanimité. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à une désignation. Dans ce dernier cas, après deux tours de scrutin, si aucun des candidats n'a atteint la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

Article 20 – Amendements.

Tout membre du Comité a le droit de proposer des amendements aux projets de rapport inscrits à l'ordre du jour.
Les amendements sont mis aux voix par le Président avant la question principale.

Article 21 – Motions et vœux.

Le Comité Syndical ou le Bureau peut émettre des vœux ou motions adressés au représentant de l'Etat. Ceux-ci sont strictement limités à l'objet syndical. Toute proposition contraire ne peut faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.
Lorsqu'ils sont demandés par un délégué, les vœux (ou « motions ») devront être remis au Président, par écrit, au plus tard 48 heures avant la séance. Ce délai peut être réduit en cas d'urgence et les projets de vœux devront être remis au Président au plus tard à 12 heures, la veille de la séance.
Le Président décide de les soumettre ou pas au vote et décide du moment de son examen.

Article 22 – Questions orales.

À l'issue de l'examen de l'ordre du jour, les délégués peuvent poser toutes les questions ayant trait aux affaires du Syndicat.
Le Président y répond de suite sauf s'il s'avère nécessaire de procéder à une recherche ou une étude particulière. Dans ce cas, il y est répondu en fin de séance ou à la réunion suivante.
La procédure des questions orales ne donne pas lieu à débat.

Article 23 - Publication et affichage.

Les services du Syndicat assure la transmission au contrôle de légalité des délibérations du Comité.
Les budgets du Syndicat restent déposés au Syndicat où ils seront remis sur place à la disposition du public dès sa transmission au représentant de l'Etat. Toute personne physique ou morale désireuse de se faire communiquer la copie des budgets ou des comptes du Syndicat peut l'obtenir à ses frais.
Les actes administratifs sont publiés sur le site du Syndicat, Energies Haute-Vienne à l'adresse suivante : http://www.sehv.fr/.

Les séances du comité syndical font l'objet d'un PV qui est publié après son adoption par le comité syndical.
Toute correction apportée au procès-verbal d'une séance est retranscrite dans le procès-verbal de la séance au cours de laquelle la réclamation a été effectuée.
Celui-ci est publié sur le site internet du SEHV dans la semaine à compter de la séance à laquelle il a été adopté. Il est mis à disposition du public, au siège et aux heures d'ouverture.

CHAPITRE CINQUIEME ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Article 24 – Organisation du Syndicat.

Le Syndicat s'administre par :
- un Président élu par le Comité syndical ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

- cinq (5) Vice-présidents élus par le Comité syndical ;
- un Bureau syndical composé du Président, des cinq (5) Vice-présidents et de neuf (9) autres membres élus par le Comité syndical ;
- les commissions désignées par le Comité syndical ;

Le nombre de délégués du Comité syndical est défini par les statuts.

Les membres du Bureau sont élus à la majorité absolue au scrutin secret. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Article 25 – Vacance des membres.

Les démissions des membres du Comité ou du Bureau sont adressées par écrit au Président.
En cas de vacance d'un membre du Comité, par suite de décès, démission ou toute autre cause, il est pourvu à son remplacement à l'occasion de la première réunion du comité organisée à la suite d'une réunion de secteur territorial énergie.
En cas de vacance du Président, d'un des cinq Vice-présidents ou d'un membre du Bureau, pour cause de démission, de décès ou toute autre cause, il est procédé à une élection, dès le Comité syndical suivant, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président et du Bureau. Ces conditions sont définies aux statuts de la collectivité.

Article 26 – Commissions locales énergies.

Le Comité syndical désigne six (6) commissions locales énergies regroupant les délégués des membres présentant un espace territorial d'intérêts communs pour les compétences exercées par le Syndicat. Il s'agit des six territoires prévus par les statuts du Syndicat.
Ces commissions sont chargées de donner un avis sur toutes propositions d'intervention du SEHV située dans son champs de compétence et relevant du territoire concerné. Ces commissions sont également chargées de faire toutes propositions ou observations sur l'activité du Syndicat.
Chaque commission est présidée par le Président du SEHV ou son représentant.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_49-DE

Table des matières

PREAMBULE....2
CHAPITRE PREMIER COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL, DU BUREAU ET DU PRESIDENT 3
Article 1er – Compétences du Comité Syndical.3
Article 2 – Compétences du Bureau.3
Article 3 – Compétences du Président.3
CHAPITRE DEUXIEME TRAVAUX PREPARATOIRES4
Article 4 – Périodicité des séances.4
Article 5 – Convocations.4
Article 6 – Ordre du jour.4
Article 7 – Accès aux dossiers.5
CHAPITRE TROISIEME TENUE DES SEANCES5
Article 8 – Lieu des séances.5
Article 9 – Quorum.5
Article 10 – Empêchement.6
Article 11 – Publicité des séances.6
Article 12 – Présidence et police de l'assemblée.6
CHAPITRE QUATRIEME DEBATS ET VOTES7
Article 13 – Examen des affaires.7
Article 14 – Le débat d'Orientations Budgétaires.7
Article 15- L'examen du compte financier unique7
Article 16 – Prise de parole.7
Article 17- Organisation et animation des débats du Comité syndical.8
Article 18 - Renvoi en commission.8
Article 19 – Votes.8
Article 20 – Amendements.9
Article 21 – Motions et vœux.9
Article 22 – Questions orales.9
Article 23 - Publication et affichage.9
CHAPITRE CINQUIEME ADMINISTRATION DU SYNDICAT.9
Article 24 – Organisation du Syndicat.9
Article 25 – Vacance des membres.10
Article 26 – Commissions locales énergies.10

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_50-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-50

Objet :

INSTITUTION

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DU GROUPE D'ACTION LOCAL CHATAIGNERAIE LIMOUSINE.

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Énergies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SEHV ;

Vu la délibération n° 2026-36 en date du 28 mai 2026 portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n° 2026-37 en date du 28 mai 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant le courrier en date du 25 mars 2026 de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine sollicitant la désignation d'un représentant du SEHV a son Comité de programmation « LEADER » ;

Considérant que le territoire de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine s'étend au sud du département de la Haute-Vienne et correspond à 4 communautés de communes, regroupant 44 communes et 50 380 habitants :

- Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne (autour de Magnac-Bourg, Pierre-Buffière, Saint-Germain-les-Belles et Vicq-sur-Breuilh) ;
- Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix (autour de Saint-Yrieix-la-Perche) ;
- Communauté de communes du Val de Vienne (autour d'Aixe-sur-Vienne) ;
- Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus (autour de Châlus et Nexon).

Elle précise que :

- les communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin, anciens membres, restent néanmoins liés à la Fédération et peuvent bénéficier de certaines actions et programmes (service de location solidaire et programme Leader).

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_50-DE

2026-50

Objet :

INSTITUTION

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DU GROUPE D'ACTION LOCAL CHATAIGNERAIE LIMOUSINE.

- La Fédération de la Châtaigneraie Limousine est structurée en association loi 1901 et fonctionne avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Cependant, elle a la particularité d'associer des élus et des socioprofessionnels au sein de ses instances décisionnelles.

- Elle dispose aussi d'un conseil de développement composé de membres de la société civile (habitant(e), chef d'entreprise, salarié(e), membre d'une association du territoire) pour travailler, aux côtés des élus, à construire le territoire de demain. **Madame la Vice-présidente rappelle également** que le programme LEADER *(Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)* est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.

Ce programme fait intervenir des acteurs issus des territoires d'univers différents, publics ou de la société civile, sur toutes les thématiques développées sur le territoire. (circuit court, transition énergétique, culture, tourisme, économie locale…).

L'Europe confie ainsi aux acteurs locaux, regroupés dans un Groupe d'Action Locale (GAL), une enveloppe visant à cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales.

L'originalité de la démarche repose sur la forte implication des acteurs locaux, et sur des projets innovants portant à la fois sur l'animation et sur l'aménagement du territoire.

Elle informe que le territoire « Châtaigneraie Limousine » a été sélectionné par la Région Nouvelle Aquitaine parmi les périmètres assurant la mise en œuvre du Développement local par le biais de crédits européens territorialisés.

L'instance de gouvernance du GAL Châtaigneraie Limousine a pour rôle de gérer le programme et de sélectionner les projets qui bénéficieront d'une aide européenne.

Le SEHV est donc sollicité, à la suite des élections municipales et communautaires et dans le cadre de la recomposition du collège public du comité de pilotage, pour désigner un représentant membre du comité syndical pour intégrer le comité.

Considérant l'absence de conflit d'intérêts ;

Madame la Vice-présidente propose :

- **D'APPROUVER** la participation du SEHV au sein du comité du GAL Châtaigneraie Limousine ;

- **DE DESIGNER** à cet effet, et s'il l'accepte, M. Edmond LAGORCE, vice-président du SEHV, délégué du secteur SUD.

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Énergies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la participation du SEHV au sein du comité du GAL Châtaigneraie Limousine ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_50-DE

2026-50

Objet :

INSTITUTION

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DU GROUPE D'ACTION LOCAL CHATAIGNERAIE LIMOUSINE.

- **DE DESIGNER** à cet effet M. Edmond LAGORCE, vice-président délégué du secteur SUD.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_51-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET.

Nombre de membres En exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-51

Objet :

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT)

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) est une association loi 1901 à but non-lucratif dont le siège est à Lyon. Le Conseil d'Administration est de la diversité des bénéficiaires et adhérents, avec des structures publiques de toutes tailles et réparties sur le territoire national.

Elle se veut une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

Elle propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents.

La tarification est construite sur la base d'un coût unitaire annuel selon la taille de l'adhérent et du nombre d'accords-cadres souscrits.

Pour le SEHV, le coût annuel d'adhésion serait pour un accord-cadre de 150€ HT.

Cela permet par la suite d'accéder aux tarifs obtenus pour les différentes prestations dans le cadre des consultations mises en œuvre.

L'adhésion proposée permettra d'accéder à des formations plus pointues et adaptées dans le domaine informatique ainsi qu'à un panel de fournitures ou de prestations supplémentaires.

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique;
Vu la délibération n°2026-42 en date du 28 avril 2026 relative à la délégation de

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_51-DE

compétences du Comité syndical au Président du S.E.H.V. ;

Considérant la volonté d'optimiser la commande publique du SEHV;

Considérant la volonté de répondre au mieux aux besoins de formation comme d'achat de matériel ou de prestations au meilleur coût ;

Considérant le projet de convention annexé.

Objet :

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT)

Madame la Vice-présidente propose :

- **D'APPROUVER** l'adhésion à la CANUT ;
- **D'APPROUVER** la convention annexée à conclure avec la CANUT ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente.

.

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Énergies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion à la CANUT ;
- **D'APPROUVER** la convention annexée à conclure avec la CANUT ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_51-DE

Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « FORMATIONS SPÉCIALISÉES SYSTÈMES D'INFORMATION ET PRESTATIONS ASSOCIÉES »
2025_AOO_FORMATIONS_IT
(Ci-après la « Convention »)

Entre : La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms SIRET : 92443595100018	Ci-après « **CANUT** »
Et : « Nom de l'établissement ou du groupement » SIRET : « N° SIRET »	Ci-après le « **Bénéficiaire** »

Détails de la demande de mise à disposition (cocher les cases correspondant à votre situation)

	Mise à disposition de l'Accord-Cadre pour son **établissement seul, dont l'effectif est de :**

	+ de 500 employés
	- de 500 employés
	- de 100 employés

ou

	Mise à disposition de l'Accord-Cadre, pour **l'ensemble du groupement** qu'il représente.
	Mise à disposition de l'Accord-Cadre, pour **un ou plusieurs établissements du groupement** qu'il représente.
Merci de fournir le pouvoir ou mandat de représentation du groupement vis-à-vis de ses membres/bénéficiaires ; Merci de fournir la liste des membres/bénéficiaires du groupement (annexer le fichier proposé par la CANUT à cet effet)	

Statut de l'établissement/groupement

	Est Membre de CANUT	➔ Aucun complément à fournir
	Sollicite l'adhésion à CANUT pour en devenir Membre	➔ Compléter et signer la demande d'adhésion en annexe
	N'est pas Membre et ne sollicite pas l'adhésion à CANUT	➔ Aucun complément à fournir

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_51-DE

Article 1. Objet

La présente Convention définit les modalités de mise à disposition au Bénéficiaire de l'accord-cadre **« FORMATIONS SPÉCIALISÉES SYSTÈMES D'INFORMATION ET PRESTATIONS ASSOCIÉES ».**

L'établissement représentant un groupement peut demander à faire bénéficier de la présente Convention à tout ou partie des établissements composant son groupement. Les établissements Bénéficiaires doivent être listés en Annexe ou dans tout autre document à annexer aux présentes.

Article 2. Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par CANUT :

- Soit de deux (2) exemplaires originaux dûment signés au préalable par un représentant autorisé du Bénéficiaire ou toute personne ayant pouvoir à cet effet,
- Soit d'un exemplaire signé électroniquement par un représentant autorisé du Bénéficiaire ou toute personne ayant pouvoir à cet effet (à transmettre à « canut@canut.org »).

La présente Convention prend fin de manière automatique à la plus proche de l'une des dates suivantes :

- au terme normal ou anticipé de l'accord-cadre ; ou
- à toute date antérieure décidée par la CANUT, pour non-paiement de la redevance annuelle visée à l'Article 4 ; ou
- à la date d'envoi de la décision de résiliation de la part du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire peut résilier la présente convention par courrier recommandé avec accusé de réception. Les sommes dues au titre des articles 4 et 5 des présentes restent exigibles pour l'année au cours de laquelle la résiliation a été notifiée. Aucun remboursement ne sera effectué par la CANUT.

A réception du courrier informant la CANUT que le Bénéficiaire met un terme à cette convention, la CANUT en informe le titulaire de l'accord-cadre, qui met fin à son exécution à l'égard du Bénéficiaire.

Article 3. Exécution de l'accord-cadre

Le Bénéficiaire est habilité à procéder à l'exécution de l'accord-cadre auprès du/des Titulaire(s) dès lors que la présente convention est entrée en vigueur.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_51-DE

Article 4. Tarification

La CANUT finance la préparation, la mise en œuvre, et le suivi d'exécution de l'accord-cadre (notamment le pilotage du fournisseur, la gestion des avenants, et l'assistance aux Bénéficiaires).
A ce titre, la CANUT facture une **redevance annuelle** en terme à échoir (basée sur l'année civile), au Bénéficiaire de la présente convention.

Lors de la première année d'accès à l'accord-cadre, ce montant sera calculé prorata temporis (différence entre le nombre de mois restant de l'année civile et le mois qui suit la signature de la présente convention).

Remises tarifaires
Si le Bénéficiaire (individuel ou groupement) de la présente convention est déjà bénéficiaire d'un ou plusieurs accords-cadres proposés par la CANUT, pour lesquels une redevance annuelle est facturée, une remise tarifaire sera appliquée conformément aux tableaux suivants :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
Structure seule	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Coût annuel par groupe de structures*	>=400 structures	>=350 < 400 structures	>=300 < 350 structures	>=250 < 300 structures	>=200 < 250 structures	>=150 < 200 structures	>=100 < 150 structures	>= 50 < 100 structures	< 50 structures
Groupe de structures		Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT
1er accord-cadre		5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
2 accords-cadres remise 2%		9 800 €	8 820 €	7 840 €	6 860 €	5 880 €	4 900 €	3 920 €	2 940 €
3 accords-cadres remise 4%		14 400 €	12 960 €	11 520 €	10 080 €	8 640 €	7 200 €	5 760 €	4 320 €
4 accords-cadres remise 6%		18 800 €	16 920 €	15 040 €	13 160 €	11 280 €	9 400 €	7 520 €	5 640 €
5 accords-cadres remise 8%		23 000 €	20 700 €	18 400 €	16 100 €	13 800 €	11 500 €	9 200 €	6 900 €
6 accords-cadres remise 10% = PLAFOND		27 000 €	24 300 €	21 600 €	18 900 €	16 200 €	13 500 €	10 800 €	8 100 €

Nous consulter

*Groupe de structures : Métropoles, CA, CC, Syndicats Mixtes, OPSN, etc.

Exemple : Un établissement de 300 employés souscrit à un accord-cadre le 15 mars année « n », puis à un second le 9 septembre année « n ».
*Redevances dues l'année « n » : (9/12)*300+(3/12)*240 = 225+60 = 285€ HT (**342 € TTC**)*
*Redevances dues l'année « n+1 » pour 2 accords-cadres en année pleine : 480€ HT (**576 € TTC**)*

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_51-DE

Article 5. Facturation et délai de paiement

La facture est établie lors de la souscription à cet accord-cadre, puis au début de chaque année civile (facturation en terme à échoir). Le droit d'accès à l'accord-cadre objet de la présente convention doit être réglé au plus tard 30 jours après l'émission de la facture par CANUT.
La CANUT ne facturera pas les montants inférieurs à 50€ HT.

Dans le cas des groupements, la facture est adressée à la personne morale signataire de la présente convention, qui règle la totalité de la somme due pour tout ou partie du groupement. Les factures ne seront pas adressées aux établissements membres du groupement.

Merci d'indiquer les éléments CHORUS PRO (ou FREEDZ) pour le dépôt de facture :

Code service :	
Code/n° engagement :	

Si votre établissement n'utilise pas CHORUS ou FREEDZ, merci d'indiquer les éléments pour l'envoi de la facture de redevance :

Article 6. Confidentialité

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas divulguer, sous quelque forme que ce soit, les informations, renseignements ou documents relatifs à l'accord-cadre dont il bénéficie.

Article 7. Contacts

Le Bénéficiaire s'engage à maintenir à jour ses contacts sur le portail CANUT afin de recevoir les communications relatives à l'accord-cadre : avenants, alertes, événements, questionnaires qualité, etc…

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_51-DE

Article 8. Responsabilité

La CANUT ne peut être tenue responsable de défauts constatés dans l'exécution de l'accord-cadre régulièrement mis à disposition du Bénéficiaire.

La CANUT ne peut être tenue pour responsable de retards de livraison ou de paiement dont la cause résulte de l'exécution de l'accord-cadre, ou des relations entre le Bénéficiaire et le titulaire.

Les contentieux nés de l'exécution de l'accord-cadre mis à disposition au titre de la présente convention, relèvent de la relation individuelle entre le Bénéficiaire et le(s) titulaire(s).

Article 9. Pouvoir

Le signataire de la présente convention doit avoir pouvoir d'engager son établissement ou personne morale.

Fait à	Fait à LYON,
Le	Le
Nom et qualité	Le Directeur Général de la CANUT

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_51-DE

Annexe 1 : Membres/bénéficiaires du groupement

Le groupement souscripteur doit fournir à l'appui de sa souscription le pouvoir ou mandat de représentation de ses membres/bénéficiaires.

La souscription du groupement à l'accord-cadre **« FORMATIONS SPÉCIALISÉES SYSTÈMES D'INFORMATION ET PRESTATIONS ASSOCIÉES »** donne la capacité à ses membres/bénéficiaires d'exécuter l'accord-cadre pour leur propre compte selon les conditions détaillées dans lesdites pièces, qui sont disponibles pour chaque membre/bénéficiaire du groupement sur le portail CANUT (https://portail.canut.org).
Il appartient au groupement d'informer ses membres/bénéficiaires de cette souscription groupée, et de la disponibilité des pièces de l'accord-cadre sur le portail CANUT et/ou de les leurs transmettre.

La liste des membres/bénéficiaires du groupement sera utilisée afin de provisionner leurs souscriptions sur le portail de la CANUT (sans aucun frais), et sera portée à la connaissance du/des Titulaire(s) de l'accord-cadre.

Afin d'assurer la réussite du provisionnement de ces souscriptions, la liste des établissements couverts par la présente convention doit être complétée de manière exhaustive (un fichier peut être fourni en annexe à la convention, dans le même document PDF) :

SIRET	NOM	COURRIEL d'un point de contact

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_51-DE

***Annexe 2** : **Demande d'Adhésion à la CANUT**

Nom de l'établissement ou du groupement :	SIRET

Objet : Demande d'adhésion à CANUT

L'établissement/Le groupement reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts de la CANUT disponibles sur simple demande.

Conformément aux statuts de la CANUT, cette adhésion sera confirmée par décision de son Directeur Général ou de son représentant légal, matérialisée par la signature de la convention de mise à disposition dont cette demande est une annexe.

Fait à le

Pour l'établissement :

Nom prénom

Fonction

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_52-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-52

Objet :

TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT

Contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT) avec l'Ademe : candidature au nouveau programme

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2026-17 du SEHV autorisant l'élaboration d'une nouvelle candidature au Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) de l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables (EnR) thermiques, avec un périmètre élargi à d'autres cibles publiques et parapubliques ;

Considérant que ce CCRT, visant à soutenir financièrement, par le Fonds Chaleur, la réalisation d'un regroupement de projets d'énergies thermiques renouvelables de relatives « petite taille », se matérialise pour la prochaine période par les documents contractuels suivants :

- un contrat d'objectifs entre l'ADEME et le SEHV, portant engagement du nombre d'installations, du niveau de production, du pourcentage d'installations de production EnR hors bois énergie, et des moyens d'animation ;
- une convention de mandat, confiant le paiement des dépenses de l'ADEME au SEHV dans le cadre d'une gestion déléguée des fonds, pour une durée de 4 ans respectivement.

Considérant que, dans le cadre de l'élargissement des cibles souhaité par l'ADEME, l'étude de préfiguration porte sur le périmètre pressenti suivant :

- Les projets, sur le territoire de la Haute-Vienne, de toute collectivité membre du SEHV et adhérente au service ESP87, ainsi que du SEHV lui-même, y compris pour les projets réalisés en Délégation de Service Public (DSP) ou avec un tiers-investisseur ;
- D'autres projets sur le territoire de la Haute-Vienne, des maîtres d'ouvrages suivants : établissements publics locaux, syndicats des communes et syndicats mixtes, SEM, SPL (en visant notamment des projets sur des EHPAD publics ou des bailleurs sociaux publics) ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_52-DE

2026-52

Objet :

TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT

Contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT) avec l'Ademe : candidature au nouveau programme

Considérant la demande de renouvellement du CCRT déposée par le SEHV le 11 septembre 2026, afin de contractualiser sur des nouveaux objectifs pour la 4ème période, portant sur l'option « très ambitieuse » de l'étude de préfiguration réalisée, soit le programme suivant :

- 7 061 MWh/an de production EnR ;
- 23 installations de productions EnR ;
- 11 installations hors bois énergie (9 géothermies et 2 solaires thermiques) soit 48% ;
- Investissement total estimé à 11 189 080 € HT, avec un montant d'aide sollicité de 5 108 934,60 € ;
- Montant des études estimé à 268 000 € HT, avec un montant d'aide sollicité de 187 600 €.

Considérant qu'après échange avec l'ADEME et sur proposition de leur part, une option intermédiaire entre les scénarios « ambitieux » et « très ambitieux » a été retenue impliquant le programme suivant :

- 5 185 MWh/an de production EnR ;
- 19 installations de productions EnR ;
- 8 installations hors bois énergie (7 géothermies et 1 solaire thermique) soit 42% ;
- Investissement total estimé à 7 774 080 € HT, avec un montant d'aide déléguée plafonnée à 3 500 000 € (incluant une estimation de l'aide aux études de 144 200 €) ;
- Une aide à l'animation pour le SEHV d'un montant maximum de 155 550 € sur 4 ans, dont au moins 50% en montant variable conditionné à l'atteinte des objectifs.

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, précise que les objectifs et les conditions de l'exécution de cette quatrième période seront définitivement arrêtés par l'ADEME.

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'AUTORISER** le Président à s'engager dans un renouvellement du Contrat Chaleur Renouvelable territorial avec l'ADEME sur la base de l'option intermédiaire, pour la période du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2030 ;

- **D'AUTORISER** le Président à exécuter les démarches pour la finalisation et l'adoption des nouveaux documents contractuels afférant à ce Contrat Chaleur Renouvelable :

 - Une convention de mandat déléguant au SEHV une enveloppe budgétaire conformément aux dispositions des textes de la comptabilité publique en vigueur ;
 - Un contrat d'objectifs, portant engagement du nombre d'installations, du niveau de production d'énergie renouvelable, du pourcentage d'installations de production EnR hors bois énergie, et des moyens d'animation ;
 - Eventuellement des contrats de subventions pour les études et pour les investissements ne pouvant entrer dans le cadre de la gestion déléguée.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et à l'exécution de la présente délibération.

Il précise que le programme définitif et les conditions contractuelles finalisées seront communiqués au comité syndical une fois arrêtés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_52-DE

2026-52

Objet :

TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT

Contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT) avec l'Ademe : candidature au nouveau programme

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à s'engager dans un renouvellement du Contrat Chaleur Renouvelable territorial avec l'ADEME sur la base de l'option intermédiaire, pour la période du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2030 ;

- **D'AUTORISER** le Président à exécuter les démarches pour la finalisation et l'adoption des nouveaux documents contractuels afférant à ce Contrat Chaleur Renouvelable :

 - Une convention de mandat déléguant au SEHV une enveloppe budgétaire conformément aux dispositions des textes de la comptabilité publique en vigueur ;
 - Un contrat d'objectifs, portant engagement du nombre d'installations, du niveau de production d'énergie renouvelable, du pourcentage d'installations de production EnR hors bois énergie, et des moyens d'animation ;
 - Eventuellement des contrats de subventions pour les études et pour les investissements ne pouvant entrer dans le cadre de la gestion déléguée.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-53

Objet :

TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT

MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE ESP87

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne ;

Vu la délibération n°2023-20 du 23 mars 2023 fixant les conditions techniques et financières d'adhésion au service « Énergies Service Public 87 » (ESP87) du SEHV et définissant les modalités de réalisation des actions dans le règlement de service et ses annexes ;

Vu la délibération n°2025-04 du 30 janvier 2025 modifiant l'annexe 1 – technique du règlement de service ESP87 ;

Considérant l'enjeux d'adaptation des bâtiments au changement climatique et notamment aux fortes chaleurs, ainsi que les dispositifs nationaux d'aides mis en place, nécessitant pour y prétendre la réalisation d'études préalables ;

Considérant l'intérêt d'élargir le rôle d'accompagnement des collectivités adhérentes par le service ESP87, centré sur la performance énergétique de leur patrimoine (économies d'énergie et énergies renouvelable), en intégrant l'adaptation au changement climatique des bâtiments ;

Considérant les modifications proposées dans le règlement de service et ses annexes, joints au présent rapport, portant sur les points suivants :

- Ajout du rôle d'accompagnement à l'adaptation au changement climatique du patrimoine dans le règlement, notamment dans l'article 1 (Objet du Règlement) et l'article 5 (Description des actions) ;

- Annexe 1 – technique :
 - Adaptation de l'action 2.8 « Primo conseil en bâtiment » pour inclure un primo conseil visant spécifiquement les améliorations du confort d'été ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

2026-53

Objet :

TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT

MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE ESP87

- Elargissement de l'action 3 en « études énergétiques et climatiques spécifiques » avec l'ajout d'une action 3.6 « Diagnostic confort d'été » ;
- Adaptation de l'action 4.2 « Accompagnement de projets de rénovation ou de bâtiments neufs » pour inclure l'aspect « climat » de l'opération ;

- Annexe 2 – financière : Intégration de la modification de l'appellation de l'action 3 en « études énergétiques et climatiques spécifiques ».

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'APPROUVER** l'élargissement du rôle d'accompagnement des collectivités adhérentes par le service ESP87 en intégrant l'adaptation au changement climatique de leur patrimoine ;

- **D'APPROUVER** la modification du règlement de service, et de ses annexes techniques et financières, annexés au présent rapport ;

- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les documents afférents à la présente délibération ;

- **DE DECIDER** de la mise en application du règlement modifié et de ses annexes dès l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Monsieur le Vice-président précise que les conditions financières, détaillées dans l'annexe 2 - financière du règlement de service, restent inchangées.

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'élargissement du rôle d'accompagnement des collectivités adhérentes par le service ESP87 en intégrant l'adaptation au changement climatique de leur patrimoine ;

- **D'APPROUVER** la modification du règlement de service, et de ses annexes techniques et financières, annexés au présent rapport ;

- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les documents afférents à la présente délibération ;

- **DE L'APPLICATION** du règlement modifié et de ses annexes dès l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

REGLEMENT DE SERVICE
« ENERGIES SERVICE PUBLIC 87 » (ESP87)
DU SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

~~Approuvé~~ Modifié par délibération n°~~2023~~2026-~~20~~ XX du Comité syndical en date du ~~23~~ XX ~~mars~~ octobre 202~~3~~6.

PREAMBULE

Acteur public de premier plan de la transition énergétique locale, le SEHV conseille, assiste et anime l'action des collectivités locales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne.

Ainsi, par son service « Énergies Service Public 87 » (ESP87), il accompagne notamment les collectivités adhérentes dans la performance énergétique de leur patrimoine et son adaptation au changement climatique. Assurée par une équipe de techniciens spécialisés, l'intervention d'ESP87 est conçue comme une boîte à outil, pour accompagner les collectivités dans toutes les étapes de leurs projets d'amélioration énergétique et climatique.

Cette compétence du SEHV est librement choisie par les collectivités adhérentes. Elle est exercée conformément à ses statuts et aux dispositions du présent règlement.

Indépendamment de l'adhésion à ESP87 et afin d'accompagner l'ensemble des élus locaux, le SEHV, via son pôle Energie Climat, met également à disposition des informations et des conseils, des outils mutualisés et d'autres interventions dans le domaine de l'énergie et du climat. Il intervient notamment en matière de gestion et d'achat d'énergie, de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, de mise en œuvre de la transition énergétique et d'accompagnement de l'organisation énergétique territoriale. Ces interventions, non traitées dans le présent Règlement, peuvent faire objet de conventions ou contractualisations spécifiques.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

ARTICLE 1 - OBJET DU REGLEMENT

Par son service « Énergies Service Public 87 », le SEHV accompagne les collectivités adhérentes dans leurs démarches globales et spécifiques d'économies d'énergies et de développement d'énergies renouvelables sur leur patrimoine et de son adaptation au changement climatique.

Le présent Règlement définit les périmètres, conditions et modalités (techniques, administratives et financières) de cet accompagnement.

ARTICLE 2 - PRINCIPES GENERAUX

Le présent Règlement de service et ses annexes s'appliquent aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents, ou futures adhérents (désignés ci-après « la/les Collectivité(s) »), après publication de leurs adoptions par l'organe délibérant du SEHV.

Nonobstant les conditions financières qui perdurent jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau barème, les dispositions antérieures sont abrogées de fait.

Les collectivités adhèrent pour l'accompagnement sur leur patrimoine propre et/ou sur leur compétence de réseaux de chaleur.

Dans le cadre de la répartition de la compétence « énergie » entre les différents niveaux de collectivités territoriales, le présent règlement ne fait pas obstacle à ce qu'un EPCI puisse contribuer techniquement et/ou financièrement à l'adhésion de ses communes membres.

Dans ces termes, ESP87 délivre un conseil et un accompagnement proactif et expert dans son domaine de compétence, la collectivité maître d'ouvrage conservant la totale gestion des projets en termes de maitrise d'œuvre, d'exploitation des équipements, et plus généralement de l'ensemble des décisions placées en conséquence sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 3 - ADHESION

L'adhésion à ESP87 se fait par délibération de la Collectivité. Cette délibération est notifiée au SEHV, accompagnée d'une fiche d'adhésion et des mandats nécessaires.

La durée de l'adhésion est fixée à quatre (4) ans minimum à partir de la date de délibération de la Collectivité. À la fin de l'année budgétaire correspondante suivante, elle est renouvelée, par tacite reconduction, d'année en année, sauf résiliation demandée dans les conditions fixées ci-dessous.

ARTICLE 4 - RESILIATION DE L'ADHESION

La résiliation éventuelle de l'adhésion prend effet au 31 décembre de l'année dans laquelle la délibération de la partie souhaitant résilier est devenue exécutoire sous réserve :

- Que cette demande soit notifiée à l'autre partie au moins trois mois avant l'échéance ;
- Que la Collectivité ne soit plus débitrice envers le SEHV des participations visées à l'article 7.

Si la Collectivité décide de résilier son adhésion au cours de 4 premières années, le SEHV pourra faire valoir une indemnité à hauteur de 50% des contributions annuelles restantes.

Nonobstant ce délai, la Collectivité peut user de son droit de résiliation en cas de modification substantielle (créant une charge supplémentaire pour la Collectivité ou réduisant les actions dont elle peut bénéficier) du Règlement du service ESP87. Les résiliations qui interviennent dans ces conditions ont lieu de part et d'autre sans indemnité, si elles ont été formalisées par délibération dans les trois mois suivant le porter à connaissance des modifications du Règlement par le SEHV.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

ARTICLE 5 - DESCRIPTION DES ACTIONS

L'adhésion à ESP87 permet à la Collectivité de bénéficier d'un accompagnement individualisé dans ses démarches d'économies d'énergies et de développement d'énergies renouvelables sur son patrimoine et de son adaptation au changement climatique.

Cet accompagnement se base sur une gamme d'interventions et outils, systématiques, ponctuels ou spécifiques, permettant d'accompagner la Collectivité dans une démarche d'optimisation énergétique continue et valorisée.

Détaillés dans l'annexe technique (1) et financière (2) au présent Règlement, il s'agit :

5.1 Actions systématiques

- Réalisation d'un bilan des consommations et productions d'énergies et son actualisation dans le temps

5.2 Actions ponctuelles / à la carte

- Conseils et assistance technique ;
- Études énergétiques et climatiques spécifiques ;
- Accompagnement à la réalisation de projets.

5.3 Actions spécifiques facultatives

Le SEHV peut également élaborer des programmes et opérations spécifiques aux seuls adhérents d'ESP87, par exemple et notamment dans le cadre de projets nationaux ou locaux dont il serait lauréat ou de sa seule initiative.

Ces actions spécifiques facultatives peuvent faire l'objet de conventions ad-hoc, adaptées aux thématiques traitées.

ARTICLE 6 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Outre les actions réalisées systématiquement, les actions peuvent être réalisées à la demande de la collectivité ou sur conseil de l'interlocuteur ESP87.

Pour les demandes d'actions ponctuelles / à la carte :

La collectivité utilise le formulaire « demande d'action » mis à sa disposition par le SEHV à cet effet. Chacune des actions ponctuelles fait l'objet d'un accord préalable entre la Collectivité et le SEHV.

Les actions conduites dans ce cadre peuvent, selon le niveau de besoins exprimé par la collectivité et/ou les capacités techniques et moyens du SEHV :

- soit être réalisées en interne,
- soit être réalisées avec le concours d'un prestataire externe, sous conduite du SEHV.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

ARTICLE 7 - CONTRIBUTION FINANCIERE

La Collectivité contribue, l'EPCI le cas échéant pour ses membres :

- aux frais de fonctionnement du service par une participation forfaitaire annuelle,
- au coût des actions ponctuelles demandées,
- aux frais des actions spécifiques facultatives le cas échéant.

Ces contributions, placées sous le régime des financements entre collectivités, sont détaillées dans l'annexe 2 (financière) au présent Règlement.

Elles s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année suivant l'adoption du présent Règlement de service ou de ses éventuelles adaptations ultérieures.

ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

8.1 Engagements du SEHV

Le SEHV s'engage :

- à mettre à disposition une équipe de techniciens spécialisés, pour mener les actions et l'accompagnement global et individualisé des collectivités adhérentes à ESP87.
- à désigner nominativement un technicien référent de la Collectivité, également appelé interlocuteur ESP87. Pendant la durée d'adhésion, l'interlocuteur ESP87 de la Collectivité peut être amené à changer.
- à mettre à disposition des moyens internes ou éventuellement des moyens externes via des prestataires extérieurs, pour certaines opérations techniques.
- à fournir à la Collectivité un compte-rendu annuel de toutes les actions menées sur son territoire.

Par ailleurs, et en complément, les agents du SEHV s'engagent à respecter la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la Collectivité. Ils sont tenus à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont ils auront connaissance au cours de l'exécution de la présente convention. Ils sont également soumis aux obligations réglementaires générale sur la protection des données.

8.2 Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage :

- à créer les ressources nécessaires au paiement des contributions mises à sa charge, en exécution de l'article 7 de la présente convention ;
- à désigner un(e) référent(e) énergie comme interlocuteur privilégié d'ESP87 ;
- à transmettre l'ensemble des informations nécessaires aux différentes actions à ESP87 et notamment à porter à connaissance toute modification intervenue sur son patrimoine ;
- à mandater ou habiliter le SEHV pour accéder aux données énergétiques de la collectivité ;
- à permettre au SEHV l'utilisation pour ses propres besoins de l'ensemble des données et résultats de toutes les actions menées, notamment dans des études globales, afin de permettre une vision énergétique globale.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

ARTICLE 9 - COMMUNICATION / INAUGURATIONS

Dans le cadre de toute communication sur des réalisations accompagnées par ESP87, la Collectivité devra obligatoirement mentionner la participation du SEHV.

Les parties s'entendent pour communiquer sur le projet de manière concertée. Le SEHV sera obligatoirement associé et cité lors des opérations de valorisation et de communication relatives ou en lien avec l'installation (intégration du logo du SEHV sur tous les documents, partie prenante de l'inauguration officielle, communiqués de presse, articles, site Internet, réseaux sociaux…).

ARTICLE 10 - MODIFICATIONS DU REGLEMENT

Des modifications au présent Règlement peuvent être décidées par le SEHV et adoptés par délibération. Toutefois, ces modifications ne peuvent entrer en vigueur qu'à condition d'avoir été portées à la connaissance des collectivités adhérentes par tout moyen.

Les collectivités adhérentes peuvent user du droit de résiliation qui leur est accordé par l'article 4 ci-dessus.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

REGLEMENT DE SERVICE « ENERGIES SERVICE PUBLIC 87 » (ESP87) DU SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

Approuvé par délibération n°2023-20 en date du 23 mars 2023

ANNEXE 1 TECHNIQUE

Modifiée par délibération n°~~2025-04~~2026-53en date du ~~30 janvier 2025~~8 octobre 2026

PROJET

SOMMAIRE

ACTIONS SYSTEMATIQUES 2
ACTION 1 - Bilan des consommations et des productions d'énergie 2
ACTIONS PONCTUELLES / A LA CARTE 3
ACTION 2 - Conseils et assistance technique 3
2.1 Accompagnement à l'optimisation tarifaire 3
2.2 Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'énergies renouvelables 3
2.3 Conseil en matière d'utilisation et de suivi des installations techniques "fluides" (programmations, régulations, …) 4
2.4 Campagne de mesures de températures d'un bâtiment 5
2.5 Thermographie Infrarouge (caméra thermique) 5
2.6 Conseil en matière de contrats d'exploitation/maintenance ou d'approvisionnement 6
2.7 Accompagnement aux travaux légers pour les opérations d'amélioration énergétique sans maîtrise d'œuvre 6
2.8 Primo conseil en bâtiment 6
2.9 Assistance à la réalisation de plans d'actions 7
2.10 Accompagnement au Dispositif Eco Energie Tertiaire 8
ACTION 3 - Etudes énergétiques et climatiques spécifiques 9
3.1 Audit énergétique de bâtiment : 9
3.2 Audit énergétique dispositif éco énergie tertiaire : 9
3.3 Simulation thermique dynamique et proposition de scénarios : 10
3.4 Mise à jour d'un audit énergétique déjà réalisé : 11
3.5 Etudes de faisabilité d'installation de production de chaleur à base d'énergie renouvelable : 12
3.6 Diagnostic confort d'été 13
ACTION 4 - Accompagnement à la réalisation de projets 14
4.1 Accompagnement pour un projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique et solaire photovoltaïque 14
4.2 Accompagnement de projets de rénovation ou de bâtiments neufs 14
ACTIONS SPECIFIQUES FACULTATIVES 15

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

ACTIONS SYSTEMATIQUES

ACTION 1 - Bilan des consommations et des productions d'énergie

Objectifs :

Cette action consiste à analyser, en relation avec la Collectivité, la situation énergétique sur l'ensemble de son patrimoine (bâtiments, éclairage public, centres techniques, véhicules, IRVE…) et à proposer des axes de progrès. Le bilan énergétique comprend toutes les énergies consommées (facturées à la collectivité) ou produites par la Collectivité sur son patrimoine mais ne comprend pas les consommations en eau.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire et/ou gestionnaire des équipements et destinataire des factures d'énergie ;
- La Collectivité a transmis l'ensemble des informations et mandats nécessaires à ESP87.

Modalités :

Le bilan est réalisé dans les 12 mois suivant la réception des informations nécessaires (listées dans le dossier de renseignement transmis à la Collectivité au moment de l'adhésion).

Le bilan sera basé sur des visites des lieux et l'analyse des informations suivantes :

- Inventaire du patrimoine ;
- Caractéristiques de l'utilisation ;
- Caractéristiques des contrats liés à la consommation d'énergie ;
- Les consommations d'énergie sur 3 ans.

Ces informations sont répertoriées par ESP87 dans une base de données, et leur synthèse et/ou des extractions rendues disponibles via l'application cartographique GéoSEHV et/ou tout autre logiciel de suivi de consommation énergétique.

Un rapport de synthèse est présenté à la Collectivité à la fin de la phase de bilan.

Une actualisation annuelle de ce rapport sera réalisée comprenant :

- L'analyse annuelle des factures énergétiques ;
- L'actualisation du bilan initial sur déclaratif de la collectivité ;
- La liste des actions menées dans l'année ;
- Les préconisations d'ESP87 pour l'année à venir.

Livrables :

Un rapport de synthèse présentant une analyse des consommations/productions d'énergies, et incluant un ensemble de préconisations de premier niveau pour réaliser des économies financières et d'énergie, ainsi que pour optimiser la gestion de l'énergie. Pour l'actualisation annuelle, le rapport rappelle également les actions menées pendant l'année écoulée.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

ACTIONS PONCTUELLES / A LA CARTE

Ces actions peuvent être soumises à une liste d'attente en fonction de la sollicitation du service. Le délai de traitement est généralement indiqué lors de la demande d'action.

Dans le cas d'une sollicitation trop forte de la part d'un ou de plusieurs membres, le SEHV se réserve la possibilité de lui ou de leur en limiter le nombre sur une même année. Dans ce cas, le choix des actions à conserver fait l'objet d'un échange entre l'interlocuteur ESP87 et la Collectivité.

ACTION 2 - Conseils et assistance technique

Afin d'orienter et d'assister les actions d'amélioration énergétique, les actions listées ci-dessous peuvent être réalisées, à la demande de la collectivité ou selon les conseils de l'interlocuteur ESP87.

2.1 Accompagnement à l'optimisation tarifaire

Objectifs :

Accompagnement visant à analyser l'adéquation entre la puissance souscrite, la puissance réellement atteinte et la formule tarifaire d'acheminement, mettant en avant la possibilité d'optimiser ces paramètres et les économies financières engendrées.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est adhérente au groupement d'achat d'énergie du SEHV pour les points de livraison (PDL) concernés.

Modalités :

Sur la base de l'étude d'optimisation tarifaire réalisée dans le cadre du groupement d'achat d'énergie (annuelle ou sur demande spécifique), l'interlocuteur ESP87 accompagne la Collectivité dans l'adaptation des puissances et formules tarifaires d'acheminement, en prenant en compte les actions antérieures réalisées ou les actions prévues par la Collectivité.

Livrables :

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergie, les membres reçoivent un état comprenant une analyse technique et financière pour chaque PDL pour lequel un intérêt a été relevé d'optimiser la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement.

Dans le cadre de cette action, l'étude peut être complétée par une note technique du technicien référent.

2.2 Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'énergies renouvelables

Objectifs :

Etude visant à analyser l'opportunité technique, économique et environnementale d'un projet de production d'énergie thermique ou électrique, de sources d'énergies renouvelables.

Elle décrit d'une part les équipements du système envisagé, les consommations et l'impact environnemental associés par rapport à un système de référence. D'autre part, une estimation des coûts du projet et des subventions mobilisables permet d'estimer l'intérêt économique du projet.

Les études réalisées par ESP87 sont les suivantes :

- Etude d'opportunité d'une chaufferie bois granulés ;
- Etude d'opportunité d'une chaufferie bois déchiqueté ;
- Etude d'opportunité d'installation d'une pompe à chaleur géothermique ;
- Etude d'opportunité d'installation d'une pompe à chaleur aérothermique ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

- Etude d'opportunité d'installation de production d'eau chaude solaire ;
- Etude d'opportunité de production d'énergie photovoltaïque.

Les études listées ci-dessus peuvent porter soit sur un site unique, soit sur plusieurs sites avec création d'un réseau de chaleur.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du bâtiment (ou d'au moins d'un bâtiment concerné par le périmètre d'une étude avec création d'un réseau de chaleur).

Modalités :

Ces études sont réalisées sur demande de la Collectivité. L'étude peut comparer plusieurs énergies sur conseil de l'interlocuteur ESP87.

Les différentes phases de l'étude sont les suivantes :

- Transmission des données nécessaires à l'étude (factures d'énergie, surface des bâtiments, plans, études déjà réalisées, etc…) ;
- Visite sur site par l'interlocuteur ESP87 du ou des bâtiments avec le référent Collectivité, le cas échéant ;
- Réalisation de l'étude ;
- Présentation de l'étude à la collectivité.

Livrables :

Un rapport de synthèse avec les résultats de l'étude est produit et transmis à la collectivité comprenant l'analyse de la situation initiale, et l'appréciation des propositions techniques envisagées.

2.3 Conseil en matière d'utilisation et de suivi des installations techniques "fluides" (programmations, régulations, …)

Objectifs :

Action de conseil direct aux collectivités sur l'utilisation et le suivi de leurs systèmes techniques "fluides" (notamment chauffage, climatisation, ventilation, hors process), notamment la mise en place et l'optimisation des programmations ou des régulations, tout comme la détection d'éventuels dysfonctionnements.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire des installations.

Modalités :

Action réalisée sur demande de la Collectivité.

Les différentes phases de l'action sont les suivantes :

- Transmission des données nécessaires (consommations d'énergie, plage régulation ou programmation, fréquentation du bâtiment, température de chauffage etc…) ;
- Visite sur site par le technicien référent ESP87 du ou des bâtiments avec le référent Collectivité, le cas échéant ;
- Réalisation d'une note pour la Collectivité.

Livrables :

Une note est produite et transmise à la collectivité comprenant une présentation de l'état de l'installation, et les préconisations recommandées.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

2.4 Campagne de mesures de températures d'un bâtiment

Objectifs :

Cette action permet d'analyser l'évolution des températures ambiantes dans un ou plusieurs bâtiment(s) de la Collectivité (via une analyse de températures relevées à l'aide d'enregistreurs), afin d'optimiser les programmations/régulations, d'identifier les zones d'inconfort et d'améliorer les performances énergétiques.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du ou des bâtiment(s) ;
- Un inconfort thermique / dysfonctionnement a été constaté.

Modalités :

Action réalisée sur avis / conseil de l'interlocuteur ESP87 et sur demande de la Collectivité.

Les différentes phases de l'action sont les suivantes :

- Visite du ou des bâtiment(s) concernés par l'interlocuteur ESP87 avec le référent de la Collectivité ;
- Pose des enregistreurs de température à des endroits choisis lors de la visite (pour une durée d'une semaine minimum) ;
- Analyse et réalisation d'une note pour la Collectivité.

Livrables :

A l'issue de l'analyse, une note est transmise à la Collectivité incluant l'ensemble des mesures, les valeurs anormales relevées le cas échéant, et les préconisations d'améliorations.

2.5 Thermographie Infrarouge (caméra thermique)

Objectifs :

Cette action a pour but de mettre en évidence des défauts thermiques à l'aide d'une analyse qualitative thermographique du ou des bâtiment(s) de la Collectivité.

La thermographie infrarouge permet d'obtenir une image de phénomènes thermiques invisibles à l'œil nu, les écarts de températures étant visualisés à l'aide de couleurs. Il s'agit d'un outil de diagnostic pour mettre en évidence des défauts d'isolation thermique, des ponts thermiques ou des défauts d'étanchéité à l'air dans un bâtiment. C'est également un outil de recherche de dysfonctionnements, par exemple pour les planchers chauffants. Elle permet alors d'établir une liste de préconisations pertinentes et ciblées.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du ou des bâtiment(s) ;
- Un inconfort thermique / dysfonctionnement a été constaté.

Modalités :

Action réalisée sur avis / conseil de l'interlocuteur ESP87 et sur demande de la Collectivité.

Cette action ne peut être réalisée qu'en période de chauffe et dans des conditions météorologiques favorables.

Les phases de l'action sont les suivantes :

- Visite du ou des bâtiment(s) concernés par l'interlocuteur ESP87 avec le référent de la Collectivité, le cas échéant ;
- Prise d'images thermographiques et relevés nécessaires à l'analyse ;
- Analyse et réalisation d'une note pour la Collectivité.

Livrables :

A l'issue de l'analyse, une note est transmise à la Collectivité incluant l'ensemble des clichés et leur localisation claire, les points singuliers identifiés, et les préconisations d'amélioration.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

2.6 Conseil en matière de contrats d'exploitation/maintenance ou d'approvisionnement

Objectifs :

Conseil direct aux collectivités sur leurs contrats d'exploitation/maintenance, ou d'approvisionnement de combustible, dans la définition des besoins lors de la rédaction du cahier des charges, ou dans le suivi de l'opération.

Cette action peut être complétée par des groupements de commande éventuels, coordonnés par le SEHV, suite à une adhésion spécifique de la Collectivité à ces groupements.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire des installations concernées ;
- La Collectivité est/sera titulaire des contrats.

Modalités :

- Pour les collectivités adhérentes aux éventuels groupements, les contrats sont définis par le SEHV lors de l'adhésion spécifique suite à validation des besoins par la Collectivité.
- Hors groupements, le conseil peut se faire sur demande de la Collectivité. Dans ce cas, l'interlocuteur ESP87 peut assister la Collectivité via la transmission de documents types.

Livrables :

Pour les collectivités adhérentes aux groupements, des livrables sont spécifiés dans les documents de consultation.

2.7 Accompagnement aux travaux légers pour les opérations d'amélioration énergétique sans maîtrise d'œuvre

Objectifs :

Accompagner techniquement la Collectivité dans ses travaux légers pour les opérations d'amélioration énergétique sans maîtrise d'œuvre (notamment : travaux de chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, ventilation, éclairage intérieur ou télégestion).

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du bâtiment / des équipements concernés ;
- Le SEHV admet que l'opération relève bien de travaux légers sans ~~maîtrise~~maîtrise d'œuvre.

Modalités :

Action réalisée sur demande de la Collectivité.

Suite à une visite sur site par l'interlocuteur ESP87 et à une présentation du projet plusieurs actions sont possibles :

- Proposition de cahier des charges techniques types ;
- Assistance technique à la réalisation (dont suivi de chantier en fonction des nécessités)

Livrables :

Des notes techniques et/ou des comptes-rendus de suivi pourront être produits à la demande de la Collectivité.

2.8 Primo conseil en bâtiment

Objectifs :

Cette étude, qualitative, consiste à faire l'état des lieux ~~des équipements thermiques~~ du bâtiment et de ~~son enveloppe~~ses abords le cas échéant, et à proposer des préconisations d'amélioration.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

Un ou plusieurs bâtiments identifiés comme prioritaires, présentant un potentiel en économie d'énergie lors de la réalisation du bilan énergétique ou dans le cadre de projets spécifiques, pourront bénéficier de cette action.

Les objectifs principaux de cette étude sont d'évaluer l'état énergétique (bon, moyen ou mauvais) de l'enveloppe (murs, menuiseries, planchers), des systèmes de chauffage et des autres équipements consommateurs d'énergie. Suite à l'état des lieux, une liste d'opérations d'amélioration sera proposée et identifiera les impacts sur les consommations et les dépenses (faible, moyen ou fort) et les financements possibles ou la collectivité sera orientée vers la réalisation d'études plus approfondies.

En option, cette étude pourra également cibler des bâtiments présentant un inconfort thermique en période estivale et mi-saison. Dans ce cas, la liste d'opérations d'amélioration proposées visera des solutions pouvant améliorer le confort d'été.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du ou des bâtiment(s) ;
- Le(s) bâtiment(s) a/ont été identifié(s) comme prioritaire(s).

Modalités :

Action réalisée sur avis / conseil de l'interlocuteur ESP87 et sur demande de la Collectivité.

Les différentes phases de l'étude sont les suivantes :

- Transmission des données nécessaires à l'étude (factures d'énergie, surface des bâtiments, plans, études déjà réalisées, etc…) ;
- Visite sur site par l'interlocuteur ESP87 du ou des bâtiments avec le référent Collectivité ;
- Réalisation de l'étude, le cas échéant ;
- Présentation de l'étude à la collectivité

Livrables :

Un rapport de synthèse avec les résultats de l'étude est produit et transmis à la Collectivité comprenant l'évaluation de l'état énergétique, ainsi que les préconisations, leurs impacts et les financements possibles.

Suivant cette étude, la Collectivité pourra également être orientée vers la réalisation d'études plus approfondies.

2.9 Assistance à la réalisation de plans d'actions

Objectifs :

Cette action a pour objectif d'accompagner la Collectivité dans la définition de sa stratégie et sa programmation d'actions concernant l'amélioration énergétique de son patrimoine bâti. Cet accompagnement, qualitatif, étant basé sur des différents études préalables (bilan, primo conseil, diagnostics énergétiques, opportunités/faisabilités EnR...), la précision des résultats dépendra des informations disponibles.

En concertation avec la Collectivité, plusieurs scénarii seront appréciés en prenant en compte des opportunités et obligations (financement, réglementation, état des installations, contraintes exprimées par la Collectivité, mutualisation d'actions...), afin d'établir une vision globale sur plusieurs années.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire des bâtiments.

Modalités :

Action réalisée sur demande de la Collectivité.

Elle comprend plusieurs étapes :

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

- Récupération des données nécessaires à l'étude (études préalables déjà réalisées, l'âge des principaux équipements, le devenir des bâtiments, les actions réalisées en cours et programmées, les contraintes budgétaires et autres...) et concertation avec la Collectivité.
- Visite sur site par l'interlocuteur ESP87 des bâtiments avec le référent de la Collectivité le cas échéant ;
- Proposition et appréciation des scénarii
- Présentation à la collectivité.

Livrables :

A l'issue de l'action, un rapport de synthèse est transmis à la collectivité.

2.10 Accompagnement au Dispositif Eco Energie Tertiaire

Objectifs :

Cette action a pour but d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des obligations du dispositif Eco-Energie Tertiaire.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire ou gestionnaire des bâtiments, et destinataire des factures d'énergie.

Modalités :

Action réalisée sur demande de la Collectivité.

Le SEHV accompagne la Collectivité dans différentes étapes de ce dispositif :

- Pré-identification du patrimoine concerné et des données techniques nécessaires, au travers de la transmission des données disponibles et de la préparation d'une matrice pour collecter les informations à déclarer. La Collectivité est tenue de compléter et valider ces données, ainsi que les déclarer sur OPERAT.
- Aide à la déclaration des consommations d'énergie avec la transmission des données dont dispose le SEHV. La Collectivité sera tenue de déclarer ces données sur OPERAT.
- Aide à la définition et déclaration de l'année de référence avec la transmission des données disponibles via les logiciels de suivi du SEHV (historique des consommations, travaux réalisés, rigueur climatique…). Dans ce cadre, une pré-identification de l'année de référence est faite, à valider par la Collectivité qui est tenue de la déclarer sur OPERAT.
- Aide à l'élaboration des plans d'action, modulation éventuelle des objectifs (dossier technique). Cette étape est accompagnée au travers du bilan énergétique, complétée au besoin par l'action 2.9 (assistance à la réalisation de plans d'actions), et/ou de la réalisation de diagnostics énergétiques (action 3.1) dans le cadre de demande de modulation des objectifs. Le montage du dossier technique sur la base de l'étude énergétique et son dépôt sont néanmoins à effectuer par la collectivité assujettie.
- Accompagnement à la mise en place des actions / réalisation des travaux au travers de différentes actions proposées dans la présente convention.

L'accompagnement de ces différentes étapes peut ainsi se recouper avec d'autres actions du présent règlement (notamment bilan énergétique, assistance à la réalisation de plans d'action, diagnostic énergétique de bâtiment, accompagnement aux travaux légers pour les opérations d'amélioration énergétique sans maîtrise d'œuvre, ou accompagnement de projets de bâtiments).

Livrables :

Selon l'accompagnement demandé, les livrables pourront être des modèles de documents ou des notes techniques.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

ACTION 3 - Etudes énergétiques et climatiques spécifiques

Cet article traite d'études énergétiques réalisées sur demande de la collectivité dans le cadre d'un projet de rénovation de bâtiment ou d'énergies renouvelables. Ces études sont réalisées par un bureau d'études spécialisé, retenu par le SEHV selon les procédures relatives à la commande publique. Certaines de ces études peuvent être combinées entre elles selon le besoin, ou faire l'objet de prestations complémentaires prévues dans le cadre du marché d'études énergétiques. La réalisation de ces actions nécessite une convention d'action spécifique entre le SEHV et la Collectivité.

3.1 Audit énergétique de bâtiment :

Objectifs :

L'audit énergétique vise, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes de travaux pour améliorer sa performance énergétique et permettre à la Collectivité de disposer des informations pour décider des investissements appropriés.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du bâtiment ;
- La Collectivité a signé la convention d'action spécifique, établissant les conditions techniques et financières.

Modalités :

Cette action est réalisée à la demande de la Collectivités par un bureau d'études spécialisé, retenu par le SEHV selon les procédures relatives à la commande publique. Elle nécessite la signature préalable d'une convention d'action spécifique entre le SEHV et la Collectivité.

Elle comprend plusieurs étapes :

- Transmission au prestataire des données nécessaires à l'étude :
 - Par le SEHV, pour autant qu'il en dispose dans le cadre du bilan énergétique et/ou des éventuelles pré-études déjà effectuées ;
 - Par la Collectivité tous compléments de données nécessaires à la bonne exécution des études ;
- Visite du bâtiment par le prestataire avec une personne dédiée de la Collectivité et, éventuellement, l'interlocuteur ESP87 ;
- Réalisation de l'étude ;
- Présentation de l'étude à la Collectivité.

Le SEHV assure la surveillance et la gestion des études.

Livrables :

Le SEHV remettra à la collectivité les livrables suivants :

- Le rapport de l'étude
- Le support de présentation
- Les éventuelles données et documents exigés par les différents organismes publics pour l'obtention des éventuelles autorisations et aides possibles.

3.2 Audit énergétique dispositif éco énergie tertiaire :

Objectifs :

L'audit énergétique dispositif éco énergie vise à réaliser une analyse détaillée d'une entité fonctionnelle assujettie (EFA). Suite à cette analyse, une proposition chiffrée et argumentée de programmes de travaux doit permettre à la Collectivité de répondre aux obligations de performance énergétique inscrites dans le dispositif éco énergie tertiaire.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

Cet audit respecte les phases et les attendus de l'audit (3.1) mais en se basant sur une Entité Fonctionnelle Assujettie (EFA) et non un bâtiment, et en le complétant avec les attendus de l'arrêté du 10 avril 2020 et des textes postérieurs le modifiants.

Dans le cadre de cette action, la Collectivité a également la possibilité de solliciter la détermination de l'année de référence au sens du dispositif éco énergie tertiaire.

De plus, dans le cas où les objectifs de consommation fixés dans les textes règlementaires ne pourraient pas être atteints un dossier technique de modulation des objectifs, tel que défini par la règlementation, pourra être demandé par la collectivité dans le cadre de la prestation.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du bâtiment ;
- La Collectivité a signé la convention d'action spécifique, établissant les conditions techniques et financières.
- L'entité fonctionnelle assujettie visée est soumise au dispositif éco-énergie tertiaire.

Modalités :

Cette action est réalisée à la demande de la Collectivités par un bureau d'études spécialisé, retenu par le SEHV selon les procédures relatives à la commande publique. Elle nécessite la signature préalable d'une convention d'action spécifique entre le SEHV et la Collectivité.

Elle comprend plusieurs étapes :

- Transmission au prestataire des données nécessaires à l'étude :
 - Par le SEHV, pour autant qu'il en dispose dans le cadre du bilan énergétique et/ou des éventuelles pré-études déjà effectuées ;
 - Par la Collectivité tous compléments de données nécessaires à la bonne exécution des études ;
- Visite du bâtiment par le prestataire avec une personne dédiée de la Collectivité et, éventuellement, l'interlocuteur ESP87 ;
- Réalisation de l'étude ;
- Présentation de l'étude à la Collectivité.

Le SEHV assure la surveillance et la gestion des études.

Livrables :

Le SEHV remettra à la collectivité les livrables suivants :

- Le rapport de l'étude
- Le support de présentation
- Les éventuelles données et documents exigés par les différents organismes publics pour l'obtention des éventuelles autorisations et aides possibles.

3.3 Simulation thermique dynamique et proposition de scénarios :

Objectifs :

La simulation thermique dynamique d'un bâtiment s'inscrit dans une démarche d'amélioration des consommations énergétiques et du confort des usagers (notamment le confort d'été).

Cette étude pourra porter sur tout ou partie des systèmes techniques et du bâti. L'objectif étant d'aboutir à des préconisations d'amélioration chiffrées finement, qu'elles soient en lien avec des matériaux, matériels, ou encore avec la conduite du bâtiment étudié.

- La simulation thermique dynamique de l'état existant permettra de modéliser le comportement du bâtiment pour rendre compte de l'influence de son occupation et des conditions extérieures (notamment les conditions de température). Cette simulation sera

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

ensuite analysée pour proposer des scénarios d'améliorations. Ces derniers seront définis en fonction des objectifs que souhaite atteindre le maître d'ouvrage.

La simulation thermique dynamique peut également être utilisée en appui d'une démarche d'audits énergétiques (prestation 3.1, ou 3.2). Elle permet ainsi d'optimiser les améliorations proposées, notamment en matière de confort d'été et de valider le modèle projeté.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est maître d'ouvrage du bâtiment ;
- La Collectivité a sollicité le SEHV dès la phase programme, et le planning du projet prend en compte les délais de ces études ;
- La Collectivité a signé la convention d'action spécifique, établissant les conditions techniques et financières.

Modalités :

Cette action est réalisée à la demande de la Collectivités par un bureau d'études spécialisé, retenu par le SEHV selon les procédures relatives à la commande publique. Elle nécessite la signature préalable d'une convention d'action spécifique entre le SEHV et la Collectivité.

Elle comprend plusieurs étapes :

- Transmission au prestataire des données nécessaires à l'étude :
 - Par le SEHV, pour autant qu'il en dispose dans le cadre du bilan énergétique et/ou des éventuelles pré-études déjà effectuées ;
 - Par la Collectivité tous compléments de données nécessaires à la bonne exécution des études ;
- Visite sur site par le prestataire avec une personne dédiée de la Collectivité et, éventuellement, l'interlocuteur ESP87 ;
- Réalisation d'un rapport d'étude ;
- Présentation du rapport à la Collectivité.

Le SEHV assure la surveillance et la gestion des études.

Livrables :

Le SEHV remettra à la collectivité les livrables suivants :

- Le rapport de l'étude
- Le support de présentation
- Les éventuelles données et documents exigés par les différents organismes publics pour l'obtention des éventuelles autorisations et aides possibles.

3.4 Mise à jour d'un audit énergétique déjà réalisé :

Objectifs :

Dans le cadre d'une évolution rapide du contexte énergétique, la mise à jour d'un audit énergétique est une prestation qui intervient à la demande de la Collectivité suite à une réalisation initiale. Elle aura généralement pour but de modifier un projet de rénovation énergétique à posteriori, ou de permettre à la collectivité de remanier son projet afin d'atteindre les seuils exigés pour l'obtention de subvention. La mise à jour peut porter sur des modifications de scénarios, sur la mise à jour des prix (énergie ou matériaux), ou sur la mise à jour des subventions mobilisables.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du bâtiment ;
- La Collectivité a signé la convention d'action spécifique, établissant les conditions techniques et financières ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

- La Collectivité a déjà réalisé un audit énergétique (ou audit énergétique dispositif éco énergie tertiaire) avec le SEHV dans le cadre du même marché que la demande de mise à jour.

Modalités :

Cette action est réalisée à la demande de la Collectivités par un bureau d'études spécialisé, retenu par le SEHV selon les procédures relatives à la commande publique. Elle nécessite la signature préalable d'une convention d'action spécifique entre le SEHV et la Collectivité.

Elle comprend plusieurs étapes :

- Transmission au prestataire des modifications souhaitées ;
- Mise à jour de l'étude ;
- Transmission de l'étude modifiée à la Collectivité.

Le SEHV assure la surveillance et la gestion des études.

Livrables :

Le SEHV remettra à la collectivité les livrables suivants :

- Le rapport de l'étude modifiée
- Les éventuelles données et documents exigés par les différents organismes publics pour l'obtention des éventuelles autorisations et aides possibles.

3.5 Etudes de faisabilité d'installation de production de chaleur à base d'énergie renouvelable :

Objectifs :

L'étude de faisabilité vise à fournir à la Collectivité, des éléments techniques, économiques et environnementaux clairs, fiables et chiffrés lui permettant d'apprécier l'intérêt de réaliser ce projet. Les études de faisabilités ainsi proposées concernent la biomasse, le solaire thermique et la géothermie.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du bâtiment (ou d'au moins d'un bâtiment concerné par le périmètre d'une étude avec création d'un réseau de chaleur).
- La Collectivité a signé la convention d'action spécifique, établissant les conditions techniques et financières.

Modalités :

Cette action est réalisée à la demande de la Collectivités par un bureau d'études spécialisé, retenu par le SEHV selon les procédures relatives à la commande publique. Elle nécessite la signature d'une convention d'action spécifique entre le SEHV et la Collectivité.

Elle comprend plusieurs étapes :

- Transmission au prestataire des données nécessaires à l'étude :
 - Par le SEHV, pour autant qu'il en dispose dans le cadre du bilan énergétique et/ou des éventuelles pré-études déjà effectuées ;
 - Par la Collectivité tous compléments de données nécessaires à la bonne exécution des études ;
- Visite du ou des bâtiment(s) par le prestataire avec une personne dédiée de la Collectivité et, éventuellement, l'interlocuteur ESP87 ;
- Réalisation de l'étude (y compris des éventuelles réunions intermédiaires) ;
- Présentation de l'étude à la Collectivité.

Le SEHV assure la surveillance et la gestion des études.

Livrables :

Le SEHV remettra à la collectivité les livrables suivants :

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

- Le rapport de l'étude
- Le support de présentation
- Les éventuelles données et documents exigés par les différents organismes publics pour l'obtention des éventuelles autorisations et aides possibles.

3.6 Diagnostic confort d'été

Objectifs :

Cette étude vise, à partir d'un état des lieux du bâtiment et du confort ressenti par les utilisateurs en période estivale, à réaliser un diagnostic rapide du bâtiment et à formuler des préconisations chiffrées, priorisées et argumentées de programmes de travaux pour améliorer le confort des occupants et adapter rapidement le bâtiment aux fortes chaleurs.

Il ne s'agit pas ici de réaliser des simulations thermiques dynamiques (prestation 3.3).

Le diagnostic confort d'été peut également être utilisée en appui d'une démarche d'audits énergétiques (prestation 3.1, ou 3.2). Il permet ainsi de compléter les programmes de travaux de l'audit avec des préconisations en matière de confort d'été.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est propriétaire du bâtiment ;
- La Collectivité a signé la convention d'action spécifique, établissant les conditions techniques et financières.

Modalités :

Cette action est réalisée à la demande de la Collectivités par un bureau d'études spécialisé, retenu par le SEHV selon les procédures relatives à la commande publique. Elle nécessite la signature préalable d'une convention d'action spécifique entre le SEHV et la Collectivité.

Elle comprend plusieurs étapes :

- Transmission au prestataire des données nécessaires à l'étude :
 - Par le SEHV, pour autant qu'il en dispose dans le cadre du bilan énergétique et/ou des éventuelles pré-études déjà effectuées ;
 - Par la Collectivité tous compléments de données nécessaires à la bonne exécution des études ;
- Visite du bâtiment par le prestataire avec une personne dédiée de la Collectivité et, éventuellement, l'interlocuteur ESP87 ;
- Réalisation de l'étude ;
- Présentation de l'étude à la Collectivité.

Le SEHV assure la surveillance et la gestion des études.

Livrables :

Le SEHV remettra à la collectivité les livrables suivants :

- Le rapport de l'étude
- Le support de présentation
- Les éventuelles données et documents exigés par les différents organismes publics pour l'obtention des éventuelles autorisations et aides possibles.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

ACTION 4 - Accompagnement à la réalisation de projets

4.1 Accompagnement pour un projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique et solaire photovoltaïque

Objectifs :

Pour cette mission, le technicien accompagne la Collectivité durant les phases de la réalisation du projet en énergie renouvelables, c'est-à-dire de la définition du programme et jusqu'à la réception prononcée sans réserve.

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est maître d'ouvrage du projet ;
- La Collectivité a sollicité le SEHV dès la phase programme.

Modalités :

Cet accompagnement est réalisé sur demande de la Collectivité, généralement à la suite des études préalables réalisées dans le cadre des actions 2 et 3.

Selon les phases, l'accompagnement peut comprendre les actions suivantes :

- Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre : participation à l'élaboration du document programme (définition d'exigences techniques sur la base des études préalables, transmission de documents types), aide à l'analyse des offres (réalisation d'une proposition d'analyse technique à valider par la Collectivité) ;
- Conception : Participation aux réunions de dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, vérification de la cohérence des dossiers de subvention ;
- Réalisation : Suivi ponctuel du chantier aux moments clés (passage des réseaux, mise en service de la chaufferie, opérations préalables à la réception des travaux…)
- Exploitation : Aide à la mise en place des contrats d'exploitation (voir action 2.6), suivi des performances et consommations pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

Livrables :

Des comptes-rendus de suivi pourront être produits à la demande de la Collectivité.

4.2 Accompagnement de projets de rénovation ou de bâtiments neufs

Objectifs :

Pour cette action, le technicien accompagne la collectivité durant les phases de la réalisation du projet de rénovation ou de bâtiment neuf, c'est-à-dire de la définition du programme et jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement. Cet accompagnement se limite aux aspects « énergie et climat » de l'opération (enveloppe et systèmes).

Conditions d'éligibilité :

- La Collectivité est maître d'ouvrage du projet ;
- La Collectivité a sollicité le SEHV dès la phase programme.

Modalités :

Cet accompagnement est réalisé sur demande de la collectivité généralement à la suite des études préalables réalisées dans le cadre des actions 2 et 3, il peut également être complété par les études spécifiques dans le cadre de l'action 3.2.

Selon les phases, l'accompagnement peut comprendre les actions suivantes :

- Programme : Définition, dans le programme, d'exigences minimales en matière de performance énergétique ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

- Conception : Participation aux réunions de dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, vérification de la cohérence des dossiers de subvention ;
- Chantier : Suivi ponctuel du chantier aux moments clés (mise en œuvre de l'isolation, tests d'étanchéité à l'air…)
- Exploitation : Suivi des performances et consommations pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

Livrables :

Des comptes-rendus de suivi pourront être produits à la demande de la Collectivité.

ACTIONS SPECIFIQUES FACULTATIVES

Le SEHV peut également élaborer des programmes et opérations spécifiques aux seuls adhérents d'ESP87, par exemple et notamment dans le cadre de projets nationaux ou locaux dont il serait lauréat ou de sa seule initiative.

Ces actions spécifiques facultatives peuvent faire l'objet de conventions ad-hoc, adaptées aux thématiques traitées, qui définiront les conditions techniques, administratives et financières.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

REGLEMENT DE SERVICE « ENERGIES SERVICE PUBLIC 87 » (ESP87) DU SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

ANNEXE 2 FINANCIERE

~~Approuvé~~Modifié par délibération n°~~2023-202~~2026-XX0 du Comité syndical en date du ~~23 mars 2023~~XX octobre 2026.

La Collectivité adhérente à « Énergies Service Public 87 » (ESP87) du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) contribue aux frais de fonctionnement par le versement d'un forfait annuel, ainsi qu'aux coûts et frais des éventuelles actions ponctuelles et spécifiques demandées.

Ces contributions, placées sous le régime des financements entre collectivités, sont fixées et peuvent être actualisées par l'assemblée délibérante du SEHV.

Les conditions financières sont les suivantes :

PARTICIPATION FORFAITAIRE ANNUELLE

La participation forfaitaire annuelle est fixée selon les conditions ci-dessous.

Participation forfaitaire annuelle (P_0)	
Commune adhérente	50 € + 0,60 € par habitant*
EPCI adhérent	50 € + 0,10 € par habitant*

**Le nombre d'habitants est la population municipale en vigueur au 1er janvier de l'exercice.*

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année suivant l'adoption de la présente annexe financière au Règlement de service.

À compter du 1er janvier 2025, la participation forfaitaire est révisée annuellement d'après la formule suivante :

$P_N = P_0 \times ING_N/ING_0$

Avec :

- P_N : Participation forfaitaire révisée pour l'année N
- P_0 : Participation forfaitaire pour l'année N selon les conditions initiales (tableau supra)
- ING_N : valeur de l'index ING - Ingénierie - Base 2010 du mois de janvier de l'année N
- ING_0 : valeur de l'index ING - Ingénierie - Base 2010 du mois de janvier 2024

Cette contribution de la Collectivité est due chaque année, à réception du titre de recette émis (généralement au cours du mois de septembre) par le SEHV.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_53-DE

Pour les collectivités nouvellement adhérentes en année N, la cotisation est décomptée au prorata temporis des mois d'adhésion en année N, à partir du mois suivant la date de délibération d'adhésion de la Collectivité. Si l'adhésion intervient au 2ème semestre, le recouvrement de la participation ainsi calculée se fera en année N+1.

Dans le cadre de la répartition de la compétence « énergie » entre les différents niveaux de collectivités territoriales, un EPCI à fiscalité propre peut délibérer sur la prise en charge de tout ou partie des participations forfaitaires annuelles de ses communes membres. Dans ce cas, le titre de recettes sera établi sur la somme des participations forfaitaires, accompagné d'un récapitulatif détaillé des calculs par collectivité adhérente.

CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS PONCTUELLES / A LA CARTE

<table>
<tr><th>N°</th><th>Action</th><th>Contributions de la Collectivité et du SEHV*</th></tr>
<tr><td>2</td><td>Conseils et assistance technique</td><td>Inclus dans la participation forfaitaire annuelle</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Études énergétiques et climatiques spécifiques</td><td>Les conditions financières et les montants des études énergétiques et climatiques à la charge de la collectivité sont fixées dans le cadre de la convention d'action spécifique.Aucune rémunération n'est perçue par le SEHV ;Le SEHV rémunère directement le prestataire dans le cadre de son marché ;Un remboursement intégral du coût TTC des études est fait par la Collectivité ;Le SEHV collecte les aides des partenaires financiers ;Le SEHV reverse ensuite à la Collectivité une aide dans la limite de 80% du montant HT.Les subventions internes du SEHV sont assorties d'un plafond annuel par Collectivité :<table><tr><th colspan="2">Plafond annuel des contributions propres du SEHV :</th></tr><tr><td>Commune ≤ 2000 habitants**</td><td>3 000 €</td></tr><tr><td>Commune > 2000 et ≤ 5000 habitants**</td><td>4 000 €</td></tr><tr><td>Commune > 5000 habitants**</td><td>5 000 €</td></tr><tr><td>EPCI</td><td>5 000 €</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>4</td><td>Accompagnement à la réalisation de projets</td><td>Inclus dans la participation forfaitaire annuelle</td></tr>
</table>

** Sous réserve des capacités budgétaires du SEHV.*

*** Le nombre d'habitants est la population municipale en vigueur au 1er janvier de l'exercice.*

CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS SPECIFIQUES FACULTATIVES

Lorsqu'une contribution est exigible de la collectivité pour ces actions, elle est définie dans une convention ad-hoc adaptée aux thématiques traitées.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-54

Objet :

TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT

CONVENTION DE PARTENARIAT SEHV BANQUE DES TERRITOIRES

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement de service définissant les modalités techniques et financières des actions d'Energie Service Public 87 (ESP87), adopté dans la délibération 2023-20 et modifié par la délibération 2025-04 ;

Vu le programme EduRénov piloté par la Banque des Territoires (métier de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)) et l'offre d'ingénierie technique et financière proposée pour la rénovation énergétique et l'adaptation au changement climatique des bâtiments publics éducatifs et sportifs ;

Considérant que le SEHV a décidé d'élargir le panel d'études proposées dans le cadre du règlement de service ESP87 en y ajoutant des études d'adaptation au changement climatique dans le cadre la délibération 2026-53 ;

Considérant que certaines des études énergétiques et climatiques spécifiques prévues dans le règlement de service ESP87 sont potentiellement éligibles à l'appui en ingénierie proposé dans le cadre d'EduRénov ;

Considérant que dans le cadre du programme EduRénov, les prestations d'ingénierie sont prises en charge financièrement de manière intégrale par la Banque des Territoires, il est étudié une participation financière de leur part sur les études externes réalisées par le SEHV ;

Considérant que le projet de convention annexé au présent rapport prévoit la mise en place d'un programme spécifique sur 2 ans (2027-2028) pour les communes et EPCI adhérents au service ESP87, ouvert aux études concernées par cette double éligibilité à l'offre du SEHV et à l'offre EduRénov, avec :

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

2026-54

Objet :

TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT

CONVENTION DE PARTENARIAT SEHV BANQUE DES TERRITOIRES

- Une réalisation des études par le SEHV avec le concours de ses prestataires retenus, qui portera aussi le financement sans reste à charge pour les collectivités bénéficiaires ;
- Un cofinancement de 50% du montant TTC par la CDC. La CDC complètera ainsi le plan de financement pour permettre ce programme avec un reste à charge nul pour les collectivités bénéficiaires ;

Considérant que ce programme avec le soutien de la CDC cible l'accompagnement maximum de 40 projets de rénovation énergétique et climatique de bâtiments éducatifs ou sportifs par an au maximum, soit un accompagnement de 80 projets au maximum, et qu'il est limité à un coût maximum total des études de 160 000 € TTC sur la durée de la convention.

Considérant que les objectifs, les études mobilisables, et les engagements sont détaillés dans le projet de convention joint ;

Considérant que le projet de la convention joint reste susceptible de modifications en fonction des échanges en cours avec la Banque des Territoires ;

Considérant que les études réalisées dans ce programme s'inscriront dans les modalités des actions spécifiques facultatives prévues dans le règlement de service ESP87, et feront objet d'une convention ad-hoc avec la collectivité bénéficiaire, qui définira les conditions techniques, administratives et financières ;

Madame la Vice-présidente propose :

- **D'AUTORISER** le Président à s'engager dans une convention de partenariat avec la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) pour la rénovation énergétique et climatique du bâti éducatif et sportif, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028 ;

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention de partenariat joint à ce rapport ;

- **D'AUTORISER** le Président à mettre en place un programme spécifique sur 2 ans (2027-2028) pour les communes et EPCI adhérents au service ESP87, dans les conditions visées dans la convention de partenariat, avec un portage des études par le SEHV sans reste à charge pour les collectivités bénéficiaires ;

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter d'éventuelles autres subventions en lien avec ce programme ;

- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget principal pour la réalisation de ce programme ;

- **D'AUTORISER** le Président à élaborer et signer des conventions ad-hoc avec les collectivités bénéficiaires fixant les modalités de réalisation des études dans le cadre de ce programme, ainsi que des éventuels avenants ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat, les éventuels avenants, et les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

2026-54

Objet :

TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT

CONVENTION DE PARTENARIAT SEHV BANQUE DES TERRITOIRES

Elle précise que le programme définitif et les conditions contractuelles finalisées seront communiqués au comité syndical une fois arrêtés.

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à s'engager dans une convention de partenariat avec la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) pour la rénovation énergétique et climatique du bâti éducatif et sportif, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028 ;

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention de partenariat joint à ce rapport ;

- **D'AUTORISER** le Président à mettre en place un programme spécifique sur 2 ans (2027-2028) pour les communes et EPCI adhérents au service ESP87, dans les conditions visées dans la convention de partenariat, avec un portage des études par le SEHV sans reste à charge pour les collectivités bénéficiaires ;

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter d'éventuelles autres subventions en lien avec ce programme ;

- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget principal pour la réalisation de ce programme ;

- **D'AUTORISER** le Président à élaborer et signer des conventions ad-hoc avec les collectivités bénéficiaires fixant les modalités de réalisation des études dans le cadre de ce programme, ainsi que des éventuels avenants ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat, les éventuels avenants, et les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

PROJET

Convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des Dépôts au programme de Mission d'Assistance aux Collectivités ÉduRénov initié par le Syndicat Energies Haute-Vienne

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

Entre :

La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifié aux articles L518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56 rue de Lille - 75356 Paris 07 SP représentée par **Monsieur Olivier Delesalle** en sa qualité de Directeur territorial, agissant en vertu d'un arrêté portant délégation de signature du Directeur général en date du 30/06/2026

Ci-après dénommée « CDC » ou la « Caisse des Dépôts » d'une part,

Et :

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), représenté par le Président en exercice, **Monsieur Georges Dargentolle**, en application de la délibération n° 2026-36 du 28/05/2026 portant élection du Président et de la délibération du Conseil syndical du XXX 2026, agissant aux présentes XXX

Ci-après dénommé « SEHV » ou « Le Bénéficiaire » d'autre part,

Ci-après dénommées individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Syndicat Energies Haute-Vienne, Syndicat mixte ouvert au sens du Code Général des Collectivités Territoriales, regroupe l'intégralité des communes, des EPCI à fiscalité propre du département et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Né de la volonté de mutualisation, de solidarité et de complémentarité, poursuivie par l'ensemble des collectivités, le SEHV conseille, assiste et anime l'action des collectivités pour une transition énergétique coordonnée, réussie mais raisonnée.

Ainsi depuis 2006, par son service opérationnel pour la transition énergétique et l'adaptation climatique : « Énergies Service Public 87 » (ESP87), il accompagne les collectivités qui y adhérent dans la performance énergétique de leur patrimoine notamment, dans leurs démarches d'économies d'énergies, et de développement des énergies renouvelable (EnR) sur leur patrimoine également.

Concrètement, en réponse au constat que toutes les collectivités ne disposent pas de moyens d'étude de programmation ou de réalisation nécessaires aux prises de décision et en conscience que le coût des études techniques et financières préalables peuvent être un frein sérieux au développement de projets de rénovation énergétique et climatique, le SEHV les accompagne via des actions adaptées, réalisées en régie ou externalisées après mise en concurrence de prestataires spécialisés.
Dans ce dernier cas, le SEHV a volontairement choisi de leur apporter, en plus, un soutien financier pour leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiment, ou de développement des énergies renouvelables.

Aussi, afin d'élargir son champ d'action et de répondre aux enjeux actuels, le SEHV a décidé d'élargir le panel d'études externalisées, en y ajoutant des études d'adaptation du parc bâti au changement climatique,

C'est dans ce contexte, et pour parfaire l'aide aux collectivités volontaires, que le SEHV forme un partenariat avec la Banque des Territoires pour la période 2027-2028, afin de mobiliser des financements, permettant de proposer un programme sans reste à charge pour les adhérents ESP7, concernant des études externalisées en faveur de la rénovation énergétique et climatique du patrimoine éducatif et sportif.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales. Au sein de la Caisse des Dépôts, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. À ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins.

Par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts intervient en qualité de prêteur et d'investisseur avisé et de long terme dans les domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé afin de générer des effets d'entrainement et de favoriser la constitution de partenariats publics-privés.
Le bâti scolaire est un service public essentiel, garant de l'éducation et de la réussite des élèves. Il représente également le service public du quotidien ce qui en fait un lieu éminemment politique, symbole de l'engagement des collectivités territoriales en faveur de l'éducation. Cependant, la vétusté des locaux est une question récurrente, avec un patrimoine vieillissant qui représente 40% du patrimoine des communes.

Face à ce constat, le Gouvernement a exprimé sa volonté d'accentuer l'accompagnement des collectivités dans la rénovation du bâti scolaire. Dans le même temps, la Banque des Territoires a lancé un programme d'action dédié à la rénovation du bâti scolaire intitulé EDURENOV.
Ce programme comprend notamment un volet d'appui en ingénierie afin de favoriser la structuration des projets et le passage à l'action.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet de la Convention

La présente convention de partenariat et ses annexes (la « Convention ») ont pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien financier sous forme de subvention apporté par la CDC au SEHV pour soutenir la politique volontariste d'aide aux communes et EPCI adhérents au service ESP87.

Dans le cadre de l'accompagnement des adhérents dans leur projets de rénovation énergétique ou de développement d'énergies renouvelables portant sur leur parc bâti, dont le patrimoine éducatif et sportif, le SEHV fait réaliser des études énergétiques par des prestataires spécialisés et contribue à leur financement. Aussi afin d'élargir son champ d'action et de répondre aux enjeux actuels, le SEHV a décidé d'élargir le panel d'études externalisées, en y ajoutant des études d'adaptation du parc bâti au changement climatique,

Certaines de ces études sont potentiellement éligibles au marché à bons de commandes EDURENOV de la CDC. La présente convention prévoit la mise en place d'un programme spécifique pour les communes et EPCI adhérents au service ESP87, ouvert aux études concernées par cette double éligibilité à l'offre du SEHV et à l'offre EDURENOV. Ce programme vise :

- Une réalisation des études par le SEHV avec le concours de ses prestataires retenus, qui portera aussi le financement sans reste à charge pour les collectivités bénéficiaires ;
- Un cofinancement de 50% du montant TTC par la CDC. La CDC complètera ainsi le plan de financement pour permettre ce programme avec un reste-à-charge nul pour les collectivités bénéficiaires.

Ce programme avec le soutien de la CDC porte sur une durée de 2 ans (2027 et 2028) et cible l'accompagnement maximum de 40 projets de rénovation énergétique et climatique de bâtiments éducatifs ou sportifs par an, soit un accompagnement de 80 projets au maximum. Le programme est limité à un coût maximum total des études de 160 000 € TTC sur la durée de la convention.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

ARTICLE 2 - Modalités de mobilisation des accompagnements en ingénierie du SEHV

Le SEHV ferra réaliser les études par les prestataires titulaires de son marché à bons de commande, dans le respect des dispositions légales et règlementaires applicables à la commande publique.

Les études ciblées par le programme de la présente convention sont les suivantes. Elles pourront être réalisées seules ou combinées entre elles, les études combinées pour un même projet étant comptées comme une seule étude dans le cadre de cette convention.

Thématique de la prestation (Banque des Territoires)	**Type de prestation (Banque des territoires)**	**Intitulé de la prestation (SEHV)**
Appui technique	Audit et faisabilité énergétique, technique et réglementaire	Audit énergétique de bâtiments
Appui technique	Audit et faisabilité énergétique, technique et réglementaire	Audit énergétique dispositif éco énergie tertiaire
Appui technique	Audit et faisabilité énergétique, technique et réglementaire	Simulation thermique dynamique
Appui à l'adaptation au changement climatique	Diagnostic express « améliorer le confort d'été »	Diagnostic Confort d'été

Le patrimoine visé sera celui des communes et EPCI, éligible au programme EduRénov à la commande de l'étude, à ce jour, le patrimoine éducatif et sportif public listé ci-dessous :

- École, groupe scolaire
- Cantine
- Centre de loisirs et structure périscolaire, crèche municipale
- Équipement sportif (gymnase, piscine…)

Le SEHV prend à sa charge la rémunération du prestataire, et s'efforce à conclure toute convention utile à l'obtention de la propriété intellectuelle de l'ensemble des droits qui y sont attachés, aux fins de leur cession, telle que prévue à l'article 6 – Communication et Propriété intellectuelle de la présente Convention.

Le SEHV ou son prestataire inviteront la Caisse des Dépôts à prendre part aux travaux et manifestations qu'il organise dans le cadre de l'Etude. Lors de ces manifestations et dans ses publications, il fera état du soutien de la Caisse des Dépôts selon les modalités fixées à l'article 6.

Le prestataire sélectionné intervient à la demande du SEHV après sollicitation de la collectivité intéressée. Celle-ci devra au préalable intégrer le programme EDURENOV.

L'intervention intégrera les actions spécifiques facultatives du règlement de service ESP87 permettant la mise en place de programmes et opérations spécifiques aux seuls adhérents d'ESP87. Elle fera objet d'une convention ad-hoc avec la collectivité bénéficiaire, qui définira les conditions techniques, administratives et financières.

Le SEHV tient informé la CDC dans le cadre du Comité de suivi visé à l'article 5.1, des accompagnements à réaliser et réalisés.

Le SEHV s'engage également à veiller à la bonne inscription des projets soutenus dans le cadre de la présente convention au programme EduRénov, sans quoi le versement du soutien financier apporté par la Caisse des Dépôts prévu dans l'article 4.1 ne pourra être effectué.

La CDC s'engage à offrir toute l'assistance nécessaire au SEHV ou à ses prestataires, retenus pour la réalisation des études, pour la bonne inscription des projets accompagnés dans le cadre de la présente

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

convention, que ce soit en leur transmettant toutes les pièces ou lien nécessaires, mais également en appuyant les collectivités directement.

Le SEHV fournira à la CDC toute information et tout document découlant des études réalisées et permettant de rendre compte de la consommation de l'enveloppe financière prévue dans l'article 4, en application de la Convention.

La CDC tiendra informé le SEHV sans délai de toute évolution ou connaissance dont il disposerait et qui serait de nature à impacter le partenariat.

ARTICLE 3 - Responsabilité – Assurances

L'ensemble des études accompagnées dans le cadre de la présente convention, sont initiées, coordonnées et mises en œuvre par le SEHV qui en assume l'entière responsabilité.

Il est expressément précisé, dans cette perspective, que la CDC n'assumera, ni n'encourra aucune responsabilité du fait de l'utilisation, par le SEHV, de son soutien, notamment pour ce qui concerne les éventuelles difficultés techniques, juridiques ou pratiques liées à l'activité du SEHV.

La CDC ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de mauvaise réalisation ou de non-réalisation de tout ou partie des accompagnements soutenus, et de non-respect des engagements du SEHV.

Le SEHV déclare respecter les dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'il entreprend ainsi qu'en matière de protection des données à caractère personnel notamment (i) la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018 ainsi que toute réglementation destinée à la compléter ou la remplacer et (ii) le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il agit en qualité de « responsable de traitement » dans le cadre des accompagnements et il garantit à ce titre qu'il informera les personnes concernées (i) de leurs droits d'accéder à leurs données ou de s'opposer au traitement de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation et (ii) des personnes et services destinataires de ces données.

Article 4 – Modalités financières

4.1 Montant de la subvention de la Caisse des Dépôts

Au titre de la Convention, la Caisse des Dépôts versera au SEHV, une subvention d'un montant maximum total de 80 000 (euros) sur deux ans dans la limite de 40 000 € (euros) par an.

Le montant versé par étude ne pourra excéder 50% du coût total TTC de l'étude mobilisée par la collectivité et sera limité à 3 000 € (euros) au maximum par étude.

La CDC versera la subvention en deux fois au prorata du nombre total des accompagnements annuels réalisés, dans la limite de 40 études annuelles. La somme de chaque versement sera calculée par rapport au nombre d'accompagnements soutenus par le SEHV dans le cadre de la présente convention. Chaque projet ne pourra faire l'objet que d'une subvention de la CDC.

Le SEHV pourra mobiliser des subventions éventuelles d'autres partenaires financiers, à concurrence du coût total TTC des études.

La CDC ne pourra en aucun cas être tenue au versement des sommes excédant le montant de sa subvention.

Le SEHV devra fournir lors de chaque appel de fonds annuel un certificat administratif signé certifiant la réalisation des études effectuées sur l'année dans la limite de 40 études. La liste des collectivités accompagnées prendra la forme d'un tableau Excel.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

Aucun versement ne pourra être effectué par la CDC pour un accompagnement de projet n'étant pas inscrit au programme EduRénov.

4.2 Modalités de versement

La demande de versement sera effectuée par le SEHV et interviendra :

- **pour les études menées en 2027** : au plus tard le 31 mars 2028 (1er versement). Un montant maximum de 3 000 € TTC par étude réalisée sera versé, dans la limite de 40 000 € maximum.
- **pour les études menées en 2028** : au plus tard le 30 juin 2029 (solde). Un montant de 3 000 € TTC maximum par étude réalisée sera versé, dans la limite de 40 000 € maximum.

Le versement par la CDC de sa participation sera effectué dans un délai de 30 jours, après présentation du titre exécutoire.

Préalablement à l'envoi de l'appel de fonds, le SEHV adressera à la CDC les documents suivants :

- un certificat administratif signé certifiant la réalisation des accompagnements effectuées sur l'année N-1 dans la limite de 40 études et la liste des Collectivités et des bâtiments accompagnés (format Excel),
- un bilan d'activité sur l'année N-1 relatif à la présente convention. Il comprendra :
 - La liste des études réalisées, en cours et à venir ;
 - Les passages aux travaux prévus par les collectivités dont le SEHV aura été informé ;
 - Les éventuelles animations faites dans le cadre la convention.

Les documents seront envoyés à olivier.delesalle@caissedesdepots.fr et yoann.laville@caissedesdepots.fr

Le règlement de chaque échéance de la subvention sera effectué, par virement bancaire, sur le compte du SEHV dont les coordonnées bancaires devront avoir été préalablement transmises à la CDC, après réception des appels de fonds envoyés par le représentant habilité du SEHV, et mentionnant en référence le numéro Lagon de la Convention, à facturelectronique@caissedesdepots.fr, copie yoann.laville@caissedesdepots.fr

Le versement par la CDC de chaque échéance de subvention sera effectué dans le délais légal de 30 jours après la présentation par le SEHV du titre exécutoire correspondant.

Aucun appel de fonds ne sera recevable après le terme de la Convention, tel que prévu à l'article 8. Comme précédemment énoncé, le dernier versement aura lieu au plus tard le 30 juin 2029, dès lors, plus aucune somme ne sera due par la CDC après cette date.

4.3 Utilisation de la subvention

La subvention versée par la CDC, telle que visée ci-dessus, est strictement réservée à l'Objet du financement, à l'exclusion de toute autre affectation. En cas de non-respect de cette obligation, la CDC pourra demander la résolution de la Convention en application de l'article 9.

Article 5 – Évaluation et Suivi

La CDC se réserve le droit de vérifier, à tout moment, la bonne utilisation de la subvention et pourra demander au **SEHV** tout document ou justificatif lié au projet financé. Dans cette perspective, le SEHV accepte que l'Objet du financement puisse donner lieu à une évaluation par la CDC ou par tout organisme dûment mandaté par elle.

Conformément aux pièces nécessaires pour la demande de versement de la subvention et comme défini à l'article 4.2, il sera donné lieu à la réalisation des travaux suivants :

- Bilan d'activité 2027, réalisé par le SEHV et relatif à la présente convention, sera remis à la Caisse des Dépôts (au plus tard le 30/03/2028) ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

- Bilan d'activité 2028, réalisé par SEHV et relatif à la présente convention sera remis à la Caisse des Dépôts (au plus tard le 30/06/2029).

Article 6 – Communication - Propriété intellectuelle

6.1 Communication par le Bénéficiaire

Toute éventuelle action de communication, écrite ou orale, menée par le bénéficiaire du Programme EduRénov (ci-après « le Bénéficiaire ») relative audit Programme ou impliquant la Caisse des Dépôts doit respecter les conditions telles que définies au présent article. La Caisse des Dépôts sera susceptible d'assurer une vérification, à sa seule discrétion, des éventuelles actions de communication réalisées.

De manière générale, le Bénéficiaire s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication et d'information relative au Programme EduRénov à préciser qu'il s'agit d'un programme de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts.

Le Bénéficiaire s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype « Banque des Territoires » en version identitaire tel qu'il sera communiqué par la Caisse des Dépôts, et à faire mention du soutien de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts au Bénéficiaire, lors de toutes les interventions ou présentations orales réalisées dans le cadre du Programme.

Le format de ces éléments sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires du Bénéficiaire.
Aux seules fins d'exécution et pour la durée d'adhésion au Programme, la Caisse des Dépôts autorise le Bénéficiaire, à utiliser la marque française semi-figurative « Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts » n° 19/4.524.153 (version identitaire du logotype Banque des Territoires) et en cas de contraintes techniques, la version carrée du logotype Banque des Territoires à savoir la marque française semi-figurative « Banque des Territoires » et logo n°18/4.456.087. La Caisse des Dépôts autorise également le Bénéficiaire à utiliser dans ce cadre, le signe distinctif dont la marque « EDURENOV » pour désigner le Programme d'actions. Le Bénéficiaire s'engage à respecter la charte graphique des marques et signes distinctifs qui sont annexés par la Caisse des Dépôts à la présente convention.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire non prévue par le présent article, est interdite. Au terme de l'adhésion au Programme, le Bénéficiaire s'engage à cesser tout usage des marques susvisées et des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accord exprès contraire écrit.

Il est également entendu qu'en l'absence de respect par le Bénéficiaire de ses obligations constatée par la Caisse des Dépôts ou en cas de communication que la Caisse des Dépôts estimera de nature à porter atteinte à son image ou à sa renommée, le Bénéficiaire ne sera plus autorisé à utiliser les marques et signes distinctifs précités.

6.2 Communication par la Caisse des Dépôts

Toute action de communication, écrite ou orale de la Caisse des Dépôts, impliquant le Bénéficiaire fera l'objet d'un accord préalable du Bénéficiaire.

La CDC s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype « SEHV » en version identitaire tel qu'il sera communiqué par le SEHV, et à faire mention de l'action du SEHV lors de toutes les interventions ou présentations orales réalisées dans le cadre du Programme.

Le format de ces éléments sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires de la CDC.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

De manière générale, la Caisse des Dépôts s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion, à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée du Bénéficiaire.

6.3 Propriété intellectuelle

Le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à reproduire, représenter, adapter et diffuser les contenus (fiche projet, articles, images et photographies, documentation) relatifs au projet de rénovation énergétique du bâti scolaire sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et par tous les moyens, à titre non exclusif et gratuit, à des fins de communication interne, externe pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents à ces contenus, afin notamment de valoriser ledit projet.

Le Bénéficiaire s'efforce d'obtenir préalablement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et les autorisations nécessaires notamment au titre du droit à l'image à la présente autorisation et garantit la Caisse des Dépôts contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre cette dernière, Le Bénéficiaire fera son affaire et prendra à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre la Caisse des Dépôts au titre d'une exploitation desdits droits conforme aux stipulations du présent article.

6.4 Utilisation des documents de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire

La Caisse des Dépôts concède expressément au Bénéficiaire à titre non exclusif et gratuit dans le cadre de l'exécution du Programme d'actions et pour la durée d'adhésion au Programme, les droits d'utilisation de tout ou partie des ressources mises à disposition, uniquement pour les besoins internes du Bénéficiaire concernant le projet de rénovation énergétique. Il est entendu que ces droits ne sont pas cessibles par le Bénéficiaire.
Le Bénéficiaire s'engage à respecter l'intégrité des ressources mises à disposition et à ne pas modifier, ni altérer celles-ci. Il s'engage notamment à ne pas modifier la mention de la source des contenus.
Toute autre exploitation des droits de propriété intellectuelle ou toute utilisation d'un élément non prévu par la présente autorisation devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite.

6.5 Liens hypertextes

Dans le cadre de la présente Convention, la Caisse des Dépôts autorise expressément le Bénéficiaire à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers ses sites situés aux adresses Internet https://www.banquedesterritoires.fr/ ou https://www/caissedesdepots.fr

A ce titre, la Caisse des Dépôts garantit le Bénéficiaire contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur ces sites, et notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ces sites Internet.

Réciproquement, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse https://www.sehv.fr/index.php

À ce titre, le Bénéficiaire garantit la Caisse des Dépôts contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur son site Internet, notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet.

Article 7 – Confidentialité

Les Parties s'engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents, de quelle que nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports (les « **Informations Confidentielles** »), qui leur auront été communiquées ou dont elles auront eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, sous réserve de ceux dont elles auront convenu expressément qu'ils

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

peuvent être diffusés.
L'ensemble de ces informations et documents, ainsi que les clauses de la présente Convention, est, sauf indication contraire, réputé confidentiel.

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

Sont exclues de cet engagement :
- Les informations et documents qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- Les informations et documents que la loi ou la réglementation obligent à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée de la Convention et pour une durée de deux (2) années à compter de la fin de la Convention, quelle que soit sa cause de terminaison.

Article 8 – Durée de la Convention

La Convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties et est conclue pour une durée déterminée. Elle prendra fin le 31 décembre 2028, sous réserve des stipulations des articles 4.2 (Modalités de versement), 6 (Communication et Propriété intellectuelle), 7 (confidentialité) et 9.2 (Effets de la résolution), qui resteront en vigueur pour la durée nécessaire à l'exécution des droits et obligations qu'elles prévoient.
Les études éligibles ciblées par cette convention sont celles engagées entre le 1e janvier 2027 et le 31 décembre 2028.

Article 9 – Inexécution de la Convention

La Caisse des Dépôts se réserve la possibilité de ne pas donner suite de manière temporaire, ou définitive en application des articles 9.1 et 9.2, à un appel de fonds si le SEHV n'est pas en mesure de justifier de la bonne exécution de l'Étude.

9.1 Résolution pour faute

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par l'une des Parties de ses obligations contractuelles, la Partie défaillante pourra être mise en demeure de remédier à son manquement dans un délais raisonnable fixé par la Partie créancière par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut de régularisation dans ce délais, la Convention pourra être résiliée ou faire l'objet de toute autre mesure prévue par le droit applicable.

9.2 Effets de la résolution

En cas de résolution de la Convention, dans les cas visés aux articles 9.1 et 9.3 ci-dessus, le SEHV est tenu de restituer à la Caisse des Dépôts, dans les trente (30) jours de la date d'effet de la résolution, les sommes déjà versées, dont le SEHV ne peut justifier d'une justification conforme aux objectifs définis dans le cadre de la présente Convention. La ou les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues au SEHV.
Dans tous les cas de cessation de la Convention, le SEHV devra remettre à la CDC, dans le même délai (30 jours) suivant la date d'effet de la cessation de la Convention et quel qu'en soit le motif, toutes les documents fournis par la CDC.

9.3 Force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil empêchant le SEHV de s'acquitter de toutes ou partie de ses obligations contractuelles au titre de la Convention, il devra obligatoirement notifier par lettre recommandée avec avis de réception à la CDC

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

et sans délai, la survenance du cas de force majeure, la nature des faits concernés et la durée prévisible de leurs effets.
Le SEHV fera tout son possible pour remédier ou surmonter ledit événement et reprendre l'exécution de ses engagements et obligations dans les meilleurs délais. SI du fait du cas de force majeure, les obligations demeurent suspendues pour une durée supérieure à trente (30) jours calendaires, la CDC pourra prononcer la résolution de la Convention dans les conditions prévues par le droit applicable. Le montant de la subvention restant due au SEHV sera soldé au prorata des engagements déjà réalisés.
Aucune Partie n'est responsable des conséquences liées au cas de force majeure.

Article 10 – Dispositions Générales

10.1 Enregistrement, Élection de domicile – Droit applicable – Litiges

La convention n'est pas assujettie aux droits de timbre et d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de la Partie qui en aurait provoqué la perception.

Pour l'exécution de la présente, et notamment pour toute modification, signification ou assignation, les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes.
La Convention est soumise au droit français. Tout litige concernant sa validité, son interprétation ou son exécution, à défaut d'accord amiable, relève de la compétence de la juridiction administrative territorialement compétente.

10.2 Intégralité de la Convention

Les Parties reconnaissent que la Convention constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

10.3 Modification de la Convention

Aucune modification de la Convention, quelle qu'en soit l'objet, ne produira d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

10.4 Cession des droits et obligations

La Convention est conclue *intuitu personae*, en conséquence le SEHV ne pourra transférer sous quelque que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la Convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la Caisse des Dépôts.
La CDC pourra quant à elle librement transférer les droits et obligations visés par la Convention après information du Bénéficiaire.

10.5 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

10.6 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

10.7 Résiliation

En dehors des cas d'inexécution, les parties ont toutefois la possibilité de résilier la présente convention pour un motif d'intérêt général, après avoir respecté un délai de préavis de 6 mois.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

La partie demandant la résiliation de la convention devra informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant le délai mentionné dans le paragraphe précédent.

Fait en 2 exemplaires,

Limoges, le ……

Pour la Caisse des Dépôts,
Banque des Territoires,
Monsieur Olivier DELESALLE,
Directeur territorial

Pour le Bénéficiaire,
Syndicat d'Energies de la Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE,
Président

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

ANNEXE 1 : Marques et logotypes de la Caisse des Dépôts et consignations, et de la Banque des Territoires

Logotype EDURENOV

Édurénov
le programme

Format standard pour désigner le Programme

Le logo ne doit être ni altéré, ni déformé

Format texte courant pour désigner le Programme

EDURENOV

Le signe verbal ne doit être ni altéré, ni déformé

Logotypes Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts

Rectangulaire : n°19/4.524.153

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts

Le logo identitaire est le bloc-marque
Sa hauteur minimum est de 13 mm du haut au bas de l'hexagone
Son espace de protection est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté. Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

Carré : 18/4.456.087

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

Sa longueur minimum : 20 mm (du G de GROUPE au S de DÉPÔTS).
Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.
Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

ANNEXE 2 : Marques et logotypes du SEHV



C.0% M.42% J.100% N.0%
PANT : 138 C

ORANGE
Orange est le point d'équilibre, à mi-chemin entre le rouge et le jaune, il se situe entre la raison et la tempérance.
C'est l'orange fruit qui a donné son nom à la couleur.
La couleur orange est une couleur chaude, et toutes les couleurs chaudes se réfèrent à l'orange.
Le orange symbolise aussi la fidélité. Dans l'art , c'est la révélation, l'information, une nouvelle, un événement.
Le orange est la couleur des épicuriens, il s'associe aux plaisirs de la table et au goût de vivre,...
Il symbolise : énergie, générosité, échange, accueil.

C.0% M.0% J.0% N.60%
PANT : 424 C

GRIS
Il est la couleur de la sagesse, de l'expérience longuement mûrie, de la réflexion, de l'équilibre, de la planification.
La couleur grise est considérée comme sacrée. Elle est perçue comme un équivalent de la couleur argentée et correspond à la couleur de la fumée de l'encens, qui s'élève vers le ciel transportant avec elle les prières des hommes.

UTILISATION : Le logo en quadrichromie du SEHV doit être utilisé sur fond blanc.
Privilégier la version blanche du logo sur un aplat de couleurs.
Ne pas déformer le logo.
Prévoir des marges d'au moins la taille de la gellule autour du logo.
L'utilisation du logo noir est réservée à l'impression en noir et blanc.

SIGNIFICATION : Le logo de SEHV (Syndicat, Energies Haute-Vienne) se doit d'être fédérateur puisque l'entreprise regroupe les services publics, les municipalités et les administrés du département de la Haute-Vienne. Deux couleurs sont présentes dans le logo : le gris et l'orangé. Le gris reflète le caractère «classieux» et élégant ainsi que le sérieux et la stabilité de ce syndicat. Par ailleurs, on retrouve la teinte orangée sur la lettre «e», le terme «énergies» et les graduations. Ce coloris exprime parfaitement l'énergie dans sa globalité. Il représente aussi la fidélité des adhérents envers leur syndicat. Le terme «énergies» est ici écrit au pluriel afin de s'inscrire complètement dans la notion d'entité, de syndicat. Les graduations, quant à elles, possèdent un coloris de plus en plus appuyé à mesure qu'elles se rapprochent de la lettre «e» et ainsi d'une plus forte énergie produite. Ces graduations représentent la maîtrise des énergies par une diffusion mesurée.





Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_54-DE

ANNEXE 3 : Modèle du bulletin d'adhésion dans le cadre du programme EduRénov

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_55-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-55

Objet :

Adhésion à l'observatoire de la qualité de l'air ATMO Nouvelle-Aquitaine

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte rendant obligatoire l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-37-1 indiquant que le syndicat peut assurer pour les EPCI l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial suite à la création de la commission consultative ad hoc ;

Vu la délibération n°2025-47 approuvant le lancement de la mise à jour de la Stratégie Départementale de Transition Energétique en Haute-Vienne ;

Vu la Convention cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne approuvée par la délibération 2026-04 en date du 29 janvier 2026.

Considérant les compétences du Syndicat, Energies Haute-Vienne en matière de transition énergétique ;

Considérant que ATMO Nouvelle-Aquitaine, est l'observatoire agréé pour surveiller la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine et qu'il peut apporter des compétences et une expertise par sa mission d'observatoire régional dans le domaine de la qualité de l'air ;

Considérant l'engagement des EPCI et du SEHV, via la Convention cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne, à une mutualisation des moyens et outils, et la mise en place d'un suivi coordonné, pour une mise en œuvre d'une transition énergétique volontariste, ambitieuse et raisonnée ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_55-DE

2026-55

Objet :

Adhésion à l'observatoire de la qualité de l'air ATMO Nouvelle-Aquitaine

Considérant que l'adhésion permettra l'achat de données sur la qualité de l'air uniquement mises à disposition des adhérents ;

Considérant que l'adhésion doit également être validée par le Conseil d'Administration d'ATMO Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant que le SEHV se situe, dans la grille tarifaire de l'ATMO Nouvelle-Aquitaine, dans le collège intitulé *« acteurs du monde économique » ;*

Considérant que le montant de l'adhésion s'élève à 270 euros pour l'année 2026 ;

Considérant l'appel à cotisation 2026 et le bulletin d'adhésion annexés à la présente délibération.

Madame la Vice-présidente propose :

- ✓ **DE DECIDER** de l'adhésion du SEHV à ATMO Nouvelle-Aquitaine pour un montant de cotisation estimé à 270 euros pour 2026 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le versement du montant de l'adhésion par le SEHV à ATMO Nouvelle-Aquitaine chaque année, en tenant compte de revalorisations éventuelles décidées par ATMO Nouvelle-Aquitaine, dans la limite d'un montant annuel maximum de 400 euros ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes décisions, dans le cadre de ses attributions et de sa délégation générale, pour l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à représenter ou à désigner un représentant au nom du SEHV au sein de ATMO Nouvelle-Aquitaine, le cas échéant ;
- ✓ **D'INSCRIRE** cette dépense au budget pour les exercices 2026 et suivants dans les conditions fixées par cette délibération.

Madame Jocelyne PORTOLAN, Vice-présidente du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **L'ADHESION** du SEHV à ATMO Nouvelle-Aquitaine pour un montant de cotisation estimé à 270 euros pour 2026 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le versement du montant de l'adhésion par le SEHV à ATMO Nouvelle-Aquitaine chaque année, en tenant compte de revalorisations éventuelles décidées par ATMO Nouvelle-Aquitaine, dans la limite d'un montant annuel maximum de 400 euros ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes décisions, dans le cadre de ses attributions et de sa délégation générale, pour l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à représenter ou à désigner un représentant au nom du SEHV au sein de ATMO Nouvelle-Aquitaine, le cas échéant ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_55-DE

2026-55

Objet :

Adhésion à l'observatoire de la qualité de l'air ATMO Nouvelle-Aquitaine

- ✓ **D'INSCRIRE** cette dépense au budget pour les exercices 2026 et suivants dans les conditions fixées par cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_55-DE

BULLETIN ADHÉSION 2026

Organisation

Adresse

Tél E-mail

Nous souhaitons adhérer à Atmo Nouvelle-Aquitaine au sein du Collège : (cochez la case)

Montant de la cotisation annuelle *

☐ Collège 1 - Représentants des services de l'Etat	N/A
☐ Collège 2 - Collectivités territoriales	Cf appel à cotisation
☐ Collège 3 - Acteurs du monde économique	270 €
☐ Collège 4 - Associations & personnalités qualifiées	10,80 €

**Le montant de la cotisation annuelle est révisé chaque année et validé lors de l'Assemblée Générale*

Coordonnées de vos représentants à nos instances et contacts nécessaires pour nos échanges

	Titulaire	Suppléant	Référent Technique	Contact Administratif/Comptabilité
Nom				
Prénom				
Fonction				
Téléphone				
E-mail				

Bulletin à renvoyer à Atmo Nouvelle-Aquitaine accompagné du règlement de la cotisation annuelle : (cochez la case)

◯ Par chèque (à l'ordre d'Atmo Nouvelle-Aquitaine)

◯ Par virement : Crédit Coopératif La Rochelle
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0141 6546 020 BIC : CCOPFRPPXXX

Souhaitez-vous un justificatif (cochez la case) :

◯ Oui ◯ Non

Date :

Cachet et signature :

Pour le suivi de votre adhésion, Atmo Nouvelle Aquitaine utilise les données personnelles que vous nous avez communiqué. Pour plus d'informations, consulter vos droits sur https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/article/protection-des-donnees-personnelles

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.
.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), permettant aux collectivités territoriales et leurs établissements publics, par délibération de l'assemblée délibérante, de choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles ;

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu la délibération n°2023-80 du 19 octobre 2023 approuvant la mise en place de la nomenclature M-57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2026-36 du 28 mai 2026 portant élection du Président du SEHV ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57 ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

2026-56

Objet :

FINANCES

Adoption du Règlement financier et budgétaire de la mandature

Considérant que le Règlement Financier et Budgétaire (RBF) doit être adopté à l'occasion de chaque renouvellement des membres du conseil, avant le vote de la première délibération budgétaire ;

Considérant le projet de règlement budgétaire et financier ci-annexé.

Monsieur le Vice-président précise que le règlement budgétaire et financier reprend :

- Le cadre juridique du budget (les orientations budgétaires, le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives, le compte administratif, le compte de gestion et le compte financier unique);

- L'exécution budgétaire (l'exécution des dépenses avant l'adoption du budget, le circuit comptable des dépenses et des recettes, le délai global de paiement, les dépenses les dépenses
obligatoires et imprévues) ;

- Les règles de gestion des Autorisations de Programme et Autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;

- Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année (la gestion patrimoniale, les amortissements, les provisions, les opérations de fin d'exercice);

- La gestion de la dette et de la trésorerie (dette propre, dette garantie et gestion de la trésorerie);

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature. Il peut toutefois être révisé.

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose aux membres du Comité syndical de se prononcer sur :

-**L'APPROBATION** du règlement budgétaire et Financier proposé**.**

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

-**D'APPROUVER** le règlement budgétaire et Financier proposé**.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

du

Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Table des matières

PREAMBULE 4

1 - LE CADRE BUDGETAIRE 5

A - LES PRINCIPES BUDGETAIRES 6

1) L'annualité 6
2) L'antériorité 6
3) L'universalité 7
4) La spécialisation des dépenses 7
5) L'équilibre et la sincérité du budget 7
6) L'unité budgétaire 8

B - LE CYCLE BUDGETAIRE 9

C - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES 10

1) Le débat d'orientations budgétaires (DOB) 10
2) Le budget primitif (BP) 11
3) Le budget supplémentaire (BS) et les décisions modificatives (DM) 11
4) Le Compte Financier Unique (CFU) – fusion du Compte administratif et du compte de gestion 12
5) Présentation des documents budgétaires 12

2 - LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE 13

A - LE PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI) : 13

B - **DEFINITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP), AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP)** 14

1) Les autorisations de programme (AP) 14
2) Les autorisations d'engagement (fonctionnement) 16
3) Les crédits de paiement : 17

3 - L'EXECUTION BUDGETAIRE 18

A - LA SEPARATION DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE 18

L'ordonnateur 19
Le comptable 19
Dérogation 19

B - LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT 19

L'engagement juridique 20
L'engagement comptable 20
Engagements des recettes 20
La gestion de la TVA 20

C - L'EXECUTION DU BUDGET 21

La gestion des tiers 21
La gestion des factures et des demandes de paiement 21
Le service fait : 22
La Liquidation 22
Le rejet 23
Le mandatement : 23
Le paiement 24
Les délais de paiement des intérêts moratoires 24
Le recouvrement des recettes 26

D - LA CLOTURE COMPTABLE 27

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Les reports et les restes à réaliser 27
Le rattachement des charges et des produits à l'exercice 28
La journée complémentaire 28
4 - LA GESTION PATRIMONIALE 28

A - L'INVENTAIRE ET L'ETAT DE L'ACTIF 29

L'inventaire 29
L'état de l'actif 29
B - **LE TRAITEMENT COMPTABLE DES FRAIS D'ETUDES ET DES AVANCES SUR TRAVAUX** 29

Frais d'études 29
Avances versées pour des opérations de travaux 30
Intégration des immobilisations en cours 30
C - L'AMORTISSEMENT 30

Les durées d'amortissement 30
Subventions d'investissement versées 34
La reprise des subventions reçues et transférables 35
D - LES PROVISIONS 35

E – CESSION DE BIENS 35

5 - LA GESTION FINANCIERE 36

A - LA GESTION DE LA DETTE PROPRE 36

Le financement par emprunt bancaire 37
Modalités de consultation des établissements bancaires et financiers 37
La classification de l'encours de dette selon la charte Gissler 37
B – LA GESTION DE LA TRESORERIE 38

C - LES PROSPECTIVES FINANCIERES 38

6-INFORMATION DES ELUS ET DES CITOYENS 38

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

PREAMBULE

L'Instruction Budgétaire et Comptable applicable aux Collectivités (M57) et l'article 242 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 rendent obligatoire l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) par l'assemblée plénière du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) à l'occasion de chaque renouvellement de ses membres, et ce avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit ce renouvellement.

Ce règlement a pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Il a également pour intention de clarifier et de partager un ensemble de règles à respecter sous la responsabilité de chacun, élus comme agents, dans l'exercice de leurs fonctions et missions respectives.

Il intègre également les principes applicables à la gestion financière (dette propre, dette garantie, ligne de trésorerie…).

En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.

Bien qu'il ne s'agisse pas de figer définitivement les processus mais plutôt d'harmoniser les méthodes et renforcer la cohérence des outils et la transparence des procédures, le présent règlement assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures.

Il fixe obligatoirement :

- Les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP) y afférant dans le respect du cadre prévu par la réglementation. A ce titre, il fixe les règles de caducité des AP et des AE, hormis pour les AP et les AE de dépenses imprévues qui deviennent obligatoirement caduques en fin d'exercice ;
- Les modalités d'information de l'assemblée plénière du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décisions Modificatives).

Valable pour la durée de la mandature, le présent règlement pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

NB : En tant que Syndicat Mixte Ouvert, le SEHV est soumis aux dispositions L5721-2 et s. du CGCT. Un renvoi est souvent opéré vers les articles applicables aux communes de+ 3500 habitants ainsi qu'aux départements.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

1 - LE CADRE BUDGETAIRE

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du CGCT).

L'ensemble des décisions budgétaires (annuelles ou pluriannuelles) se déclinent en budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives et le cas échéant, en autorisations d'engagement et de programme. Ces décisions constituent le Budget qui fait l'objet d'un vote en assemblée délibérante.

Il s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Les règles de gestion, de présentation et de transmission au contrôle de légalité sont issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable, imposant un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

Le budget se présente sous la forme de deux sections fonctionnement / investissement) soumises au principe d'équilibre.

Sont comptabilisées en section d'investissement essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, de véhicules, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure (voirie, réseaux divers).

Inversement, sont imputées en fonctionnement les dépenses qui concernent la gestion quotidienne : fournitures courantes, prestations récurrentes qui n'améliorent pas la valeur des investissements, des biens possédés par le SEHV.

Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

En dépenses, les crédits votés sont limitatifs. En recettes, les crédits sont évaluatifs et peuvent donc être supérieures aux prévisions.

Les engagements permettent de réserver les crédits nécessaires à une dépense et d'assurer une visibilité dans la consommation des crédits. Les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement.

Dans le cadre d'une opération s'étalant sur plusieurs exercices budgétaires, le SEHV peut faire le choix d'une gestion pluriannuelle via le dispositif des autorisations de programmes (AP) en matière d'investissement, des autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement et des crédits de paiements annuels (CP). Cette technique permet de :

- faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- accroître la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération ;
- limiter la mobilisation prématurée de la totalité des crédits en ajustant les ressources (emprunt) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières).
- augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires.

Les documents budgétaires comprennent :

- Le budget primitif qui prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année. Il ouvre les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

- Le budget supplémentaire qui reprend les résultats de l'exercice précédent, tels qu'ils figurent au Compte Financier Unique (ex compte administratif), affecte ses derniers et procède aux ajustements de crédits ;

- Les décisions modificatives qui autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes ;

- Le Compte Financier Unique (ex compte administratif - regroupant le compte administratif et le compte de gestion du comptable) qui constitue le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice ;

La délibération et l'ensemble des documents constituant le budget doivent être transmis au représentant de l'État du département sous 15 jours et doit être publiée.

A - LES PRINCIPES BUDGETAIRES

1) L'annualité

Le budget est prévu et voté chaque année pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

En section de fonctionnement, les ouvertures de crédit ont une portée strictement annuelle : un crédit non engagé au cours de l'exercice considéré s'annule.

En section de fonctionnement et d'investissement, les dépenses engagées et non mandatées ainsi que les recettes juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre peuvent faire l'objet de restes à réaliser.

Les restes à réaliser en section de fonctionnement ne concernent que les opérations n'ayant pas donné lieu à rattachement et correspondent :

- aux dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à rattachement soit en l'absence de service fait au 31 décembre de l'exercice, soit parce que l'incidence de ces charges sur le résultat n'est pas significative ;
- aux recettes certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire.

L'art. R.3311-3 du CGCT stipule que si la période d'exécution du budget est limitée à l'année à laquelle le budget s'applique, il est offert une possibilité de délai supplémentaire, pour la section de fonctionnement uniquement, qui s'étend jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, appelée « journée complémentaire ».

2) L'antériorité

Le budget du SEHV est en principe voté au cours du mois de mars de l'exercice auquel il s'applique. Réglementairement, il peut être voté jusqu'au 15 avril, voire jusqu'au 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Si le budget n'a pas été voté, le représentant de l'État peut saisir la Chambre Régionale des Comptes qui, dans un délai d'un mois et par avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. A la vue de cet avis, le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire.

A partir du 1er janvier et jusqu'au vote du budget, l'exécutif du SEHV peut mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et, engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget global de l'année précédente.

Sur délibération prise avant le 1er janvier du nouvel exercice, il peut également engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits inscrits au budget

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

global de l'exercice précédent non compris le remboursement de la dette, les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

3) L'universalité

Le budget du SEHV doit comprendre l'ensemble des recettes et des dépenses. Cette règle suppose donc à la fois la non-compensation entre les recettes et les dépenses (chacune d'entre elles doit donc figurer au budget pour son montant intégral) et la non-affectation d'une recette à une dépense (les recettes doivent être rassemblées en une masse unique et indifférenciée couvrant indistinctement l'ensemble des dépenses).

Ce principe d'universalité connait quelques exceptions :

- Les taxes ou redevances affectées du fait des textes à des dépenses particulières (taxe de séjour, versement transport…) ;
- Les subventions d'équipement reçues par le SEHV et affectées à un équipement ou à une catégorie d'équipements particuliers ;
- Les recettes finançant une opération pour compte de tiers affectées à cette opération.

4) La spécialisation des dépenses

Le principe de spécialité des dépenses consiste à n'autoriser une dépense qu'à un service et pour un objet particulier.

Ainsi, les crédits sont affectés à un service, ou à un ensemble de services, et sont spécialisés par chapitre budgétaire groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination.

Les dépenses sont classées par nature au sein d'un chapitre et leur montant est limitativement énoncé. La spécialisation des crédits exclut que des crédits ouverts au titre d'un chapitre déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre, à l'exception des crédits d'investissement lorsqu'ils sont votés par opération.

Toutefois, afin de permettre une certaine fongibilité des crédits, le CGCT prévoit une atténuation de ce principe de spécialisation comme suit :

- en cas de vote par article, le Président du SEHV peut effectuer, par décision expresse, des virements d'article à article, à l'intérieur du même chapitre à l'exclusion des chapitres dont les crédits sont spécialisés ;

- dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant pas dépasser **7,5%** des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée plénière du SEHV peut déléguer à son Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Président du SEHV informe l'Assemblée Délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

5) L'équilibre et la sincérité du budget

Cette règle, précisée par l'article L.1612-4 du CGCT, spécifique aux collectivités territoriales, s'apprécie par le respect des conditions suivantes :

Le principe d'équilibre budgétaire est défini par l'article L1612-4 du CGCT et est soumis à trois conditions :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

- le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section (à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions) fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. La section d'investissement doit donc comprendre un autofinancement couvrant au minimum le remboursement en capital des annuités de la dette de l'exercice.
- Le budget est établi sur des estimations sincères et réalistes. L'ensemble des recettes et des dépenses inscrites au budget sont établies selon une estimation aussi fiable que possible. La prudence et la bonne gestion se traduisent par l'application de mécanismes de provisions et d'amortissement qui contribuent à la maîtrise du risque financier du SEHV. Toutes les dépenses et toutes les recettes obligatoires et prévisibles doivent être inscrites, elles ne sont ni sous-estimées, ni surestimées.

Toutefois, pour l'application de l'article L1612-4 du CGCT précité, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise, pour chacune des sections des résultats apparaissant au CFU de l'exercice précédent.

En vertu du principe d'équilibre, les ressources propres définitives doivent impérativement permettre le remboursement de la dette. En conséquence, la section de fonctionnement doit donc présenter un solde nul ou positif. Le recours à l'emprunt ne peut couvrir des charges de fonctionnement.

Lors de l'arrêté des comptes, le solde budgétaire s'entend comme la somme algébrique des soldes des sections de fonctionnement et d'investissement du Compte Financier Unique principal, majorée du solde global du ou des Comptes Financiers Uniques annexe(s).

La règle de l'équilibre se mesure différemment selon que l'on se réfère au budget prévisionnel (primitif) ou au Compte Financier Unique, qui relate l'exécution de l'année écoulée.

L'équilibre du CFU prend en compte les engagements non encore payés effectivement, c'est-à-dire les reports en recettes et dépenses (restes à réaliser).

Un CFU est dit en déséquilibre lorsque le déficit global, tous budgets confondus, reports inclus, (soit la différence entre recettes et dépenses), est supérieur à 5% des recettes de fonctionnement du budget total. Dans ce cas, le préfet saisit la Chambre Régionale des Comptes qui doit proposer à la collectivité les mesures de redressement nécessaires.

6) L'unité budgétaire

L'ensemble des dépenses et des recettes du SEHV doit figurer sur un document unique.

Néanmoins, cette règle comporte deux exceptions :

- le Budget Primitif peut être modifié au cours de l'exercice par d'autres décisions budgétaires (DM, BS…) ;
- certaines activités et certains services publics peuvent faire l'objet d'un suivi dans des budgets distincts annexes du budget principal.

Ainsi, le budget du SEHV comprend actuellement :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

- 1 budget principal non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée. Ce budget comporte 2 services assujettis à la TVA retraçant les activités liées à la concession (code service 200) et les activités liées aux Télécom (code service 100);
- 1 budgets annexes assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (et Infrastructures de Recharge de Véhicules Electrique (IRVE)), permettant d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence (article L. 2221-10 et L. 2221-14 du CGCT (applicable à l'ensemble des collectivités locales par renvoi de l'article L. 1412-1), le décret n° 2001-184 du 23 février 2001, codifié aux articles R. 2221-1 et suivants du même code),
- 2 budgets annexes non assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (*Production d'énergie Photovoltaïque* et *Entretien de l'Eclairage public*)

Nature de l'activité (SPIC/SPA)	Intitulé / objet du service	Année premier exercice	N° d'identification
SPA	*Entretien de l'éclairage public*		25870858500041
SPA	*Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques*		25870858500066
SPIC	*Production d'énergie photovoltaïque*		25870858500058

Les activités ou services gérés en budgets annexes ont un budget et une comptabilité distincts du budget principal et de la comptabilité de l'entité.

L'exécution de ces budgets donne lieu à l'émission de titres et de mandats, dans des séries distinctes de celles du budget principal.

Les résultats du budget principal et des budgets annexes font l'objet d'une présentation agrégée en annexe du CFU.

B - LE CYCLE BUDGETAIRE

Le cycle budgétaire commence par le débat d'orientations budgétaires et se termine par le Compte Financier Unique (Art. L. 3311-2 du CGCT) soumis au vote en année N+1.

Le cycle budgétaire du SEHV, pour le budget primitif, s'appuie actuellement sur le calendrier prévisionnel suivant :

►novembre N : Organisation des réunions budgétaires avec présentation en commission des propositions par les responsables et la Direction Générale aux élus concernés.

► Au plus tard 2 mois avant le vote du budget primitif : Débat d'orientations budgétaires par l'assemblée plénière.

►Mars-avril N+1 : Vote des Budgets Primitifs par l'assemblée plénière.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

<table>
<tr><td rowspan="4">ANNEE N</td><td>BUDGET DE L'EXERCICE N</td><td colspan="3">EXECUTION</td></tr>
<tr><td>DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET PRIMITIF
(adoption possible jusqu'au 15 avril voire le 30 avril les années de renouvellement municipal)</td><td colspan="3">Au plus tard 2 mois avant l'adoption du Budget primitif

du 1er janvier au 31 décembre en investissement
du 1er janvier au 31 janvier de l'année suivante en fonctionnement (journée dite " complémentaire " du 1er janvier au 31 janvier de N + 1)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">BUDGET SUPPLEMENTAIRE
si nécessaire et au moment où sont connus les résultats de l'année précédente.

DECISIONS MODIFICATIVES à tout moment après le vote du budget primitif jusqu'au 21/01/N+1</td><td colspan="3">COMPTABILITE</td></tr>
<tr><td>de l'ordonnateur

budgétaire</td><td colspan="2">du comptable Public

patrimoniale
(trésorerie, tiers)</td></tr>
<tr><td rowspan="3">ANNEE N+1</td><td>COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Adoption du Compte Financier Unique : au plus tard le 30 juin</td><td>Compte Financier Unique</td><td>Concordance</td><td>Compte de gestion</td></tr>
<tr><td colspan="3">Arrêté des comptes après la journée complémentaire</td></tr>
</table>

C - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Les différents documents budgétaires sont le budget primitif (BP), le budget supplémentaire (BS), les décisions budgétaires modificatives (DM) et le compte Financier Unique (CFU).

Les inscriptions budgétaires portées dans les documents ci-après doivent être équilibrées en dépenses et en recettes pour chaque section budgétaire.

1) Le débat d'orientations budgétaires (DOB)

Le vote des budgets primitifs est précédé d'un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.

En application de l'article L2312-1 du CGCT, le SEHV organise en Comité syndical, deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, une présentation du rapport sur les orientations budgétaires générales de l'exercice et les engagements pluriannuels ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

A cette occasion, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat par une délibération.

2) Le budget primitif (BP)

Le budget est l'acte par lequel à l'assemblée plénière prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice (du 1er janvier au 31 décembre):

- en dépenses : les crédits votés sont limitatifs ; les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- en recettes : les crédits sont évaluatifs ; les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en budget primitif (BP), budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal proprement dit, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante.

Le budget est présenté par chapitre et article conformément à l'instruction comptable M57 en vigueur à la date du vote. Il contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale ainsi que divers engagements de la collectivité.

L'assemblée délibérante se réunit dans les délais prévus par la loi pour procéder au vote des différents budgets (L.1612-2 du CGCT).

L'exécutif propose :

- Le vote du budget par chapitre. Il peut également proposer un vote par fonction. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, voter un ou plusieurs articles spécialisés. L'article correspond toujours au compte le plus détaillé ouvert à la nomenclature par nature.
- Le cas échéant, le vote des autorisations de programmes et des crédits de paiement en investissement, dans le cadre d'une délibération distincte.

3) Le budget supplémentaire (BS) et les décisions modificatives (DM)

Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative (DM) particulière qui a pour objet d'intégrer les résultats antérieurs reportés ainsi que les reports.

Le montant des reports en dépenses et en recettes doit être conforme aux restes à réaliser constatés au Compte Financier Unique (CFU).

La décision modificative (DM) s'impose dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié. Seules les dépenses et les recettes non prévues et non prévisibles au budget primitif (principe de sincérité du budget) peuvent être inscrites en décision modificative.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est néanmoins possible de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de **7.5%** des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Les décisions modificatives concernent également des transferts équilibrés entre chapitres budgétaires.

Le vote des décisions modificatives est effectué selon les mêmes modalités que le vote du budget primitif.

Les annexes budgétaires qui seraient modifiées lors d'une décision modificative ou par le budget supplémentaire doivent être présentées au vote de l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

4) Le Compte Financier Unique (CFU) – fusion du Compte administratif et du compte de gestion

Depuis 2024, le compte administratif et le compte de gestion ont fusionné pour ne faire qu'un document : le Compte Financier Unique qui viendra remplacer la présentation actuelle des comptes locaux.

Ce document unique doit permettre d'améliorer la qualité des comptes en favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière. Les processus administratifs entre les collectivités et leur comptable public s'en trouveront simplifiés et le rapprochement des données comptables et budgétaires facilité, sans remise en cause de leurs prérogatives respectives.

Avant la généralisation du Compte Financier Unique à l'ensemble des collectivités, le SEHV s'est engagé dans la procédure de changement vers le référentiel budgétaire et comptable M57 pour son budget 2024, prérequis au CFU, et a produit son premier Compte Financier Unique pour les comptes de l'exercice 2024 pour :

- Son budget principal
- Son budget annexe Entretien Eclairage public
- Son budget annexe IRVE

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes.

A terme, le CFU participera à un bloc d'information financière modernisé et cohérent composé d'un rapport sur le CFU, du CFU lui-même et des données ouvertes ("open data").

5) Présentation des documents budgétaires

Les documents budgétaires précités sont assortis d'annexes obligatoires qui complètent l'information de l'assemblée plénière.

Leur présentation doit être conforme aux dispositions en vigueur au moment du vote des documents.

Les documents budgétaires comportent :

 Le document réglementaire élaboré conformément aux dispositions de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 (ou de la nomenclature comptable correspondante pour les budgets annexes) et transmis à la Préfecture aux fins de contrôle de légalité qui comprend :

- Les éléments de synthèse : les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers, les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature en fonctionnement et en investissement, la balance générale du budget ;
- Les éléments du vote ;
- Pour la section de fonctionnement : la vue d'ensemble des dépenses et des recettes, les dépenses et les recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de l'instruction comptable ;
- Pour la section d'investissement : la vue d'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement, les dépenses et les recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de l'instruction comptable, la liste des autorisations de programme. Seuls sont soumis au vote de l'Assemblée les montants de chaque autorisation de programme, les crédits de paiement de l'année N ;
- La répartition des dépenses et des recettes par fonction ;
- Les annexes telles que précisées par le CGCT, à savoir :
 - La liste des organismes pour lesquels le SEHV détient une part de capital. Cette liste précise le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier du SEHV ;
 - La liste des délégataires de service public ;
 - L'état de variation du patrimoine ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

- Des autres états portant sur la situation patrimoniale et financière ainsi que sur ses différents engagements ;

- L'état de la dette qui comprend la répartition de l'encours de la dette selon la typologie Gissler.

Lorsqu'une Décision Modificative ou le Budget Supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote.

Les données synthétiques sur la situation financière du SEHV font l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité.

2 - LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE

A - LE PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI) :

Une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) est un outil de programmation et pilotage financier et politique. Elle recense l'ensemble des projets, travaux et acquisitions (budget principal et budgets annexes), programmés sur 3 ans (glissant), en fonction des financements qui leurs sont attribués chaque année. Il est élaboré en tenant compte du coût complet prévisionnel des projets, du rythme de réalisation de chacun des investissements ainsi que des capacités d'investissement du SEHV tant sur le plan technique que financier.

Cet outil permet donc de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage en :

- Facilitant l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- Accroissant la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération ;
- Limitant la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt et autres ressources) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières du Syndicat ;
- Augmentant le taux de consommation des crédits inscrits et supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires ;

Tous les investissements de la collectivité prévus pour 3 ans sont rassemblés dans une même maquette pour obtenir une présentation complète, lisible et cohérente, qui facilite les projections et les arbitrages budgétaires.

À cette fin, les services opérationnels communiquent annuellement et préalablement à l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire (ROB) leur projection d'investissement à 3 ans.

Dans ce cadre, les crédits de paiement annuels nécessaires à la mise en œuvre du PPI sont inscrits chaque année au Budget Primitif et ajustés au Budget Supplémentaire ou lors des Décisions Modificatives en prenant en compte les éventuels aléas de réalisation et les adaptations éventuelles rendues nécessaires par les évolutions législatives, réglementaires ou contractuelles.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

B - DEFINITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP), AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Des projets peuvent être gérés de façon pluriannuelle.

Les crédits pluriannuels sont gérés pour la section d'investissement en autorisations de programme (AP) et pour la section de fonctionnement en autorisations d'engagement (AE) en crédits de paiement (CP) pour permettre la mise en œuvre de projets pluriannuels en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers.

La gestion en AP/AE et en crédits de paiement permet d'accroître les performances de la gestion de trésorerie et de la gestion financière en général :

- en présentant les conséquences financières pluriannuelles des opérations décidées par la collectivité,
- en définissant un volume maximum d'autorisations de programme pour limiter l'engagement pluriannuel de la collectivité,
- en limitant les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de paiements et de recettes de l'année

Nb : Avant le vote du budget suivant, l'exécutif peut liquider et mandater, le comptable peut payer, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement (Art. L. 1612-1 du CGCT).

1) Les autorisations de programme (AP)

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. La somme de ces CP annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisée au titre de N.

L'AP doit couvrir la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, acquisitions immobilières et mobilières, travaux et maîtrise d'œuvre. Les AP sont ouvertes après validation du programme fonctionnel des besoins dans le cas d'une maîtrise d'œuvre interne ou notification du marché en maîtrise d'œuvre externe. Le chiffrage de l'AP est réalisé en coût complet et comporte un poste aléas et révisions.

Une autorisation de programme se caractérise par :

- un objet (intitulé),
- un budget de rattachement,
- un millésime correspondant à l'année de son vote initial et un n° d'engagement,
- un programme / une opération (au sein de l'outil informatique) auquel elle est liée,
- un montant (en coût à terminaison),
- le cas échéant, une durée de vie,
- un échéancier prévisionnel des crédits de paiement.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Dans la mesure du possible, les recettes d'investissement propres au programme doivent être estimées et intégrées au plan de financement de l'AP et des CP (subventions, fonds de concours…) pour permettre de dégager la charge nette qui sera finalement supporté sur fonds propres.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Vote des AP :

Les AP font l'objet d'une délibération spécifique. Les AP sont décidées et modifiées par l'assemblée plénière à l'occasion de l'adoption du budget ou d'une décision modificative.

Les AP peuvent être votées par chapitre, nature, opération (AP de projet) ou groupe d'opérations (AP d'intervention).

Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; l'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables. La liste des opérations financées par une AP est présentée pour information aux élus dans la délibération d'autorisation.

Dans tous les cas, une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du Comité syndical à l'occasion de l'adoption du budget. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part la création de nouvelles AP et les opérations y afférentes.

Jusqu'à l'adoption du budget N+1, l'ordonnateur peut liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement correspondant aux autorisations (AP/AE) ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal à la part définie par l'article L5217-10-9 du CGCT *(soit actuellement le tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent (= budget primitif + budget supplémentaire + décisions modificatives dans sa rédaction du 25.09.2023))*.

Les types d'autorisations de programme :

a) L'AP de projet :

Elle finance un ou plusieurs projets portés par la collectivité ou contractualisé avec une autre entité.

Ces projets d'envergures, non récurrents, sont identifiés comme ayant un périmètre défini et une unité dont le montant et l'impact justifient une autorisation distincte. La durée de vie est la durée du projet ou du projet le plus long, ou la durée de la convention le cas échéant.

Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé.

b) L'AP d'intervention

Elle finance un programme regroupant un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine d'intervention spécifique ou une unité géographique.

Ex : programme d'efficacité énergétique

Son montant est fixé en fonction du mode de gestion des interventions :

- lorsque le SEHV n'est pas maître d'ouvrage, l'AP correspond au montant de la participation syndicale ;
- lorsque LE SEHV est maître d'ouvrage, l'AP correspond au montant du coût global.

Les interventions réalisées en tant que mandataire ne sont pas gérées en AP/CP.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

c) L'AP Programme

Une AP programme correspond à un ensemble d'opérations financières de moindre ampleur (ex. maintenance du bâti scolaire).

Ces AP sont millésimées ex : programme de rénovation du patrimoine scolaire 2022 - 2023.

2) Les autorisations d'engagement (fonctionnement)

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une AE.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables sans limitation de durée (sauf si une échéance est définie) jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, par délibération, sauf précision dans le contrat ou la convention liant le SEHV avec le tiers. Elles peuvent être révisées.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Les AE font l'objet d'une délibération spécifique. Elles sont décidées et modifiées par l'assemblée plénière à l'occasion de l'adoption du budget ou d'une décision modificative.

Les AE peuvent être votées par chapitre, nature, opération (AP de projet) ou groupe d'opérations (AP d'intervention).

La gestion des AP

Si le montant de l'AP s'avère insuffisant du fait d'un changement du programme fonctionnel de besoin ou de contraintes d'exécution excédant les provisions d'aléas et de révision ou, au contraire, trop important, l'AP pourra faire l'objet d'une révision, avec ajustement des derniers CP, soumise à la validation du Comité.

Elle fera dans tous les cas l'objet d'une clôture, par délibération, à la réception financière de la dernière des opérations financées.

Un reliquat d'AP ne pourra être utilisé pour financer une nouvelle opération. Les opérations nouvelles feront l'objet de l'ouverture d'une nouvelle AP millésimée.

Ajustement des CP sans modification du montant de l'AP/AE :

Mouvements de crédits	Types de crédits	Compétence	Forme de vote de la décision
Mouvement de chapitre à chapitre Attention : l'AP peut être constituée par une opération d'équipement M57	AP / AE	Assemblée	Vote d'une décision modificative
Mouvement à l'intérieur d'un chapitre	AP / AE	Exécutif	Virement de crédits

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

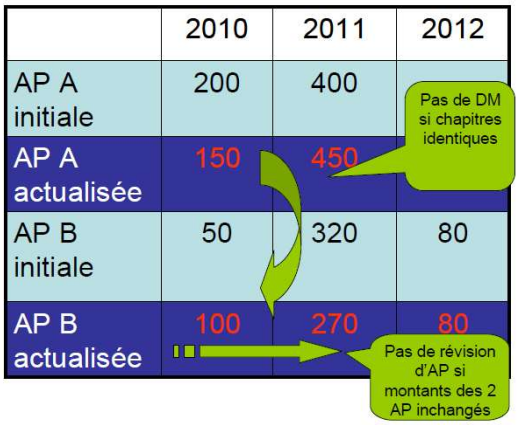
Modification du montant d'une AP/AE :

Mouvements de crédits	Types de crédits	Compétence	Forme de la décision
Mvt de chapitre à chapitre	AP /AE	Assemblée	Délibération de vote des AP et décision modificative
Mvt à l'intérieur d'un chapitre	AP/AE	Assemblée	Délibération de vote des AP

Modification d'un échéancier d'AP/AE (lissage des AP/AE):

Les montants de deux AP ne sont pas modifiés, la ventilation des crédits de paiement est actualisée mais la répartition des crédits entre chapitres budgétaires et le montant des crédits annuels n'est pas affectée : aucune décision n'est nécessaire.

L'Assemblée est informée de la modification de la ventilation des crédits de paiement lors de l'adoption de la délibération des AP/CP suivante.



Caducité des AP/AE :

Les AP/AE demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Une échéance peut être précisée dans la délibération de création ou de modification.

Toute AP/AE n'ayant pas été affectée (n'ayant pas fait l'objet d'une réservation de crédits) dans le délai d'un an après son vote est réputée caduque.

3) Les crédits de paiement :

Chaque AP/AE comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme/ autorisations d'engagement correspondantes.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Modification et ajustement des CP

La répartition des crédits de paiement entre opérations d'une même AP est modifiable à tout moment sous réserve du respect du vote par chapitre.

Lissage en fin d'exercice

En principe, les CP non consommés en N tombent en fin d'exercice.

Lors d'une DM ou du budget supplémentaire en N+1, ils sont ventilés à nouveau sur les années restant à courir de l'AP.

Reports et révision des Crédits de paiement :

L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par décision modificative.

L'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets. Cette diminution ou cette augmentation doit être strictement symétrique entre les dépenses et les recettes.

Si cet ajustement n'a pas fait l'objet d'un engagement pendant l'exercice, alors les crédits de paiement non utilisés sont annulés et ne sont pas reportés.

Par délibération de l'assemblée, l'exécutif du SEHV peut être autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite des **7.5%** de la section concernée.

Si la modification de CP au sein d'une autorisation de programme ne concerne pas l'exercice en cours, les ajustements de CP interviennent lors de la préparation du budget N+1.

Liquidation des AP/AE/CP entre la fin de l'exercice N et l'adoption du budget :

La règle de portée générale de l'article L 1612.1 s'applique : *« pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une AP ou AE votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'AP ou de l'AE».*

3 - L'EXECUTION BUDGETAIRE

A - LA SEPARATION DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE

Les opérations relatives à l'exécution du budget relèvent exclusivement des ordonnateurs et des comptables publics.

Il s'agit du principe de séparation des pouvoirs appliqué aux finances publiques locales : Celui qui ordonne (l'exécutif local) ne paye pas et celui qui contrôle (le comptable public) n'ordonne pas.

Les fonctions d'ordonnateur et de comptable sont incompatibles (article 9 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) et chacun d'eux doit tenir une comptabilité lui permettant de décrire et de contrôler les différentes phases des opérations.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

L'ordonnateur

Le Président est chargé d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses et les recettes (article L3221-2 du CGCT).

L'ordonnateur tient la comptabilité des droits constatés (mandats de paiements et titres de recettes) ainsi que la comptabilité des dépenses engagées.

Il peut déléguer sa signature aux vice-présidents. Les délégations de signature sont notifiées au comptable public.

L'Ordonnateur :

- Constate les droits et les obligations ;
- Liquide les recettes et émet les ordres de recouvrer ;
- Engage, liquide et mandate les dépenses ;
- Transmet au Comptable Public compétent les ordres de recouvrer et de payer assortis des pièces justificatives requises ainsi que les certifications qu'il délivre.

Le comptable

Le Comptable Public est un agent de l'État.

Il contrôle et exécute les opérations de décaissement et d'encaissement. Il est chargé d'exécuter, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, le recouvrement des recettes ainsi que le paiement des dépenses de la collectivité, dans la limite des crédits régulièrement ouverts par le SEHV.

Dérogation

Le principe de séparation connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes.

Le SEHV ne possède pas de régie.

B - LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT

La tenue d'une comptabilité d'engagement en dépenses au sein de la comptabilité administrative est une obligation, depuis le décret du 29 décembre 1962 portant sur le règlement général sur la comptabilité publique, qui incombe à l'exécutif du SEHV.

Le Décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique précise dans son article 29 que les « opérations de dépenses sont successivement l'engagement, la liquidation, le cas échéant l'ordonnancement ainsi que le paiement ».

Elle n'est pas obligatoire en recettes mais elle aide à la gestion et au suivi des recettes.

Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- ✓ les crédits ouverts en dépenses et recettes,
- ✓ les crédits disponibles pour engager,
- ✓ les crédits disponibles pour mandater,
- ✓ les dépenses et recettes réalisées,
- ✓ l'emploi fait des recettes grevées d'affectation spéciale.

Elle permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser et rend possible les rattachements de charges et de produits.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

La comptabilité d'engagement se décompose en 2 phases :

L'engagement juridique est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. Les actes constitutifs des engagements juridiques sont : les bons de commandes, les devis signés, les marchés, certains arrêtés, certaines délibérations, la plupart des conventions…

L'engagement juridique ne peut être pris que par le représentant de la collectivité ayant reçu expressément délégation.

La signature des engagements juridiques est de la compétence exclusive de l'ordonnateur.

L'engagement comptable est une réservation de crédits budgétaires en vue de la réalisation d'une dépense qui résulte d'un engagement juridique.

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure et qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès des tiers.

Il est annuel ou pluriannuel. De manière exceptionnelle, il est possible d'établir un engagement sans que le tiers ne soit connu.

L'engagement comptable est constitué obligatoirement de trois éléments :

- ✓ un montant prévisionnel de dépenses
- ✓ un tiers concerné par la prestation
- ✓ une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction)

Dans le cadre des crédits gérés en AP/AE, l'engagement porte sur l'autorisation de programme ou d'engagement et doit rester dans les limites de l'affectation ; dans le cadre des crédits gérés hors AP/AE, l'engagement porte sur les crédits budgétaires inscrits au titre de l'exercice.

Engagements des recettes

Le Service Comptabilité Marché et le Service Comptabilité Générale ont en charge la procédure relative aux engagements comptables en recette.

Bien que non-obligatoire, la pratique de l'engagement des recettes est indispensable à son suivi et à la qualité de la gestion financière de la collectivité. Il s'impose, au plus tard, à la matérialisation de l'engagement juridique.

L'engagement de recettes est effectué à la notification de l'arrêté attributif de subventions ou dès la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caducs au terme de l'arrêté ou de la convention.

La gestion de la TVA

Le montant budgétaire de l'engagement est égal au montant toutes taxes comprises, exception faite des activités entrant dans le champ de la TVA déclarable, le montant budgétaire engagé correspond alors au montant hors taxes ;

Le budget principal du SEHV est non assujetti à la TVA, Toutefois, il comprend 2 activités assujetties à la TVA :

- Les activités de Télécom, regroupées sous le service 100

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

- Les activités liées à la concession, regroupées sous le service 200

Le budget annexe IRVE est assujetti à la TVA.

Le budget annexe Entretien de l'éclairage public n'est pas assujetti à la TVA.

Le budget annexe Production d'énergie photovoltaïque n'est pas assujetti à la TVA.

C - L'EXECUTION DU BUDGET

La gestion des tiers

La qualité de la saisie des données des tiers impacte directement la relation au fournisseur et à l'usager et fiabilise le paiement et le recouvrement.

Seuls les tiers intégrés au progiciel financier peuvent faire l'objet d'engagements de dépenses ou de recettes.

La gestion des factures et des demandes de paiement

Pour une gestion du paiement des factures, il est nécessaire d'enregistrer les dates de réception des factures et des demandes de paiement.

Depuis le 1er janvier 2020, toute facture adressée à un acheteur public doit être dématérialisée et déposée sur la plate-forme CHORUS. Le dépôt de factures sur Chorus Pro ne doit pas se conjuguer avec des envois au format papier (risque de doublon).

Dans un souci d'efficience, la mention du service et du numéro d'engagement juridique sont obligatoires pour déposer une facture.

Le SEHV a mis en place un processus spécifique de numérotation des engagements pour les demandes de paiement relatives aux marchés de travaux et a formé les services des entreprises titulaires de ces marchés.

Les dates de dépôts sont :

- Pour les factures déposées dans Chorus-pro : date horodatée par Chorus-pro à l'état « déposée ».
- Pour les demandes de paiement en cours de marché (Acompte) : date horodatée par Chorus-pro à l'état « déposée ».
- Pour les demandes de paiement en fin de marché (DGD) : date horodatée par Chorus-pro à l'état « déposée », après le processus de validation par les services techniques.

Exceptionnellement, certaines factures sont encore réceptionnées par d'autres voies :

- Pour les factures reçues par courrier : les factures papier retournées aux prestataires par courrier avec accusé de réception. A titre exceptionnel, elles peuvent être prises en compte à la date de réception au service du courrier. A défaut de tampon du bureau du courrier, la date à inscrire dans le progiciel correspond à la date de la facture + 2 jours. A compter du 01/09/2026, les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire doivent émettre l'intégralité de leurs factures au format électronique et transmettre leurs données de *e-reporting*.

 A compter du 01/09/2027, les petites et micro-entreprises doivent être en capacité d'émettre électroniquement leurs factures et de transmettre leurs données de *e-reporting*.

- Pour les demandes de paiement en cours et en fin de marché, le maître d'œuvre est habilité à recevoir les factures et est tenu de faire figurer dans l'état qu'il transmet pour le règlement, la date de réception ou de remise de la demande de paiement de l'entreprise (art.5 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

- Pour les factures reçues par mail : Elles seront renvoyées à l'expéditeur en précisant l'obligation de dépôt via CHORUS.

Sauf exceptions prévues par la réglementation, la facture ne peut être émise par le fournisseur avant la livraison.

Le service fait :

La constatation

La certification du service-fait correspond à l'attestation de la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation.

La certification du service-fait engage juridiquement son auteur, elle est effectuée sous la responsabilité du service demandeur.

Le constat peut être total ou partiel. Lorsqu'une réception a fait l'objet d'un constat partiel, la liquidation est possible uniquement si la facture est conforme à ce constat partiel.

La non-exécution d'une prestation selon les termes et conditions d'un marché public doit être attestée par un procès-verbal établi contradictoirement et signé par les parties.

La date du service-fait

La date de constat du service fait dans le système d'information doit donc être égale, selon le cas

à :

- La date de livraison pour les fournitures
- La date de réalisation de la prestation (quelques exemples : réception d'un rapport conforme à la commande, date d'intervention, …)
- La constatation physique d'exécution de travaux.

Dans le cas où la date de constat n'est pas déterminable, la date de facturation en tient lieu.

Les factures dématérialisées sont, sans délai, mises en statut « rejeté » dans Chorus-pro et les factures papier retournées aux prestataires par courrier avec accusé de réception. Elles ne sont ni liquidées ni mandatées. Mention en est également faite dans l'application financière. Cette procédure est applicable jusqu'au 31/08/2026 en ce qui concerne les factures papier.

La Liquidation

La liquidation intervient postérieurement à l'engagement comptable et juridique et fait suite à la réception et la validation de la facture. Elle suppose d'avoir vérifié au préalable la régularité de ce double engagement.

- La liquidation de la dépense consiste à vérifier la réalité de la dette du SEHV et à fixer le montant de la dépense. Elle comporte :

 - la validation du service fait par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation ;
 - la détermination du montant de la dépense.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Le constat et la certification du « service fait » sont les étapes obligatoires préalables à la liquidation d'une facture et sont effectuées sous la responsabilité du service opérationnel.

La certification du « service fait » est justifiée par la présence d'un bon de livraison ou d'intervention, un procès-verbal de réception ou toute autre pièce justificative.

Le contrôle consiste à certifier que :

- la quantité facturée est conforme à la quantité livrée,
- le prix unitaire est conforme au contrat, à la convention ou au bordereau de prix du marché en tenant compte des révisions ou actualisations contractuelles éventuelles,
- la facture ne présente pas d'erreur de calcul,
- la facture comporte tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense.

Elle fait porter sur son auteur la bonne et totale concordance entre la commande, l'exécution des prestations et la facture.

La liquidation de la recette est précédée par la constatation des droits du SEHV qui consiste à s'assurer à la fois :

- de la régularité de son fondement juridique ;

- et de sa réalité matérielle.

La créance est alors dite certaine et exigible et peut être liquidée.

La liquidation de la recette correspond au calcul du montant exact de la créance. Elle implique de faire apparaître et de vérifier tous ses éléments de calcul.

Le rejet

Au vu des pièces justificatives transmises par les services, la comptabilité procède au mandatement.

Toute facture qui ne peut être payée pour des motifs tels que :

- absence de dépôt sur le site CHORUS
- mauvaise exécution ;
- exécution partielle ;
- montants erronés ;
- prestations non détaillées en nature et/ou en quantité ;
- non concordance entre l'objet du bon de commande et les prestations facturées ;
- différence entre un bon de commande effectué sur devis et les prestations facturées ;

est retournée sans délai au prestataire par courrier avec accusé de réception, par et sous l'entière responsabilité du gestionnaire de crédits concerné ou, le cas échéant et selon le stade de traitement, par le service « Comptabilité Marché ». Dans ce dernier cas, le service gestionnaire est informé du rejet.
Mention en est également faite dans l'application financière par le service « comptabilité marchés ». Cette procédure est applicable jusqu'au 31/08/2026 en ce qui concerne les factures papier. Au-delà de cette date, les factures déposées, sur CHORUS-PRO seront à l'état « REJET ».

Les factures rejetées aux prestataires ne sont ni liquidées ni mandatées par la comptabilité. Le rejet entraîne la suspension du délai global de paiement.

Le mandatement :

Le mandat est l'acte administratif qui donne au comptable l'ordre de payer les sommes dues à un créancier. Il est réalisé au vu de la liquidation de dépense. Il est accompagné des pièces justificatives prévues par le

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 modifiant le Code général des collectivités territoriales (partie réglementaire).

Deux types de justificatifs doivent être transmis au comptable :

- La justification juridique de la dépense : délibération, décision, marché, contrat ou convention ;
- la pièce attestant de la validité de la créance et comportant les éléments de liquidation : facture, décompte.

Le titre de recette est l'acte administratif qui permet au comptable d'assurer le recouvrement. Il doit être accompagné des justificatifs et éléments de liquidation.

Le paiement

Le paiement effectif ne peut être effectué que par le comptable public.

Le comptable public effectue les contrôles de régularité auxquels il est tenu, sous peine d'engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire.

Les délais de paiement des intérêts moratoires

Le délai global de paiement :

Le délai global maximum de paiement est actuellement de **30 jours.**

Ce délai se répartit en **20** jours pour le SEHV (ordonnateur) et **10** jours pour le comptable public.

Ce délai démarre à la date de réception de la facture, ou du service fait lorsque celui-ci est postérieur à la réception de la facture, et cesse à la date du virement bancaire opéré par le comptable.

La date de réception de la facture correspond à l'arrivée effective de celle-ci :

- Dans CHORUS PRO (procédure dématérialisée) ;
- Chez le maître d'œuvre délégué.

Le maître d'œuvre habilité à recevoir les factures, est tenu de faire figurer dans l'état qu'il transmet pour le règlement, la date de réception ou de remise de la demande de paiement de l'entreprise (art.5 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012).

Point de vigilance : Le délai du maître d'œuvre (ou prestataire désigné dans le marché) fait partie du délai de paiement pour la partie imputable à l'ordonnateur.

Le règlement des factures ne peut être réalisé que si les mentions obligatoires ci-dessous sont inscrites :

Date d'émission de la facture	Date à laquelle elle est établie
Numérotation de la facture	Numéro chronologique, à faire figurer sur toutes les pages si plusieurs pages
Date de la vente ou de la prestation de service	Jour de livraison ou de l'exécution de la prestation (si différente de la date de facturation)
Identité de l'acheteur	Nom (dénomination sociale) Adresse du siège social de l'entreprise

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Identité du vendeur	Nom (dénomination sociale ou nom commercial) Qualité de l'entreprise (SARL, SA, SNC, SAS, EURL) N° de Siret ou n° de répertoire des métiers Adresse du siège social
N° individuel de TVA (FR.)	Sauf pour les factures d'un montant inférieur ou égal à 150 €
Désignation du produit ou de la prestation	Nature, marque, référence, etc. des produits Prestation : matériaux fournis et main d'œuvre
Décompte détaillé de chaque prestation et produit fourni	Détail en quantité et prix
Majoration éventuelle du prix	Frais de transport, d'emballage
Taux de TVA légalement applicable	Si les opérations sont soumises à des taux de TVA différents, il faut faire figurer sur chaque ligne le taux correspondant
Exonération éventuelle de TVA	Article d'exonération : « *TVA non applicable, art. 293 B du CGI* » ou « *autoliquidation* » pour un sous-traitant
Réduction de prix	Rabais, ristourne ou remise acquise
Somme totale à payer hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC) et le montant de la ou des TVA	

Les pièces justificatives doivent être jointes et le « service fait » constaté.

Le SEHV indique au fournisseur le motif du retour de la facture non-conforme ce qui permet de suspendre le décompte du délai de paiement.

Suspension du délai de paiement :

L'Ordonnateur peut suspendre, une seule fois, le délai de paiement, si des raisons imputables au créancier ne permettent pas le règlement en l'état de la somme due, par l'envoi d'une notification avec accusé de réception à l'entreprise. Cette notification précise au prestataire les raisons imputables qui s'opposent au paiement, ainsi que les pièces à fournir.

À compter de la réception des justifications, un nouveau délai de 30 jours est ouvert.

Les factures dématérialisées sont, sans délai, mises en statut « suspendu » dans Chorus-pro et une notification est envoyée au tiers. Les fournisseurs ayant déposé une facture papier sont informés par courrier avec accusé de réception. Elles ne sont ni liquidées ni mandatées. Mention en est également faite dans l'application financière. Procédure applicable pour les factures papier jusqu'au 31/08/2026.

Le délai global de paiement peut être suspendu dans les cas prévus par la réglementation.

- Demande de paiement incomplète (c'est-à-dire ne comportant pas toutes les pièces prévues par la réglementation)
- Demande de paiement comportant des pièces erronées
- Demande de paiement comportant des pièces incohérentes

Les prestataires externes des collectivités peuvent attester de la date de réception des factures qu'ils ont à certifier pour leur compte lorsque cela est contractuellement prévu (exemple de la maîtrise d'œuvre de travaux publics).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Le dépassement du délai global de paiement

Le dépassement des 30 jours du délai global de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché au bénéfice (articles L. 2192-13 et R. 2192-32 du code de la commande publique) :

- D'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai
- Au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros

En cas de dépassement du délai global de paiement, il est procédé au calcul et au paiement des intérêts moratoires correspondants selon la formule :

Forfait + montant TTC dû x (nombre de jours de retard / 365) x taux des intérêts moratoires applicable.

Les intérêts moratoires ne sont pas soumis à la TVA.

Si ce dépassement est imputable au Comptable public, le SEHV se réserve la possibilité d'émettre l'ordre de recouvrer à l'encontre de l'État pour remboursement des intérêts moratoires versés.

Le recouvrement des recettes

Les recettes du SEHV sont de plusieurs catégories

- Les aides, subventions, participations, dotations et …. liées à l'activité Electricité
 - Les aides du Fonds FACE
 - Les redevances et autres contributions issues du cahier des charges de concession, versées par le concessionnaire
 - Les redevances d'utilisation
 - L'Accise sur l'électricité (anciennement TICFE)
 - Les contributions des pétitionnaires aux travaux de raccordement. Ces contributions sont soumises à un tarif voté en assemblée et actualisé annuellement (Délibération 2023-64 du 19 octobre 2023).
 - La participation des opérateurs de téléphonie aux travaux sur les réseaux de télécom
 - Les contributions des adhérents aux services du SEHV (groupements de commande, adhésion aux compétences facultatives, remboursement de travaux, préfinancés par le SEHV) actées par convention.
 - Les dotations ou subventions d'institutions ou d'organismes (Etat, Région, Département, Europe, Ademe…).

En matière de recettes, le recouvrement de la créance relève de la responsabilité du Comptable Public.

En l'absence de règlement spontané par le débiteur, le Comptable Public met en œuvre des procédures de recouvrement amiables, puis, le cas échéant, et sur autorisation de l'Ordonnateur, des mesures d'exécution forcée.

Lorsque le recouvrement des titres de recettes émis par le SEHV ne peut être mené à son terme par le Comptable Public, ce dernier propose à la collectivité de constater l'irrécouvrabilité de ces créances. Au vu

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

de ces éléments fournis par le Comptable Public, l'assemblée plénière détermine la liste des créances irrécouvrables en distinguant :

- Les créances admises **en non-valeur** en cas d'échec du recouvrement malgré les diligences effectuées par le Comptable Public ;

- Les **créances éteintes** en cas de décision juridique extérieure définitive s'imposant au SEHV et rendant impossible toute action de recouvrement.

La séparation ordonnateur/comptable rend responsable le comptable public de l'encaissement des recettes de la collectivité. Il peut demander aux services du SEHV toute pièce nécessaire pour justifier du droit à l'encaissement d'une recette. Contrairement aux dépenses il n'existe pas de nomenclature de pièces justificatives en recettes. Le comptable doit seulement s'assurer que la recette a été autorisée par l'autorité compétente.

Au moins 1 fois par an, le SEHV récupère une liste des impayés établie par le Service de Gestion Comptable, via l'applicatif Hélios. Les services doivent s'assurer que les usagers paient bien la prestation qui leur est fournie et pour le bon montant.

A titre exceptionnel, un débiteur peut, sur demande motivée, bénéficier d'une **remise gracieuse** avant que le Trésorier n'engage de poursuites. Les remises gracieuses et les admissions en non-valeurs relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée délibérante et font donc l'objet d'un vote en Comité. A l'issue de la délibération, les poursuites du comptable sont interrompues.

D - LA CLOTURE COMPTABLE

En fonction du calendrier défini par le Comptable public, le service Comptabilité générale transmet aux services les délais de clôture de l'exercice en cours (dates des derniers engagements, des dernières transmissions de factures et des derniers mandatements pour chacune des sections).

L'objectif est de mener tous les crédits nécessaires jusqu'au mandatement et à la prise en charge par le Comptable Public, avant l'échéance du 31 décembre.

Les dépenses d'investissement sont généralement arrêtées avant les dépenses de fonctionnement.

Les reports et les restes à réaliser

Compte tenu de l'obligation de tenir une comptabilité d'engagement, les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines, n'ayant pas fait l'objet d'un titre, au cours de l'exercice constituent les restes à réaliser.

Les restes à réaliser de la section d'investissement, arrêtés à la clôture de l'exercice, correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Le Président du SEHV fait établir l'état des dépenses engagées et des recettes certaines au 31 décembre de l'exercice, n'ayant pas donné lieu à mandatement ou à l'émission d'un titre. Ces reports de l'exercice N-1 sur celui de l'exercice suivant figurent au budget sous le terme de **restes à réaliser.**

Les crédits de paiement liés aux autorisations de programme ouvertes ne donnent pas lieu à reports de crédits mais peuvent faire l'objet d'un lissage.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

Le rattachement des charges et des produits est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné, les charges et les produits qui s'y rapportent et ceux-là seulement.

Le rattachement concerne les engagements en section de fonctionnement pour lesquels :

- en dépenses : le service a été effectué et la facture n'est pas parvenue,
- en recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les droits acquis au plus tard le 31 décembre peuvent faire l'objet de titre de recettes pendant la journée complémentaire et au plus tard le 31 janvier dès lors que la recette est certifiée et dûment liquidée. Ainsi, le rattachement en recette peut ne concerner que les droits acquis au 31 décembre n'ayant pas pu faire l'objet d'un titre de recette sur l'exercice.

Les engagements ayant donné lieu à un service fait au cours de l'année budgétaire achevée et devant y être rattachés, sont proposés par les gestionnaires de service à la comptabilité sur présentation des justificatifs suivants :

- bon de livraison ou de retrait, pour toute fourniture acquise ;
- bon d'intervention ou d'exécution, pour tout service effectué.

Le rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts en cours est réalisé sur un article budgétaire spécifique en dépense de fonctionnement (*nature 66112*). Aussi, la prévision et la réalisation peuvent, le cas échéant, être négatives si la contrepassation est supérieure au rattachement.

Le rattachement donne lieu à mandatement (ou titre de recette) au titre de l'exercice N et contrepassation à l'année N+1 pour le même montant.

La comptabilité fixe chaque année le calendrier des opérations de rattachement des charges et des produits, comme celui de leurs apurements.

La journée complémentaire

La comptabilité publique permet durant le mois de janvier de terminer les paiements de la section de fonctionnement de l'exercice précédent, dès lors que la facture a été reçue et que l'engagement et la prestation ont régulièrement été effectués sur l'année n-1.

Il n'existe pas de journée complémentaire pour les écritures d'investissement (mandats et titres), lesquelles doivent être impérativement passées avant le 31 décembre.

4 - LA GESTION PATRIMONIALE

Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés du SEHV.

Les éléments de patrimoine acquis en section d'investissement font l'objet d'une valorisation comptable et sont inscrits à l'inventaire comptable de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Ce patrimoine nécessite une écriture retraçant une image fidèle, complète et sincère. La bonne tenue de l'inventaire participe également à la sincérité de l'équilibre budgétaire, au juste calcul des recettes et à la sincérité des amortissements.

A - L'INVENTAIRE ET L'ETAT DE L'ACTIF

L'inventaire

La gestion de l'inventaire, registre justifiant la réalité physique des biens, est de la responsabilité de l'Ordonnateur, chargé de recenser les biens et de les identifier.

L'obligation de tenir un inventaire concerne :

- Les biens corporels ;
- Les biens incorporels ;
- Les immobilisations non financières destinées à servir de façon durable l'activité de la collectivité

Les informations concernant les entrées et les sorties des biens de l'inventaire figurent en annexe du Compte Financier Unique.

L'état de l'actif

Le Comptable Public est responsable de l'enregistrement des biens et de leur suivi à l'actif du bilan. A ce titre, il tient l'état de l'actif ainsi que le fichier des immobilisations, documents comptables justifiant les soldes des comptes apparaissant à la balance et au bilan. L'inventaire et l'état de l'actif doivent correspondre.

B - LE TRAITEMENT COMPTABLE DES FRAIS D'ETUDES ET DES AVANCES SUR TRAVAUX

Frais d'études

Lorsque les frais d'études contribuent effectivement à la réalisation d'un projet d'investissement futur, ils sont imputés directement au compte 2031 « Frais d'études » en section d'investissement.

Les dépenses relatives aux travaux sont imputées, lors du lancement des travaux :

- sur le chapitre 21 pour des travaux inférieurs à une durée de réalisation d'un an
- sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours » pour des travaux supérieurs à une durée de réalisation d'un an, éligibles au FCTVA.

Une fois l'opération de travaux achevée, toutes les dépenses effectuées sur l'opération doivent être transférées à la subdivision des comptes 21 correspondant à celle du bien. Ce transfert s'opère par opérations d'ordre non budgétaires réalisées par le Comptable Public sur demande de l'ordonnateur.

Les études non suivies de réalisation dans un délai maximum de trois ans à compter de leur achèvement (mandatée dans sa totalité) sont amortissables sur 5 ans.

Lorsqu'ils ne **contribuent pas à la réalisation d'un projet d'investissement** futur, ils sont imputés au compte 617 « Frais d'études et de recherche » de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Avances versées pour des opérations de travaux

Les avances de marché dans le cadre d'opérations d'investissement sont enregistrées sur les comptes dédiés 237 pour les immobilisations incorporelles et 238 pour les immobilisations corporelles.

Les résorptions ou les remboursements d'avances sont réalisés par opération d'ordre budgétaire, au chapitre 041 par un titre au 237 ou 238 et un mandat aux comptes 21 ou 23 et transmises au comptable public.

Intégration des immobilisations en cours

Les comptes 23 sont des comptes d'imputation transitoires jusqu'à la date de mise en service des biens. L'ordonnateur constate l'intégration des travaux en cours aux comptes d'immobilisations définitifs au chapitre 21 et transmet les informations au comptable public. Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire.

C - L'AMORTISSEMENT

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, à son obsolescence, du changement technique ou de toute autre cause. Il est la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan.

Les amortissements permettent donc d'obtenir une meilleure appréciation du coût des biens amortis tout en assurant une partie du financement de leur renouvellement au terme de la période d'utilisation.

L'obligation de sincérité des comptes exige que cette dépréciation soit constatée, exception faite des immeubles de rapport ou participant à des activités commerciales ou industrielles, l'amortissement n'est obligatoire que pour

- Les biens meubles,
- Les biens immatériels (en particulier les études non suivies de réalisation)
- Les subventions d'équipement versées.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération de l'assemblée et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires.

Cette délibération précise également par catégorie les niveaux de faible valeur en deçà desquels les éléments sont amortis dans l'année qui suit leur acquisition.

Les durées d'amortissement

Les durées d'amortissement propre à chaque catégorie de bien sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, figurent dans le tableau ci-après, extrait de l'annexe du Compte Financier Unique.Les biens dont la valeur est inférieure à 610 € ne sont pas amortis (biens de faible valeur) Les biens dont la valeur est inférieure à 1 220 € sont amortis sur 1 an.

Les délibérations n°2023 77 et 2023-81 du 19 octobre 2023 et n° 2026 -57 du 8 octobre 2026 précisent les durées d'amortissement des biens.

BUDGET PRINCIPAL :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années) en M-57	Application au prorata temporis (OUI /NON)
	Seuil d'amortissement : 610 €	0	NON
L	Biens inférieurs à 1220 €	1	OUI
L	Aménagements intérieurs de bâtiments compris entre 1220 € et 3000 €	2	OUI
L	Véhicule-matériel roulant	5	OUI
L	Frais d'études	5	OUI
L	Frais d'insertion	5	OUI
L	Sub. Cne : bâtiment, installation	15	OUI
L	Autre groupement : bâtiment, installation	15	OUI
L	Privé ; bâtiment, installations	5	OUI
L	Sub nat org pub-bâtiments, installation	15	OUI
L	Logiciels	2	OUI
L	Subventions d'équipements versés à des organismes publics (204)	15	OUI
L	Subventions d'équipements versés à des tiers privés	5	OUI
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers/matériel/études	5	OUI
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou des installations	15	OUI
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de projets d'infrastructure d'intérêt national	30	OUI
L	Aides à l'investissement des entreprises ne relevant pas des catégories précédentes (a,b,c)	5	OUI
L	Aménagement de terrain-plantations	15	OUI
L	Agencement, aménagement bâtiments	15	OUI

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

L	Agencement, aménagement locaux	15	OUI
L	Réseaux câblés	30	OUI
L	Autre matériel et outillage de voirie	5	OUI
L	Aménagement, installations téléphoniques/électriques	15	OUI
L	Aménagement du local des transformateurs	2	OUI
L	Autres inst. Matériel, outil, techniques	15	OUI
L	Intallat°générales, agencements	15	OUI
L	Matériel de tansport	5	OUI
L	Matériel de bureau	2	OUI
L	Matériel informatique	2	OUI
L	Mobilier de bureau	10	OUI
L	Autres immobilisations corporelles	5	OUI
L	Appareil de mesure	3	OUI
L	Matériel médical	2	OUI
L	Matériel d'entretien d'espaces verts	3	OUI
L	Matériel d'exposition	5	OUI
L	Matériel d'hygiène et d'entretien	5	OUI
L	Film de présentation	5	OUI
L	Coffre-fort	10	OUI
L	Sub.transf.Autres communes	30	OUI
L	Particip. Pour voirie et réseaux transf.	30	OUI
L	Travaux de génie civil impactant les réseaux de télécommunication	30	OUI

Budget Annexe IRVE :

Procédure d'amortissement (linéaire , dégressif, variable)	N° Compte	Catégorie de biens amortis	Durée (en années) en M-57	Application du prorata temporis (OUI / NON)

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

L	217	Aménagement de terrain	15	OUI
L	215	Installation de voirie	10	OUI
L	215	Autres installations, matériel et outillage techniques	10	OUI
L	203	Frais d'études	5	OUI

Modalités

Les dotations aux amortissements de ces biens sont calculées sur la base du coût historique par application de la méthode linéaire.

Le budget principal et ses budgets annexes, précédemment sous nomenclature M14, passés selon l'instruction comptable M57 sont en principe régis par la **règle du prorata temporis** selon laquelle l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps d'utilisation.

Ainsi, pour les nouvelles immobilisations mises en service, leur amortissement est calculé à partir du début du mois suivant la date de mise en service du bien.

L'instruction budgétaire et comptable M57 applique ce principe, mais uniquement de manière prospective, sur les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés.

De la sorte, les plans d'amortissements débutés selon la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à leur terme, selon les modalités définies à l'origine.

L'amortissement se traduit par une dépense de fonctionnement imputée au compte 6811 « *Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* » et une recette d'investissement imputée à une subdivision du compte 28 « *Amortissement des immobilisations* ».

Au bilan, les amortissements sont présentés en déduction des valeurs d'origine de façon à faire apparaître la valeur nette comptable des immobilisations.

Aménagement de la règle pour certaines catégories d'immobilisation

Si la règle du prorata temporis s'applique par principe, elle peut toutefois être aménagée dans la logique d'une approche par enjeu.

Dans ce cas, l'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service du bien, et les dotations aux amortissements sont ainsi calculées en annuités pleines pendant toute la période d'amortissement.

Les catégories de biens concernées par cet aménagement de la règle du prorata temporis sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

- Biens de faible valeur
- Immobilisations ne participant pas à une activité assujettie à la TVA

Les délibérations n°2023-77 et 2023-81 du 19 octobre 2023 et 2026-57 du 8 octobre 2026 précisent les biens faisant l'objet ou non de l'application de la règle du Prorata Temporis.

Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur hors taxe pour les activités assujetties à la TVA, et sur la valeur toutes taxes comprises de l'immobilisation pour les activités non assujetties.

Pour les catégories d'immobilisations corporelles (constructions et matériels) participant à une activité assujettie à la TVA, il est fait application du prorata temporis.

Subventions d'investissement versées

Conformément aux dispositions de l'instruction M57, les subventions versées à des tiers doivent faire l'objet d'un suivi individualisé (une fiche inventaire par subvention d'équipement).

La date de début de l'amortissement doit coïncider avec la date de mise en service du bien financé, et la durée d'amortissement doit correspondre à celle appliquée par le bénéficiaire de la subvention.

Par ailleurs, les subventions d'équipement doivent être mandatées au compte 204…, une fois le bien concerné mis en service.

Ces nouvelles règles nécessitant une adaptation des services de la collectivité et une évolution des outils informatiques.

Pour l'exercice 2023, les modalités de mandatement, d'amortissement et d'inventaire des subventions d'équipement versées, mises en place sur la base l'instruction M71, sont donc maintenues (les durées d'amortissement figurent dans le tableau en annexe).

La comptabilisation des immobilisations par composant lorsque les enjeux le justifient L'instruction budgétaire et comptable M57 établit le principe de la comptabilisation des immobilisations par composant.

Lorsque des éléments d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

En revanche, si dès l'origine un ou plusieurs éléments significatifs ont une utilisation différente, chaque élément (structure et composants) est comptabilisé séparément, ainsi que lors de son remplacement (plan d'amortissement et numéro d'inventaire propre à chaque composant).

La pertinence de cette méthode s'apprécie au cas par cas. Elle n'est utile et ne s'impose que lorsqu'un composant représente une forte valeur unitaire, une part significative du coût de l'actif et si sa durée d'utilisation est significativement différente de la structure principale.

Les collectivités doivent amortir les subventions d'équipement versées, selon la durée définie par une délibération spécifique. Les subventions d'équipement perçues sont amorties sur la même durée que la durée d'amortissement des biens qu'elles ont financés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

La reprise des subventions reçues et transférables

Les subventions et fonds d'investissement reçus et servants à financer un investissement devant être amortis sont qualifiés de fonds et subventions transférables et imputés en recettes au compte 131.. ou 133…

Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis ou réalisés et in fine de solder les comptes de subventions aux bilans.

Il s'agit d'une dépense au compte d'investissement 139 et d'une recette concomitante en fonctionnement au compte 777.

Nature comptable	Libellé	Section	Sens de l'écriture
139	Subventions d'investissements inscrites au compte de résultat	Investissement	Dépense
777	Quote-part des subventions virée au résultat de l'exercice	Fonctionnement	Recette

La durée d'amortissement des subventions est identique à la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

D - LES PROVISIONS

Les provisions obligatoires sont listées au Code général de collectivités territoriales.

L'apparition du risque rend obligatoire la constitution d'une provision pour risque et la constatation d'une provision pour dépréciation est obligatoire en cas de perte de valeur d'un actif.

Le SEHV a adopté le régime semi-budgétaire des provisions afin de se constituer un fonds de réserve. La provision est en effet portée en dépense réelle de fonctionnement et ne fait pas l'objet d'une inscription concomitante en recette d'investissement comme c'est le cas pour les amortissements.

Les provisions sont évaluées en fin d'exercice et sont réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges.

Les provisions facultatives sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions pour créances douteuses s'effectuent à partir d'un état partagé avec le comptable public au regard de la qualité du recouvrement des recettes du SEHV.

Les provisions font l'objet d'une présentation spécifique au sein des rapports accompagnant les budgets primitifs et Comptes Financiers Uniques.

E – CESSION DE BIENS

Pour toute réforme de biens mobiliers, un procès-verbal de réforme est établi. Ce procès-verbal mentionne les références du matériel réformé ainsi que l'année et la valeur d'acquisition.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Dans le cas d'un achat avec reprise de l'ancien bien, il n'y a pas de contraction entre la recette et la dépense. Le montant correspondant à la récupération du bien par l'entreprise n'est en aucune manière déduit de la facture d'acquisition. Il doit donc faire l'objet d'un titre de cession retraçant ainsi la sortie de l'inventaire du bien repris.

Concernant les biens immeubles, les cessions donnent lieu à une délibération mentionnant l'évaluation qui a été faite de ce bien par France Domaine et doivent être accompagnées obligatoirement d'un acte de vente.

Le comité syndical a donné délégation au Président au SEHV pour l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. (Délibération n° 2026-42 du 28/05/2026).

Les cessions patrimoniales sont prévues en recettes d'investissement sur un chapitre dédié 024 mais ce chapitre ne présente pas d'exécution budgétaire. Les titres de recettes émis lors de la réalisation de la cession sont comptabilisés sur le compte 775 qui ne présente pas de prévision.

La constatation de la sortie du patrimoine du bien mobilier ou immobilier se traduit par des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus-value ou moins-value le cas échéant traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché).

Les sorties d'actif constatées au cours de l'exercice font l'objet d'une annexe au Compte Financier Unique (CFU).

5 - LA GESTION FINANCIERE

A - LA GESTION DE LA DETTE PROPRE

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements et ne doit, en aucun cas, combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette.

Le Comité syndical a délégué, par délibération, au Président du SEHV la gestion de la dette. Il est chargé de procéder, dans les limites fixées par celle-ci, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris à des opérations de couverture des risques de taux et de change.

L'Assemblée Délibérante est informée des caractéristiques des emprunts et des produits financiers souscrits par le SEHV lors de la présentation en Comité du compte rendu des décisions, du Budget Primitif, du CFU et des Décisions Modificatives, le cas échéant.

La gestion de la dette du SEHV repose sur un recours à des établissements de crédits variés, une structuration diversifiée de la dette pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples, sains et visibles à long terme.

La collectivité se fixe les principes de gestion suivants :

- ✓ La possibilité de recourir, le cas échéant, à des emprunts à taux variables en fonction des opportunités du marché tout en privilégiant les emprunts à taux fixe ;
- ✓ Se sécuriser en diversifiant ses sources de financement ;
- ✓ Des maturités adaptées à la nature des projets à financer.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Le financement par emprunt bancaire

Le SEHV pourra recourir aux produits de financement suivants :

- des emprunts bancaires à taux fixe et/ou à taux variable avec option multi-index ;
- des emprunts revolving (crédit renouvelable).

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le taux fixe ;
- les indices monétaires de la zone Euro (Euribor, Eonia, T4M, TAM, TAG…) ;
- les indices du marché obligataire des pays du G8 (OAT, Bund…) ;
- les CMS (Constant Maturity Swap) ;
- les taux du livret A, du Livret d'Epargne Populaire (LEP) et du Livret de Développement Durable (LDD).

Ces emprunts pourront comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt;
- la faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec la possibilité de remboursement anticipé et/ou de consolidation ;
- la faculté de remboursement in fine ou de remboursement linéaire.

Modalités de consultation des établissements bancaires et financiers

Bien que les marchés de services financiers ne soient pas soumis au Code de la Commande Publique, les consultations d'emprunt seront réalisées auprès de plusieurs établissements de crédit afin de bénéficier de la meilleure offre possible, au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser.

La classification de l'encours de dette selon la charte Gissler

La Charte Gissler ou Charte de Bonne Conduite a été signée le 7 décembre 2009 par différents établissements bancaires (BPCE, Société Générale, Crédit Agricole et Dexia) et des représentants des élus locaux (AMF, AMGVF et AdCF notamment), puis reprise par la circulaire interministérielle IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Les établissements bancaires signataires se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunt et de gestion de dette ainsi qu'à détailler leurs encours de dette selon la classification suivante.

Cette classification distingue deux types de risque :

- ✓ Un risque sur les indices sous-jacents, c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6 (1 représentant le risque le plus faible) ;
- ✓ Un risque sur la structure, c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont classés selon le degré du risque allant de A à F (A représentant le risque le plus faible).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Le SEHV publie les caractéristiques de sa dette selon la typologie fixée par la Charte Gissler lors du vote du Budget Primitif et du CFU, également dans le ROB.

B – LA GESTION DE LA TRESORERIE

Le compte dont dispose chaque collectivité auprès du Comptable public ne peut être déficitaire. Il est donc nécessaire de tenir une gestion de la trésorerie afin de garantir à tout moment la solvabilité de la collectivité et donc d'anticiper les besoins en trésorerie.

Le recours à l'emprunt est réservé au financement des investissements, il ne peut être un outil de gestion de trésorerie.

Pour faire face à des besoins ponctuels en disponibilités et de devoir financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le SEHV peut avoir recours à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie, après autorisation de l'assemblée délibérante pour un montant maximal.

Le Président du SEHV dispose d'une délégation à hauteur de 2 500 000 €/an[1].

Elle équivaut à un droit de tirage permanent auprès d'un établissement de crédit. Dans la limite d'un plafond fixé par un contrat, la collectivité peut tirer des fonds lorsqu'elle le souhaite, en une ou plusieurs fois, pour la durée d'un an.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement, ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et sont gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

C - LES PROSPECTIVES FINANCIERES

La prospective financière est un outil d'aide à l'élaboration de la stratégie financière de la collectivité. Elle vise à projeter dans le futur les principales dépenses et recettes de fonctionnement mais aussi le programme d'investissement Elle peut être utilisée pour :

- ✓ définir un volume d'investissement maximal ;
- ✓ vérifier la capacité à réaliser le programme d'investissement

À partir du dernier Compte Financier Unique connu et des évolutions prévisibles, la prospective permet d'anticiper la structure financière à moyen terme de la collectivité et de vérifier le maintien de sa solvabilité.

6-INFORMATION DES ELUS ET DES CITOYENS

Bureau et commissions :

La tenue des assemblées délibérantes est précédée par la tenue du bureau du SEHV. Le bureau valide les propositions de délibérations soumises au vote de l'assemblée suivante.

Des commissions thématiques sont tenues régulièrement chaque année afin d'apporter un avis sur les projets du SEHV. Elles peuvent être convoquées autant que nécessaire.

[1] Délibération n°2026-42 du 28/05/2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_56-DE

Les assemblées plénières :

L'assemblée plénière est régulièrement réunie afin d'étudier les dossiers soumis à la décision des élus. C'est aussi l'occasion pour le Président du SEHV de rendre compte de l'utilisation de ses délégations.

Les élus sont informés de la situation budgétaire du SEHV lors :

- ✓ du Débat d'Orientations Budgétaires,
- ✓ Du vote du Compte Financier Unique ;
- ✓ Des sessions budgétaires (Vote du budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire, approbation du CFU).

Site internet et publications :

Les délibérations et le procès-verbal de chaque séance sont mis à disposition via le site internet du SEHV et sur demande.

Par ailleurs, le SEHV produit chaque année un compte-rendu d'acticité et un rapport sur les prestations du concessionnaire.

Contrôle de la Chambre régionale et Territoriale des Comptes (CRTC) :

LE SEHV est en sa qualité d'organisme public est soumis régulièrement au contrôle de la Chambre régionale et Territoriale des Comptes qui établit un rapport d'observations sur la qualité de la gestion et des finances de la structure.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_57-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-57

Objet :

FINANCES

Actualisation de la durée d'amortissement pour les Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE).

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que l'amortissement constitue une dépense obligatoire pour les communes et groupements de communes de plus de 3.500 habitants ;

Vu la délibération n° 2019-41 du 16 octobre 2019 fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE ;

Vu la délibération n°2020-22 du 12 mars 2020 portant création du budget annexe IRVE ;

Vu la délibération n°2020-24 du 12 mars 2020 fixant les conditions d'amortissement d'immobilisations de la compétence IRVE sous la nomenclature comptable M14 ;

Vu la délibération 2023-77 du 19 octobre 2023 fixant la durée d'amortissement des études pour les IRVE ;

Vu la délibération 2023-78 du 19 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2026-24 du 26 mars 2026 adoption du budget primitif 2026 du budget annexe IRVE.

Considérant que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler ;

Considérant la nécessité de définir les règles d'amortissement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) de ce budget annexe et d'en fixer leurs durées selon les différentes natures d'investissements ;

Considérant que l'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_57-DE

Objet :

FINANCES

Actualisation de la durée d'amortissement pour les Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE).

Monsieur le Vice-président propose aux membres du bureau :

- **DE FIXER** les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget annexe IRVE telles que mentionnées ci-dessous :

CATEGORIE DE BIENS		IMPUTATION COMPTABLE	DUREE D'AMORTISSEMENT
Immobilisations corporelles	**Aménagements de terrains**	212 / 214	15 ans
	Installations de voirie	2152	10 ans
	Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	10 ans
Immobilisations incorporelles	**Frais d'études**	2031	5 ans

- **DE PRECISER** que le calcul des amortissements est effectué au prorata temporis ;

- **DE PRECISER** que le montant de l'amortissement est arrondi à l'euro inférieur, la dernière annuité de l'amortissement faisant office de régularisation.

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget annexe IRVE telles que mentionnées ci-dessous :

CATEGORIE DE BIENS		IMPUTATION COMPTABLE	DUREE D'AMORTISSEMENT
Immobilisations corporelles	**Aménagements de terrains**	212 / 214	15 ans
	Installations de voirie	2152	10 ans
	Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	10 ans
Immobilisations incorporelles	**Frais d'études**	2031	5 ans

- **DE PRECISER** que le calcul des amortissements est effectué au prorata temporis ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_57-DE

Objet :

FINANCES

Actualisation de la durée d'amortissement pour les Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE).

- **DE PRECISER** que le montant de l'amortissement est arrondi à l'euro inférieur, la dernière annuité de l'amortissement faisant office de régularisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-58

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2026-01 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-78 en date du 13 octobre 2023 portant mise en place de la nomenclature comptable M-57 ;

Vu la délibération n°2026-23 en date du 26 mars 2026 portant adoption du budget primitif du Budget principal 2026 ;

Vu la délibération n°2026-56 en date du 8 octobre 2026 portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Considérant la nécessité d'actualiser les prévisions budgétaires ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du budget principal de l'exercice 2026 en cours ;

Il propose :

La réalisation d'une décision modificative **N°2026-01 sur le budget primitif du budget principal de l'exercice 2026** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **849 748.30 €.**

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

2026-58

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2026-01 BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **103 657.10 €.**

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- La réalisation d'une décision modificative **N°2026-01 sur le budget primitif du budget principal de l'exercice 2026** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **849 748.30 €.**

Section d'investissement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **103 657.10 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Projet de décisions modificatives du BUDGET 2026

ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Budget Principal

Projet de Décision modificative n°1 du budget 2026

Rappel: décision n°2026-03 du 11 juin 2026 du Président portant virement de crédit présentée en communication à l'AP du 8/10/2026

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

SEHV
nos énergies en commun

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
002 Déficit cumulé	0,00	0,00	0,00	
022 Dép. imprévues	0,00	0,00	0,00	
011 Charges	1 294 820,03	-30 482,00	1 264 338,03	-2%
012 frais personnel	2 805 050,00	-15 850,00	2 789 200,00	-1%
014 Attén. produits	395 000,00	25 000,00	420 000,00	6%
65 Autres charges	342 011,00	68 699,00	410 710,00	20%
66 Intérêts dette	225 284,00	0,00	225 284,00	
67 Charges except.	25 000,00	0,00	25 000,00	
68 Dot. aux amort. et aux provisions	12 000,00	0,00	12 000,00	
042 OO transf. sections	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	
023 Vir. Investissement	6 205 304,07	802 381,30	7 007 685,37	13%
TOTAL	**13 304 469,10**	**849 748,30**	**14 154 217,40**	6%

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
002 Excédent cumulé	2 933 823,10	0,00	2 933 823,10	
013 Attén. Charges	35 002,00	-10 000,00	25 002,00	-29%
70 prod. Sce domaine	186 420,00	40 215,00	226 635,00	22%
73 produits divers	0,00	0,00	0,00	
731 Fiscalité locale	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	
74 Subventions	453 439,00	-34 125,00	419 314,00	-8%
75 Autres produits	3 523 785,00	853 658,30	4 377 443,30	24%
76 Prod. Financiers	0,00	0,00	0,00	
77 Prod. Spécifiques	0,00	0,00	0,00	
78 Reprises sur provisions	12 000,00	0,00	12 000,00	
79 Transfert	0,00	0,00	0,00	
042 OOB (Amort Sub) art 777	160 000,00	0,00	160 000,00	
TOTAL	**13 304 469,10**	**849 748,30**	**14 154 217,40**	6%

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

SEHV
nos énergies en commun

INVESTISSEMENT — DEPENSES

	BP 2026	DM	Total	Eval DM
001Déficit cumulé	9 269 359,96	0,00	9 269 359,96	
10 Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'invest	0,00	**25 000,00**	25 000,00	NS
16 Dette	770 000,00	0,00	770 000,00	
20 Immob. incorporelles	3 320,00	**-320,00**	3 000,00	**-10%**
204 Sub. d'équip. versées	585 685,00	**424 422,10**	1 010 107,10	**72%**
21 Immob. corporelles	396 204,00	**31 340,00**	427 544,00	**8%**
23 Immo en cours	10 329 200,00	**82 500,00**	10 411 700,00	**1%**
4581 Opérations sous mandats	5 814 058,00	**-459 285,00**	5 354 773,00	**-8%**
040 (Amort sub) OOB	160 000,00	0,00	160 000,00	
041 Opérations patrimoniales	1 000,00	0,00	1 000,00	
RAR	5 915 847,67	0,00	5 915 847,67	
TOTAL	**33 244 674,63**	**103 657,10**	**33 348 331,73**	**0,3%**

INVESTISSEMENT — RECETTES

	BP 2026	DM	Total	Eval DM
001 Excédent cumulé	0,00	0,00	0,00	
10222 FC TVA	69 999,93	**26 551,00**	96 550,93	**38%**
1068 réserves	4 786 752,05	0,00	4 786 752,05	
13 Subventions Invest.	3 981 202,00	**-180 341,00**	3 800 861,00	**-5%**
23 Immob. en cours	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts	0,00	0,00	0,00	
204 Sub. D'équipement	0,00	0,00	0,00	
4582 Opérations sous mandats	5 801 961,00	**-544 934,20**	5 257 026,80	**-9%**
040 Op transfert entre sections	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	
041 (2031) OOB	1 000,00	0,00	1 000,00	
RAR Recettes	10 398 455,58	0,00	10 398 455,58	
021 Vir. Fonction.	6 205 304,07	**802 381,30**	7 007 685,37	**13%**
TOTAL	**33 244 674,63**	**103 657,10**	**33 348 331,73**	**0,3%**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Budget annexe Éclairage public

Projet de DM 2026

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

SEHV
nos énergies en commun

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
002 Déficit cumulé	0,00	0,00	0,00	
022 Dép. imprévues	0,00	0,00	**0,00**	
011 Charges	3 467 334,75	**-458 013,10**	3 009 321,65	**-13%**
012 frais personnel	0,00	0,00	**0,00**	
014 Attén. produits	0,00	0,00	0,00	
65 Autres charges	920 602,00	**871 307,30**	**1 791 909,30**	**95%**
66 Intérêts dette	0,00	0,00	0,00	
67 Charges except.	5 000,00	0,00	**5 000,00**	
68 Dot. aux amort. et aux provisions	0,00	0,00	0,00	
042 OO transf. sections	0,00	0,00	**0,00**	
023 Vir. Investissement	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	**4 392 936,75**	**413 294,20**	**4 806 230,95**	**9%**

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
002 Excédent cumulé	2 193 944,75	0,00	2 193 944,75	
013 Attén. Charges	0,00	0,00	**0,00**	
70 prod. Sce domaine	745 247,00	140 000,00	885 247,00	**19%**
73 produits divers	0,00	0,00	**0,00**	
731 Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	
74 Subventions	1 450 000,00	**273 294,20**	**1 723 294,20**	**19%**
75 Autres produits	2 000,00	0,00	2 000,00	
76 Prod. Financiers	0,00	0,00	**0,00**	
77 Prod. Spécifiques	1 745,00	0,00	1 745,00	
78 Reprises sur provisions	0,00	0,00	**0,00**	
79 Transfert	0,00	0,00	0,00	
042 OOB (Amort Sub)	0,00	**0,00**	**0,00**	
TOTAL	**4 392 936,75**	**413 294,20**	**4 806 230,95**	**9%**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Budget annexe Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)

Projet de DM 2026

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

SEHV
nos énergies en commun

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
002 Déficit cumulé	0,00	0,00	0,00	
022 Dép. imprévues	0,00	0,00	0,00	
011 Charges	118 514,00	**106 220,00**	224 734,00	90%
012 frais personnel	0,00	0,00	0,00	
014 Attén. produits	0,00	0,00	0,00	
65 Autres charges		0,00	0,00	
66 Intérêts dette	0,00	0,00	0,00	
67 Charges except.	0,00	0,00	0,00	
68 Dot. aux amort. et aux provisions	0,00	0,00	0,00	
042 OO transf. sections	83 752,00	0,00	83 752,00	
023 Vir. Investissement	0,00	**17 500,00**	17 500,00	NS
TOTAL	**202 266,00**	**123 720,00**	**325 986,00**	61%

RECETTES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
002 Excédent cumulé	0,00	0,00	0,00	
013 Attén. Charges	0,00	**2 858,00**	**2 858,00**	ns
70 prod. Sce domaine	45 000,00	**40 000,00**	85 000,00	89%
73 produits divers	0,00	0,00	**0,00**	
731 Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	
74 Subventions	0,00	0,00	**0,00**	
75 Autres produits	157 266,00	**80 862,00**	238 128,00	51%
76 Prod. Financiers	0,00	0,00	**0,00**	
77 Prod. Spécitiques	0,00	0,00	0,00	
78 Reprises sur provisions	0,00	0,00	**0,00**	
79 Transfert	0,00	0,00	0,00	
042 OOB (Amort Sub) art 777	0,00	**0,00**	**0,00**	
TOTAL	**202 266,00**	**123 720,00**	**325 986,00**	61%

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

SEHV
nos énergies en commun

INVESTISSEMENT — DEPENSES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
001Déficit cumulé	213 124,92	0,00	213 124,92	
10 Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'invest	0,00	0,00	0,00	
16 Dette	0,00	0,00	0,00	
20 Immob. incorporelles	0,00	0,00	0,00	
204 Sub. d'équip. versées	0,00	0,00	0,00	
21 Immob. corporelles	8 500,00	**-8 500,00**	0,00	-100%
23 Immo en cours	1 500,00	**10 000,00**	11 500,00	NS
4581 Opérations sous mandats	0,00	0,00	0,00	
040 (Amort sub) OOB	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	
RAR	38 048,04	0,00	38 048,04	
TOTAL	**261 172,96**	**1 500,00**	**262 672,96**	1%

INVESTISSEMENT — RECETTES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
001 Excédent cumulé	47 873,75	0,00	47 873,75	
10222 FC TVA	0,00	0,00	0,00	
1068 réserves	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions Invest.	0,00	**-16 000,00**	-16 000,00	ns
23 Immob. en cours	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts	0,00	0,00	0,00	
204 Sub. D'équipement	0,00	0,00	0,00	
4582 Opérations sous mandats	0,00	0,00	0,00	
040 Op transfert entre sections	83 752,00	0,00	83 752,00	
041 (2031) OOB	0,00	0,00	0,00	
RAR Recettes	203 299,21	0,00	203 299,21	
021 Vir. Fonction.	0,00	**17 500,00**	17 500,00	ns
TOTAL	**334 924,96**	**1 500,00**	**336 424,96**	0,4%

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Budget annexe Production d'énergie photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

SEHV
nos énergies en commun

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
002 Déficit cumulé	0,00	0,00	0,00	
022 Dép. imprévues	0,00	0,00	0,00	
011 Charges	7 330,00	**3 481,00**	10 811,00	**47%**
012 frais personnel	0,00	0,00	0,00	
014 Attén. produits	0,00	0,00	0,00	
65 Autres charges		0,00	0,00	
66 Intérêts dette	0,00	0,00	0,00	
67 Charges except.	0,00	0,00	0,00	
68 Dot. aux amort. et aux provisions	0,00	0,00	0,00	
042 OO transf. sections	2 561,00	0,00	2 561,00	
023 Vir. Investissement	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	**9 891,00**	**3 481,00**	**13 372,00**	**35%**

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	BP 2026	DM	Total	Evol DM
002 Excédent cumulé	743,72	0,00	743,72	
013 Attén. Charges	0,00	0,00	**0,00**	
70 prod. Sce domaine	7 402,00	**2 389,00**	9 791,00	**32%**
73 produits divers	0,00	0,00	**0,00**	
731 Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	
74 Subventions	1 745,28	**397,00**	**2 142,28**	**23%**
75 Autres produits	0,00	**695,00**	695,00	**NS**
76 Prod. Financiers	0,00	0,00	**0,00**	
77 Prod. Spécifiques	0,00	0,00	0,00	
78 Reprises sur provisions	0,00	0,00	**0,00**	
79 Transfert	0,00	0,00	0,00	
042 OOB (Amort Sub) art 777	0,00	0,00	**0,00**	
TOTAL	**9 891,00**	**3 481,00**	**13 372,00**	**35%**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Merci de votre attention

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

SEHV
nos énergies en commun

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE
Budget principal - Décision modificative 2026-1

SIGNATURES

ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléée par LARDY Brigitte	FALCON Laurent	MALET Patrick
APPERT Brice	GALTIER Louis	MALITE Philippe
ARTIVAUD Catherine supléée par BODAK Cédric	GAUDRÉ Simon	MANUS Lydie suppléée par NÉGRIER Isabelle
AUZEMERY Alain	GAYOU Pascal suppléé par BLANCHETON Jean-Noël	MARIAUD ÉRIC
AUZEMERY Sylvie	GENEST Bruno	NEUVILLARD Thierry
BARRAUD Pascal	GEORGES Cédric	NORMAND Guy
BARRIERE Jean-Luc	GÉRAUDIE Ludovic	NOUHAUD Jean-Louis
BONNET Moïse	GOUDARD Kévin	PAROT Serge
BOST Jean-Marie	GOURGOUSSE Stéphane	PELTIER Cédric
BOURRIQUET Didier	GRANET Jean-Pierre	PEREZ Philippe
BURIN Christine	GUILLON Jean-Claude	PLEINEVERT Jacques
CHAMINADE Gérard	HAFFRAY Partice	POIRSON François
CHAZELLE Alain	HERBRECHT Philippe	POLLICH Silke suppléée par ARMAND Thierry
COURTEIX Patrick	JAMMET Thierry	PORTOLAN Jocelyne
DARGENTOLLE Georges	LACHAUME Charlotte	RICHEFAL Raphaël
DAUDE Dominique	LACOUR Jérôme	RILLER Daniel
DAVID Jean-Nicolas	LAGORCE Edmond	ROCHE Martial
DAVID Roland	LAGRANDANNE Bernard	SANZ Thierry
DELAVERGNAS Didier	LALOGE Marlène	TESSIER Anthony
DEMARGNE Angélique	LEBOUTET Maurice	THARAUD Michel
DOGNON Jean-Bernard	LEGAY Jean-Marc	THEILLET Pascal
DOUCET Fabien	LHOMME-LEOMENT Jacqueline	
DUPRAT Jean-Jacques	LONGEQUEUE Jean-Paul	

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25870858500033

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M. 57

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 43
A1.01 - Opérations non ventilables 46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 47
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 50
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 51
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 52
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 55
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 58
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 61
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 62
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 65
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 67
A1.908 - Fonction 8 - Transports 70
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 74
A2.01 - Opérations non ventilables 76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 77
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 91
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 94
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 95
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 96
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 99
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 101
A2.938 - Fonction 8 - Transports 104

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 108
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 113
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 115

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 118
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 122
B3.1 - Etat des provisions constituées 124
B3.2 - Etalement des provisions 125
B4 - Etat des charges transférées 126
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 132
B6 - Prêts 133
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 134
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus 135
B8 - Subventions versées 136
B9 - Etat du personnel 139
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 140
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 141
B11.2 - Liste des établissements publics créés 142
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 143
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 145
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 146

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 148
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 149
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 150

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 151

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	250 367

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	20,56
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	44,18
3	Dépenses d'équipement brut / population	88,25
4	Encours de dette / population (2) (3)	2,02
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,20 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	53,49 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	199,77 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	4,58 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	53,47 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(2) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(3) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	5 915 847,67	III + IV	10 398 455,58	B1	4 482 607,91
Investissement	I	5 915 847,67	III	10 398 455,58	B2	4 482 607,91
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	4 482 607,91
Investissement	**A2 + B2**	4 482 607,91
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	**5 915 847,67**
018	**RSA**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (3)**		**4 410,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)**		**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**13 333,12**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**3 296,34**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**3 294 938,08**
26	**Participations et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**2 599 870,13**
4581020	2020		289 813,22
4581021	2021		88 650,00
4581024	2024		1 254 153,09
4581025	2025		967 253,82
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	**0,00**
011	**Charges à caractère général (4)**		**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés (4)**		**0,00**
014	**Atténuations de produits**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (4)**		**0,00**
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**		**0,00**
66	**Charges financières**		**0,00**
67	**Charges spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	**10 398 455,58**
018	**RSA**	**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**	**5 449 152,53**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**	**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**	**4 949 303,05**
4582018	2018	93 787,20
4582019	2019	22 558,07
4582020	2020	1 185 781,14
4582021	2021	88 650,00
4582022	2022	3 491,04
4582024	2024	1 670 315,16
4582025	2025	1 884 720,44
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**
73	**Impôts et taxes**	**0,00**
731	**Fiscalité locale**	**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	103 657,10	103 657,10
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	103 657,10	103 657,10

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	849 748,30	849 748,30
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	849 748,30	849 748,30

TOTAL DU BUDGET (5)	953 405,40	953 405,40

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
2024-AP01	Autorisation de programme - Subventions 2024	204	-1 959,83
2025-AP01	Autorisation de programme - Subventions 2025	204	414 729,15
2026-AP01	Autorisation de programme Subventions 2026		172 465,37
TOTAL			**585 234,69**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**585 234,69**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	3 320,00	0,00	-320,00	-320,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	599 018,12	0,00	424 422,10	424 422,10	1 023 440,22
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	399 500,34	0,00	31 340,00	31 340,00	430 840,34
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	13 624 138,08	0,00	82 500,00	82 500,00	13 706 638,08
Total des dépenses d'équipement		**14 625 976,54**	**0,00**	**537 942,10**	**537 942,10**	**15 163 918,64**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	4 410,00	0,00	25 000,00	25 000,00	29 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées	770 000,00	0,00	0,00	0,00	770 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**774 410,00**	**0,00**	**25 000,00**	**25 000,00**	**799 410,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	8 413 928,13	0,00	-459 285,00	-459 285,00	7 954 643,13
Total des dépenses réelles d'investissement		**23 814 314,67**	**0,00**	**103 657,10**	**103 657,10**	**23 917 971,77**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*160 000,00*		*0,00*	*0,00*	*160 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*1 000,00*		*0,00*	*0,00*	*1 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***161 000,00***		***0,00***	***0,00***	***161 000,00***
TOTAL		**23 975 314,67**	**0,00**	**103 657,10**	**103 657,10**	**24 078 971,77**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**9 269 359,96**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**33 348 331,73**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	9 430 354,53	0,00	-180 341,00	-180 341,00	9 250 013,53
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**9 430 354,53**	**0,00**	**-180 341,00**	**-180 341,00**	**9 250 013,53**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	69 999,93	0,00	26 551,00	26 551,00	96 550,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	4 786 752,05	0,00	0,00	0,00	4 786 752,05
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**4 856 751,98**	**0,00**	**26 551,00**	**26 551,00**	**4 883 302,98**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	10 751 264,05	0,00	-544 934,20	-544 934,20	10 206 329,85
Total des recettes réelles d'investissement		**25 038 370,56**	**0,00**	**-698 724,20**	**-698 724,20**	**24 339 646,36**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*6 205 304,07*		*802 381,30*	*802 381,30*	*7 007 685,37*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*2 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*2 000 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*1 000,00*		*0,00*	*0,00*	*1 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***8 206 304,07***		***802 381,30***	***802 381,30***	***9 008 685,37***
TOTAL		**33 244 674,63**	**0,00**	**103 657,10**	**103 657,10**	**33 348 331,73**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**33 348 331,73**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**8 847 685,37**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

CZ

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 294 820,04	0,00	-30 482,00	-30 482,00	1 264 338,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 805 050,00	0,00	-15 850,00	-15 850,00	2 789 200,00
014	Atténuations de produits	395 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	420 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	342 011,00	0,00	68 699,00	68 699,00	410 710,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**4 836 881,04**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**	**4 884 248,04**
66	Charges financières	225 284,00	0,00	0,00	0,00	225 284,00
67	Charges spécifiques (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	12 000,00		0,00	0,00	12 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**5 099 165,04**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**	**5 146 532,04**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*6 205 304,07*		*802 381,30*	*802 381,30*	*7 007 685,37*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*2 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*2 000 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***8 205 304,07***		***802 381,30***	***802 381,30***	***9 007 685,37***
TOTAL		**13 304 469,11**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**14 154 217,41**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**14 154 217,41**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	35 002,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	25 002,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	186 420,00	0,00	40 215,00	40 215,00	226 635,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
74	Dotations et participations (4)	453 439,00	0,00	-34 125,00	-34 125,00	419 314,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 523 785,00	0,00	853 658,30	853 658,30	4 377 443,30
Total des recettes de gestion courante		**10 198 646,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**11 048 394,30**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	12 000,00		0,00	0,00	12 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**10 210 646,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**11 060 394,30**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*160 000,00*		*0,00*	*0,00*	*160 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***160 000,00***		***0,00***	***0,00***	***160 000,00***
TOTAL		**10 370 646,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**11 220 394,30**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE	**2 933 823,11**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**14 154 217,41**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**8 847 685,37**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	25 000,00	*0,00*	25 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-320,00	*0,00*	-320,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	424 422,10	*0,00*	*424 422,10*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	31 340,00	*0,00*	31 340,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	82 500,00	*0,00*	*82 500,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	-459 285,00	*0,00*	-459 285,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**103 657,10**	***0,00***	**103 657,10**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**103 657,10**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-30 482,00		-30 482,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-15 850,00		-15 850,00
014	Atténuations de produits	25 000,00		25 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	68 699,00	*0,00*	68 699,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*802 381,30*	802 381,30
	Dépenses de fonctionnement – Total	**47 367,00**	***802 381,30***	**849 748,30**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**849 748,30**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 551,00	*0,00*	26 551,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	-180 341,00	*0,00*	-180 341,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	-544 934,20	*0,00*	-544 934,20
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*802 381,30*	802 381,30
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**-698 724,20**	***802 381,30***	**103 657,10**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**103 657,10**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	-10 000,00		-10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 215,00		40 215,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	-34 125,00		-34 125,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	853 658,30	0,00	853 658,30
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**849 748,30**	***0,00***	**849 748,30**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			849 748,30

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**23 975 314,67**	**0,00**	**412 769,32**	**103 657,10**	**103 657,10**	**920 107,10**	**-816 450,00**	**103 657,10**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 320,00	0,00	0,00	-320,00	-320,00	0,00	-320,00	-320,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	599 018,12	0,00	412 769,32	424 422,10	424 422,10	920 107,10	-495 685,00	424 422,10
21	Immobilisations corporelles	399 500,34	0,00	0,00	31 340,00	31 340,00	0,00	31 340,00	31 340,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 624 138,08	0,00	0,00	82 500,00	82 500,00	0,00	82 500,00	82 500,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**14 625 976,54**	**0,00**	**412 769,32**	**537 942,10**	**537 942,10**	**920 107,10**	**-382 165,00**	**537 942,10**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 410,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	770 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**774 410,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000,00**	**25 000,00**	**0,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	8 413 928,13	0,00	0,00	-459 285,00	-459 285,00	0,00	-459 285,00	-459 285,00
Total des dépenses réelles		**23 814 314,67**	**0,00**	**412 769,32**	**103 657,10**	**103 657,10**	**920 107,10**	**-816 450,00**	**103 657,10**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*160 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*1 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**161 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**103 657,10**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**28 457 922,58**	**0,00**	**103 657,10**	**103 657,10**	**103 657,10**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 430 354,53	0,00	-180 341,00	-180 341,00	-180 341,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**9 430 354,53**	**0,00**	**-180 341,00**	**-180 341,00**	**-180 341,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	69 999,93	0,00	26 551,00	26 551,00	26 551,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**69 999,93**	**0,00**	**26 551,00**	**26 551,00**	**26 551,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	10 751 264,05	0,00	-544 934,20	-544 934,20	-544 934,20
Total des recettes réelles		**20 251 618,51**	**0,00**	**-698 724,20**	**-698 724,20**	**-698 724,20**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 205 304,07*		*802 381,30*	*802 381,30*	*802 381,30*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*2 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*1 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***8 206 304,07***		***802 381,30***	***802 381,30***	***802 381,30***

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**103 657,10**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**23 975 314,67**	**0,00**	**412 769,32**	**103 657,10**	**103 657,10**	**920 107,10**	**-816 450,00**	**103 657,10**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 320,00	0,00	0,00	-320,00	-320,00	0,00	-320,00	-320,00
2051	Concessions, droits similaires	3 320,00	0,00		-320,00	-320,00	0,00	-320,00	-320,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	599 018,12	0,00	412 769,32	424 422,10	424 422,10	920 107,10	-495 685,00	424 422,10
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	248 323,85	0,00		91 202,33	91 202,33	297 587,33	-206 385,00	91 202,33
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	350 694,27	0,00		333 219,77	333 219,77	622 519,77	-289 300,00	333 219,77
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	399 500,34	0,00	0,00	31 340,00	31 340,00	0,00	31 340,00	31 340,00
2128	Autres agencements et aménagements	336 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
21351	Bâtiments publics	12 000,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 738,88	0,00		1 350,00	1 350,00	0,00	1 350,00	1 350,00
2181	Install. générales, agencements	5 761,46	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	34 000,00	0,00		6 990,00	6 990,00	0,00	6 990,00	6 990,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 624 138,08	0,00	0,00	82 500,00	82 500,00	0,00	82 500,00	82 500,00
2313	Constructions	26 156,95	0,00		-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	13 597 981,13	0,00		85 500,00	85 500,00	0,00	85 500,00	85 500,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Vote hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I				II			III = I + II
Total des dépenses d'équipement		**14 625 976,54**	**0,00**	**412 769,32**	**537 942,10**	**537 942,10**	**920 107,10**	**-382 165,00**	**537 942,10**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 410,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 410,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	770 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	770 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**774 410,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000,00**	**25 000,00**	**0,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	8 413 928,13	0,00	0,00	-459 285,00	-459 285,00	0,00	-459 285,00	-459 285,00
4581017	2017	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581020	2020	289 813,22	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581021	2021	88 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581022	2022	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581023	2023	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581024	2024	2 921 709,09	0,00		701 331,00	701 331,00	0,00	701 331,00	701 331,00
4581025	2025	967 253,82	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581026	2026	4 146 502,00	0,00		-1 160 616,00	-1 160 616,00	0,00	-1 160 616,00	-1 160 616,00
Total des dépenses réelles		**23 814 314,67**	**0,00**	**412 769,32**	**103 657,10**	**103 657,10**	**920 107,10**	**-816 450,00**	**103 657,10**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*160 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*160 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139148	*Subv. transf. Autres communes*	*16 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139362	*Dotation de soutien à l'invest local*	*95 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Total (hors AP)	Total (y compris Vote)
			I			II			III = I + II
13938	*Autres fonds équip. transférables*	*49 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*1 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2318	*Autres immo. corporelles en cours*	*1 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**161 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT — A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT — A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**28 457 922,58**	**0,00**	**103 657,10**	**103 657,10**	**103 657,10**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 430 354,53	0,00	-180 341,00	-180 341,00	-180 341,00
13148	Subv. transf. Autres communes	110 605,39	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	916 198,00	0,00	-33 241,00	-33 241,00	-33 241,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	2 081,60	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	7 103 929,77	0,00	-108 600,00	-108 600,00	-108 600,00
1338	Autres fonds équip. transférables	1 297 539,77	0,00	-38 500,00	-38 500,00	-38 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**9 430 354,53**	**0,00**	**-180 341,00**	**-180 341,00**	**-180 341,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	69 999,93	0,00	26 551,00	26 551,00	26 551,00
10222	FCTVA	69 999,93	0,00	26 551,00	26 551,00	26 551,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**69 999,93**	**0,00**	**26 551,00**	**26 551,00**	**26 551,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	10 751 264,05	0,00	-544 934,20	-544 934,20	-544 934,20
Total des recettes réelles		**20 251 618,51**	**0,00**	**-698 724,20**	**-698 724,20**	**-698 724,20**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 205 304,07*		*802 381,30*	*802 381,30*	*802 381,30*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*2 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
21828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*40 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*40 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*1 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*10 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*50 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*8 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*8 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*160 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281533	*Réseaux câblés*	*550 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*25 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*25 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*70 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*7 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*7 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*1 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*1 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***8 206 304,07***		***802 381,30***	***802 381,30***	***802 381,30***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**13 304 469,11**	**0,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**
011	Charges à caractère général (4)	1 294 820,04	0,00	0,00	-30 482,00	-30 482,00	0,00	-30 482,00	-30 482,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 805 050,00	0,00		-15 850,00	-15 850,00		-15 850,00	-15 850,00
014	Atténuations de produits	395 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	342 011,00	0,00	0,00	68 699,00	68 699,00	0,00	68 699,00	68 699,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 836 881,04**	**0,00**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**
66	Charges financières	225 284,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	12 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**262 284,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**5 099 165,04**	**0,00**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*6 205 304,07*			*802 381,30*	*802 381,30*		*802 381,30*	*802 381,30*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*2 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**8 205 304,07**			**802 381,30**	**802 381,30**		**802 381,30**	**802 381,30**

D002 Résultat reporté	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**849 748,30**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**10 370 646,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**849 748,30**
013	Atténuations de charges (3)	35 002,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	186 420,00	0,00	40 215,00	40 215,00	40 215,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	453 439,00	0,00	-34 125,00	-34 125,00	-34 125,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 523 785,00	0,00	853 658,30	853 658,30	853 658,30
Total des recettes de gestion des services		**10 198 646,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**849 748,30**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	12 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**12 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**10 210 646,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**849 748,30**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*160 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**160 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**849 748,30**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**13 304 469,11**	**0,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**
011	Charges à caractère général (5)	1 294 820,04	0,00	0,00	-30 482,00	-30 482,00	0,00	-30 482,00	-30 482,00
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	67 080,00	0,00		-8 082,00	-8 082,00	0,00	-8 082,00	-8 082,00
60228	Autres fournitures consommables	398,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	182 076,00	0,00		-44 000,00	-44 000,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	22 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 800,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 741,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	207 630,00	0,00		-25 500,00	-25 500,00	0,00	-25 500,00	-25 500,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		396,00	396,00	0,00	396,00	396,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 500,00	0,00		-700,00	-700,00	0,00	-700,00	-700,00
61551	Entretien matériel roulant	33 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	0,00		1 010,00	1 010,00	0,00	1 010,00	1 010,00
6156	Maintenance	60 822,00	0,00		2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
6161	Multirisques	210 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	66 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	26 449,00	0,00		22 800,00	22 800,00	0,00	22 800,00	22 800,00
6182	Documentation générale et technique	34 888,00	0,00		2 070,00	2 070,00	0,00	2 070,00	2 070,00
6184	Versements à des organismes de formation	41 982,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (DM N+1 Vote) III = I + II
6185	Frais de colloques et de séminaires	7 700,00	0,00		-2 900,00	-2 900,00	0,00	-2 900,00	-2 900,00
6188	Autres frais divers	2 710,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	11 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 051,00	0,00		-2 301,00	-2 301,00	0,00	-2 301,00	-2 301,00
6234	Réceptions	14 300,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 882,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	7 400,00	0,00		-1 400,00	-1 400,00	0,00	-1 400,00	-1 400,00
6238	Divers	4 800,00	0,00		2 250,00	2 250,00	0,00	2 250,00	2 250,00
6241	Transports de biens	15,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	500,00	0,00		-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	46 900,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
6262	Frais de télécommunications	22 216,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	64 130,00	0,00		275,00	275,00	0,00	275,00	275,00
63512	Taxes foncières	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 805 050,00	0,00		-15 850,00	-15 850,00		-15 850,00	-15 850,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00		-1 000,00	-1 000,00
6331	Versement mobilité	29 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	42 000,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00		-1 000,00	-1 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	0,00		-500,00	-500,00		-500,00	-500,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 136 000,00	0,00		-9 000,00	-9 000,00		-9 000,00	-9 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	10 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64113	NBI	10 000,00	0,00		-500,00	-500,00		-500,00	-500,00
64118	Autres indemnités	387 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64131	Rémunérations	332 000,00	0,00		-5 000,00	-5 000,00		-5 000,00	-5 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	50,00	0,00		150,00	150,00		150,00	150,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	277 500,00	0,00		-1 500,00	-1 500,00		-1 500,00	-1 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	456 000,00	0,00		-6 500,00	-6 500,00		-6 500,00	-6 500,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	13 500,00	0,00		-500,00	-500,00		-500,00	-500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	16 000,00	0,00		-7 000,00	-7 000,00		-7 000,00	-7 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	13 000,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00		-1 000,00	-1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	71 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	395 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	395 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	342 011,00	0,00	0,00	68 699,00	68 699,00	0,00	68 699,00	68 699,00
65311	Indemnités de fonction	32 500,00	0,00		-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. départements	31 000,00	0,00		-16 000,00	-16 000,00	0,00	-16 000,00	-16 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	159 012,00	0,00		81 259,00	81 259,00	0,00	81 259,00	81 259,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	9 087,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	55 662,00	0,00		3 440,00	3 440,00	0,00	3 440,00	3 440,00
65818	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 836 881,04**	**0,00**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**
66	Charges financières	225 284,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	145 000,08	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (CAP du BP Vote) III = I + II
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 716,08	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	80 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	12 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	12 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**262 284,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**5 099 165,04**	**0,00**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**	**0,00**	**47 367,00**	**47 367,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*6 205 304,07*			*802 381,30*	*802 381,30*		*802 381,30*	*802 381,30*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*2 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*2 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**8 205 304,07**			**802 381,30**	**802 381,30**		**802 381,30**	**802 381,30**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	18 050,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-20 766,08
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 716,08

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**10 370 646,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**849 748,30**
013	Atténuations de charges (4)	35 002,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
6094	RRR obtenus sur études et prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	186 420,00	0,00	40 215,00	40 215,00	40 215,00
7018	Autres ventes de produits finis	186 420,00	0,00	40 215,00	40 215,00	40 215,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	453 439,00	0,00	-34 125,00	-34 125,00	-34 125,00
744	FCTVA	500,00	0,00	3 205,00	3 205,00	3 205,00
74718	Autres participations Etat	266 210,00	0,00	-40 445,00	-40 445,00	-40 445,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7473	Participation départements	14 897,00	0,00	29,00	29,00	29,00
74748	Participation autres communes	143 017,00	0,00	1 921,00	1 921,00	1 921,00
74758	Participation autres groupements	16 868,00	0,00	165,00	165,00	165,00
747888	Autres	11 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 523 785,00	0,00	853 658,30	853 658,30	853 658,30
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	115 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	920 602,00	0,00	871 307,30	871 307,30	871 307,30
75888	Autres	588 006,00	0,00	-17 649,00	-17 649,00	-17 649,00
Total des recettes de gestion des services		**10 198 646,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**849 748,30**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vo... II	Total ... (RAR N-1 Inclus) III = I + II
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	12 000,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	12 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**10 210 646,00**	**0,00**	**849 748,30**	**849 748,30**	**849 748,30**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*160 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*160 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**160 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**770 000,00**	**608 468,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	66 536,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	268 656,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	270 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**5 213 978,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 883 302,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	330 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**17 187 920,58**	**3 752 818,02**	**1 598 764,88**	**0,00**		**23 917 971,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	25 000,00	4 410,00	0,00	0,00		29 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		770 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
204	Subventions d'équipement versées	683 914,04	0,00	339 526,18	0,00		1 023 440,22
21	Immobilisations corporelles	3 600,00	360 704,00	0,00	0,00		430 840,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 384 887,53	53 093,60	0,00	0,00		13 706 638,08
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	3 090 519,01	3 334 610,42	1 259 238,70	0,00		7 954 643,13
RECETTES		**10 936 525,11**	**3 587 739,69**	**4 601 402,58**	**0,00**		**24 339 646,36**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 883 302,98
13	Subventions d'investissement	6 798 630,22	2 272 462,31	178 921,00	0,00		9 250 013,53
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	4 137 894,89	1 315 277,38	4 422 481,58	0,00		10 206 329,85

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**770 000,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	770 000,00
RECETTES		**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**338 193,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	8 488,88	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	49 047,46	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	268 656,95	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 883 302,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	96 550,93	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	4 786 752,05	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**270 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**608 468,29**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 488,88
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 047,46
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 656,95
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	270 275,00	0,00	0,00	0,00	270 275,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**330 676,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 213 978,98**
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 550,93
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 786 752,05
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	330 676,00	0,00	0,00	0,00	330 676,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 774 433,05**	**0,00**	**8 741 596,80**	**0,00**	**4 671 890,73**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	683 914,04	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 712 996,80	0,00	4 671 890,73
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	3 090 519,01	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 137 894,89**	**0,00**	**5 428 985,06**	**0,00**	**1 369 645,16**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 605,39
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 428 985,06	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 259 039,77
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	4 137 894,89	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 187 920,58**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	683 914,04
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 384 887,53
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 090 519,01
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 936 525,11**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 605,39
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 428 985,06
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 259 039,77
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 137 894,89

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 752 818,02**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 410,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	704,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 093,60	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 334 610,42	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 587 739,69**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 272 462,31	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 315 277,38	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 752 818,02**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 410,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	704,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 093,60
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 334 610,42
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 587 739,69**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 272 462,31
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 315 277,38

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 598 764,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 598 764,88**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	339 526,18	0,00	0,00	0,00	339 526,18
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	1 259 238,70	0,00	0,00	0,00	1 259 238,70
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 601 402,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 601 402,58**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	178 921,00	0,00	0,00	0,00	178 921,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	4 422 481,58	0,00	0,00	0,00	4 422 481,58

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**685 000,08**	**4 009 359,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	876 768,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 789 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	346 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	228 000,08	-2 716,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**115 177,00**	**9 793 186,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	25 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	4 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	115 177,00	3 751 479,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**140 437,00**	**56 490,00**	**255 245,00**	**0,00**		**5 146 532,04**
011	Charges à caractère général	0,00	140 437,00	6 888,00	240 245,00	0,00		1 264 338,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 789 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		420 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	49 602,00	15 000,00	0,00		410 710,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		225 284,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00
RECETTES		**0,00**	**510 787,00**	**25 087,00**	**616 157,00**	**0,00**		**11 060 394,30**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 002,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	226 635,00	0,00		226 635,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 000 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	25 087,00	389 522,00	0,00		419 314,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	510 787,00	0,00	0,00	0,00		4 377 443,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**685 000,08**
661	Charges d'intérêts	225 000,08
668	Autres charges financières	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	25 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	12 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	420 000,00
RECETTES		**115 177,00**
755	Dédits et pénalités perçus	115 177,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**4 009 359,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	398,04	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	95 891,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	86 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	846,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	107 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	276 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	60 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	45 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	48 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	32 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	57 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	33 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 876 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	753 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	83 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	36 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	249 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	60 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	-2 716,08	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**9 793 186,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
609	RRR obtenus sur achats	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
731	Fiscalité locale	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	3 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	3 751 479,30	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345			
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 009 359,96**
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398,04
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 891,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 130,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 290,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 692,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 482,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 900,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 216,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 630,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 250,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 876 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 358,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 150,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 716,08
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 793 186,30**
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	CHAPITRE
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 705,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 751 479,30
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**140 437,00**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 076,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 361,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**510 787,00**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 787,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**140 437,00**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 076,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 361,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**510 787,00**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 787,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**56 490,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 688,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 602,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 087,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 087,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**56 490,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 688,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 602,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 087,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 087,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**255 245,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**255 245,00**
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	58 998,00	0,00	0,00	0,00	58 998,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 881,00	0,00	0,00	0,00	6 881,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	47 521,00	0,00	0,00	0,00	47 521,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	21 070,00	0,00	0,00	0,00	21 070,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 775,00	0,00	0,00	0,00	5 775,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**616 157,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**616 157,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	226 635,00	0,00	0,00	0,00	226 635,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	389 522,00	0,00	0,00	0,00	389 522,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					**0,00**										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		19-10-2023
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Autres grpts - Bâtiments et installat°	15	01/01/2000
L	Aménagements terrain - Plantations	15	19/10/2023
L	Matériel informatique	2	19/10/2023
L	Autres immobilisations corporelles	5	19/10/2023
L	Appareils de mesure	3	19/10/2023
L	Coffre fort	10	19/10/2023
L	Nouveau M57 - Participations TELECOM	30	19/10/2023
L	Subv. transf. Autres communes	30	19/10/2023
L	Frais d'insertion	5	19/10/2023
L	Subv.Cne : Bâtiments, installations	15	19/10/2023
L	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	15	19/10/2023
L	Agencement, aménagements bâtiments	15	19/10/2023
L	Matériel roulant	5	19/10/2023
L	Installat° générales, agencements	15	19/10/2023
L	Matériel de bureau	5	19/10/2023
L	Mobilier de bureau	10	19/10/2023
L	Particip. pour voirie et réseaux transf.	30	19/10/2023
L	Frais d'études	5	19/10/2023
L	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	15	19/10/2023
L	Subv.Cne : Bien mobilier, etudes	15	19/10/2023
L	Privé : Bâtiments, installations	5	19/10/2023
L	Logiciels	2	19/10/2023
L	Agencement, aménagements locaux	15	19/10/2023
L	Réseaux câblés	30	19/10/2023
L	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15	19/10/2023
L	Matériel de transport	5	19/10/2023
L	Matériel d'entretien d'espaces verts	3	19/10/2023
L	Film de présentation	5	19/10/2023
L	Matériel d'hygiène et d'entretien	5	19/10/2023
L	Matériel médical	2	19/10/2023
L	Autres grpts - Bâtiments et installat°	15	19/10/2023

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Autre matériel et outillage de voirie	5	19/10/2023
L	Matériel d'exposition	5	19/10/2023

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... de l'exercice D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

IV
B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 017	Intitulé de l'opération : 2017			Date de la délibération : 01/01/2017
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**3 300 314,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	3 300 314,99	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**3 300 314,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**3 300 313,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 300 313,99	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**3 300 313,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 018	Intitulé de l'opération : 2018			Date de la délibération : 10/10/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**2 506 750,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	2 506 750,68	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**2 506 750,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**2 414 235,43**	**0,00**	**-93 787,20**	**-93 787,20**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 414 235,43	0,00	-93 787,20	-93 787,20
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

N° opération : 018	Intitulé de l'opération : 2018			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Recettes nettes (b - d)	**2 414 235,43**	**0,00**	**-93 787,20**	**-93 787,20**

N° opération : 019	Intitulé de l'opération : 2019			Date de la délibération : 10/10/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**2 412 598,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	2 412 598,23	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**2 412 598,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**2 445 088,83**	**0,00**	**-2 088,00**	**-2 088,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 445 088,83	0,00	-2 088,00	-2 088,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**2 445 088,83**	**0,00**	**-2 088,00**	**-2 088,00**

N° opération : 020	Intitulé de l'opération : 2020			Date de la délibération : 10/10/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**3 488 173,51**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	3 488 173,51	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**3 488 173,51**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**2 977 210,28**	**0,00**	**-1 800,00**	**-1 800,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 977 210,28	0,00	-1 800,00	-1 800,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

N° opération : 020	Intitulé de l'opération : 2020			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	**RAR N-1(3)**	**Nouveaux crédits votés**	**Total (4)**
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**2 977 210,28**	**0,00**	**-1 800,00**	**-1 800,00**

N° opération : 021	Intitulé de l'opération : 2021			Date de la délibération : 10/10/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	**RAR N-1(3)**	**Nouveaux crédits votés**	**Total (4)**
DEPENSES (a)	**1 978 791,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	1 978 791,16	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**1 978 791,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**1 986 623,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 986 623,96	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**1 986 623,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 022	Intitulé de l'opération : 2022			Date de la délibération : 10/10/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	**RAR N-1(3)**	**Nouveaux crédits votés**	**Total (4)**
DEPENSES (a)	**2 594 120,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	2 594 120,16	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**2 594 120,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**2 613 371,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

N° opération : 022	Intitulé de l'opération : 2022			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 613 371,88	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**2 613 371,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 023	Intitulé de l'opération : 2023			Date de la délibération : 10/10/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**3 560 079,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	3 560 079,80	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**3 560 079,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**3 560 079,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 560 079,80	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**3 560 079,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 024	Intitulé de l'opération : 2024			Date de la délibération : 10/10/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**3 361 255,78**	**0,00**	**701 331,00**	**701 331,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	3 361 255,78	0,00	701 331,00	701 331,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

N° opération : 024	Intitulé de l'opération : 2024			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Dépenses nettes (a – c)	**3 361 255,78**	**0,00**	**701 331,00**	**701 331,00**
RECETTES (b)	**3 243 932,72**	**0,00**	**588 164,00**	**588 164,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 243 932,72	0,00	588 164,00	588 164,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**3 243 932,72**	**0,00**	**588 164,00**	**588 164,00**

N° opération : 025	Intitulé de l'opération : 2025			Date de la délibération : 10/10/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**1 734 742,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	1 734 742,63	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**1 734 742,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**1 055 350,10**	**0,00**	**-2 750 000,00**	**-2 750 000,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 055 350,10	0,00	-2 750 000,00	-2 750 000,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**1 055 350,10**	**0,00**	**-2 750 000,00**	**-2 750 000,00**

N° opération : 026	Intitulé de l'opération : 2026			Date de la délibération : 10/10/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**-1 160 616,00**	**-1 160 616,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	-1 160 616,00	-1 160 616,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

N° opération : 026	Intitulé de l'opération : 2026			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	**RAR N-1(3)**	**Nouveaux crédits votés**	**Total (3)**
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**-1 160 616,00**	**-1 160 616,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**1 714 577,00**	**1 714 577,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1 714 577,00	1 714 577,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**1 714 577,00**	**1 714 577,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N — B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

IV

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

IV
B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-9 269 359,96**	**0,00**	**0,00**	**-9 269 359,96**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**4 482 607,91**	**0,00**	**0,00**	**4 482 607,91**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-4 786 752,05**	**0,00**	**0,00**	**-4 786 752,05**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**4 786 752,05**	**0,00**	**0,00**	**4 786 752,05**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-4 786 752,05**	**0,00**	**0,00**	**-4 786 752,05**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**930 000,00**	**0,00**	**0,00**	**930 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**8 275 304,00**	**828 932,30**	**828 932,30**	**9 104 236,30**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**7 345 304,00**	**828 932,30**	**828 932,30**	**8 174 236,30**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 930 000,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**770 000,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	770 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**160 000,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*160 000,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 8 275 304,00**	**828 932,30**	**VI 828 932,30**
Ressources propres externes de l'année (a)		**69 999,93**	**26 551,00**	**26 551,00**
10222	FCTVA	69 999,93	26 551,00	26 551,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**8 205 304,07**	**802 381,30**	**802 381,30**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*40 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*40 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*1 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*50 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*8 000,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*8 000,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*160 000,00*	*0,00*	*0,00*
281533	*Réseaux câblés*	*550 000,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*25 000,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*25 000,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*70 000,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*7 000,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*7 000,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 205 304,07*	*802 381,30*	*802 381,30*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_58MAQUETTE-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice: 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-59

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2026-01 BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-78 en date du 13 octobre 2023 portant mise en place de la nomenclature comptable M-57 ;

Vu la délibération n°2026-23 en date du 26 mars 2026 portant adoption du budget primitif du Budget annexe Entretien de l'Eclairage public 2026 ;

Vu la délibération n°2026-56 en date du 8 octobre 2026 portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Considérant la nécessité d'actualiser les prévisions budgétaires ;

Monsieur le Vice-président expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du budget annexe Entretien de l'Eclairage Public de l'exercice 2026 en cours ;

Il propose :

La réalisation d'une décision modificative **N°2026-01 sur le budget primitif du budget annexe Entretien de l'Eclairage Public de l'exercice 2026** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **413 294.20 €.**

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

2026-59

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2026-01 BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- La réalisation d'une décision modificative **N°2026-01 sur le budget primitif du budget annexe Entretien de l'Eclairage Public de l'exercice 2026** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **413 294.20 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

SEHV
nos énergies en commun

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE
Budget annexe Entretien de l'éclairage public - Décision modificative n°01

SIGNATURES

ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléée par LARDY Brigitte	FALCON Laurent	MALET Patrick
APPERT Brice	GALTIER Louis	MALITE Philippe
ARTIVAUD Catherine supléée par BODAK Cédric	GAUDRÉ Simon	MANUS Lydie suppléée par NÉGRIER Isabelle
AUZEMERY Alain	GAYOU Pascal suppléé par BLANCHETON Jean-Noël	MARIAUD ÉRIC
AUZEMERY Sylvie	GENEST Bruno	NEUVILLARD Thierry
BARRAUD Pascal	GEORGES Cédric	NORMAND Guy
BARRIERE Jean-Luc	GÉRAUDIE Ludovic	NOUHAUD Jean-Louis
BONNET Moïse	GOUDARD Kévin	PAROT Serge
BOST Jean-Marie	GOURGOUSSE Stéphane	PELTIER Cédric
BOURRIQUET Didier	GRANET Jean-Pierre	PEREZ Philippe
BURIN Christine	GUILLON Jean-Claude	PLEINEVERT Jacques
CHAMINADE Gérard	HAFFRAY Partice	POIRSON François
CHAZELLE Alain	HERBRECHT Philippe	POLLICH Silke suppléée par ARMAND Thierry
COURTEIX Patrick	JAMMET Thierry	PORTOLAN Jocelyne
DARGENTOLLE Georges	LACHAUME Charlotte	RICHEFAL Raphaël
DAUDE Dominique	LACOUR Jérôme	RILLER Daniel
DAVID Jean-Nicolas	LAGORCE Edmond	ROCHE Martial
DAVID Roland	LAGRANDANNE Bernard	SANZ Thierry
DELAVERGNAS Didier	LALOGE Marlène	TESSIER Anthony
DEMARGNE Angélique	LEBOUTET Maurice	THARAUD Michel
DOGNON Jean-Bernard	LEGAY Jean-Marc	THEILLET Pascal
DOUCET Fabien	LHOMME-LEOMENT Jacqueline	
DUPRAT Jean-Jacques	LONGEQUEUE Jean-Paul	

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SIVU : SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 25870858500041

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M. 57

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 39
A1.01 - Opérations non ventilables 42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 63
A1.908 - Fonction 8 - Transports 66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 70
A2.01 - Opérations non ventilables 72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 94
A2.938 - Fonction 8 - Transports 97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 108

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 111
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 111
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 112
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 113
B3.1 - Etat des provisions constituées 114
B3.2 - Etalement des provisions 116
B4 - Etat des charges transférées 117
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 118
B6 - Prêts 119
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 120
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 121
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées 122
B9 - Etat du personnel 123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 126
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 127
B11.2 - Liste des établissements publics créés 128
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 129

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 130
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 132
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 133

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 134
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 135
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 136

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 137

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	183,99 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-83,99 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(2) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(3) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	**0,00**
018	**RSA**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (3)**		**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)**		**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	**0,00**
011	**Charges à caractère général (4)**		**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés (4)**		**0,00**
014	**Atténuations de produits**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (4)**		**0,00**
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**		**0,00**
66	**Charges financières**		**0,00**
67	**Charges spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	**0,00**
018	**RSA**		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**		**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**		**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**		**0,00**
73	**Impôts et taxes**		**0,00**
731	**Fiscalité locale**		**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**		**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**		**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
76	**Produits financiers**		**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	413 294,20	413 294,20
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	413 294,20	413 294,20

TOTAL DU BUDGET (5)	413 294,20	413 294,20

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

TOTAL	**0,00**
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE					**0,00**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	3 467 334,75	0,00	-458 013,10	-458 013,10	3 009 321,65
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	920 602,00	0,00	871 307,30	871 307,30	1 791 909,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**4 387 936,75**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**4 801 230,95**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**4 392 936,75**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**4 806 230,95**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

TOTAL	**4 392 936,75**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**4 806 230,95**
					+
				D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**
					=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**4 806 230,95**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	745 247,00	0,00	140 000,00	140 000,00	885 247,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 450 000,00	0,00	273 294,20	273 294,20	1 723 294,20
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Total des recettes de gestion courante		**2 197 247,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**2 610 541,20**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 745,00	0,00	0,00	0,00	1 745,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**2 198 992,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**2 612 286,20**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

TOTAL	**2 198 992,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**2 612 286,20**
					+
				R 002 RESULTAT REPORTE	**2 193 944,75**
					=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**4 806 230,95**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-458 013,10		-458 013,10
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	871 307,30	*0,00*	871 307,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**413 294,20**	***0,00***	**413 294,20**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**413 294,20**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	140 000,00		140 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	273 294,20		273 294,20
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**413 294,20**	***0,00***	**413 294,20**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			413 294,20

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**0,00**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information : Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT — A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — III B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 392 936,75**	**0,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**
011	Charges à caractère général (4)	3 467 334,75	0,00	0,00	-458 013,10	-458 013,10	0,00	-458 013,10	-458 013,10
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	920 602,00	0,00	0,00	871 307,30	871 307,30	0,00	871 307,30	871 307,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 387 936,75**	**0,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**4 392 936,75**	**0,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D002 Résultat reporté	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**413 294,20**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 198 992,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**413 294,20**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	745 247,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 450 000,00	0,00	273 294,20	273 294,20	273 294,20
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**2 197 247,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**413 294,20**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 745,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**2 198 992,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**413 294,20**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**413 294,20**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 392 936,75**	**0,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**
011	Charges à caractère général (5)	3 467 334,75	0,00	0,00	-458 013,10	-458 013,10	0,00	-458 013,10	-458 013,10
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 460 420,75	0,00		-504 013,10	-504 013,10	0,00	-504 013,10	-504 013,10
617	Etudes et recherches	2 414,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	920 602,00	0,00	0,00	871 307,30	871 307,30	0,00	871 307,30	871 307,30
65822	Reversement excédent budgets annexes	920 602,00	0,00		871 307,30	871 307,30	0,00	871 307,30	871 307,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 387 936,75**	**0,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**4 392 936,75**	**0,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BP N+1 + Vote) III = I + II
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 198 992,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**413 294,20**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	745 247,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
704	Travaux	745 247,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 450 000,00	0,00	273 294,20	273 294,20	273 294,20
744	FCTVA	50 000,00	0,00	214 316,20	214 316,20	214 316,20
74748	Participation autres communes	1 390 000,00	0,00	58 658,00	58 658,00	58 658,00
74758	Participation autres groupements	10 000,00	0,00	320,00	320,00	320,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**2 197 247,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**413 294,20**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 198 992,00**	**0,00**	**413 294,20**	**413 294,20**	**413 294,20**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					**0,00**										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		19-10-2023
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Autres installations matériel, outillag	10	19/10/2023
L	Aménagement de terrain	15	19/10/2023
L	Installation de voirie	10	19/10/2023
L	Installations reçues MAD	10	19/10/2023
L	Frais d'études	5	19/10/2023

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... reprises de l'exercice D	... E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(6) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N — B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

IV

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

IV
B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vot…	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_59DM01EP-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-60

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2026-01 BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.

½

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-78 en date du 13 octobre 2023 portant mise en place de la nomenclature comptable M-57 ;

Vu la délibération n°2026-23 en date du 26 mars 2026 portant adoption du budget primitif du Budget annexe Production d'Energies photovoltaïque 2026 ;

Vu la délibération n°2026-56 en date du 8 octobre 2026 portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Considérant la nécessité d'actualiser les prévisions budgétaires ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du budget annexe Production d'Energies photovoltaïque de l'exercice 2026 en cours ;

Il propose :

La réalisation d'une décision modificative **N°2026-01 sur le budget primitif du budget annexe Production d'Energies photovoltaïque de l'exercice 2026** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **3 481.00 €.**

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

2026-60

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2026-01 BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- La réalisation d'une décision modificative **N°2026-01 sur le budget primitif du budget annexe Production d'Energies photovoltaïque de l'exercice 2026** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **3 481.00 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

SEHV
nos énergies en commun

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget annexe Production d'énergie photovoltaïque - Décision modificative n°1 2026-01

SIGNATURES

ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléée par LARDY Brigitte	FALCON Laurent	MALET Patrick
APPERT Brice	GALTIER Louis	MALITE Philippe
ARTIVAUD Catherine supléée par BODAK Cédric	GAUDRÉ Simon	MANUS Lydie suppléée par NÉGRIER Isabelle
AUZEMERY Alain	GAYOU Pascal suplée par BLANCHETON Jean-Noël	MARIAUD ÉRIC
AUZEMERY Sylvie	GENEST Bruno	NEUVILLARD Thierry
BARRAUD Pascal	GEORGES Cédric	NORMAND Guy
BARRIÈRE Jean-Luc	GÉRAUDIE Ludovic	NOUHAUD Jean-Louis
BONNET Moïse	GOUDARD Kévin	PAROT Serge
BOST Jean-Marie	GOURGOUSSE Stéphane	PELTIER Cédric
BOURRIQUET Didier	GRANET Jean-Pierre	PEREZ Philippe
BURIN Christine	GUILLON Jean-Claude	PLEINEVERT Jacques
CHAMINADE Gérard	HAFFRAY Partice	POIRSON François
CHAZELLE Alain	HERBRECHT Philippe	POLLICH Silke suppléée par ARMAND Thierry
COURTEIX Patrick	JAMMET Thierry	PORTOLAN Jocelyne
DARGENTOLLE Georges	LACHAUME Charlotte	RICHEFAL Raphaël
DAUDE Dominique	LACOUR Jérôme	RILLER Daniel
DAVID Jean-Nicolas	LAGORCE Edmond	ROCHE Martial
DAVID Roland	LAGRANDANNE Bernard	SANZ Thierry
DELAVERGNAS Didier	LALOGE Marlène	TESSIER Anthony
DEMARGNE Angélique	LEBOUTET Maurice	THARAUD Michel
DOGNON Jean-Bernard	LEGAY Jean-Marc	THEILLET Pascal
DOUCET Fabien	LHOMME-LEOMENT Jacqueline	
DUPRAT Jean-Jacques	LONGEQUEUE Jean-Paul	

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE
SIVU

Numéro SIRET : 25870858500058
Poste comptable : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

Décision modificative N°1
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : SEHV - PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 20
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 481,00	3 481,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 481,00	3 481,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 481,00	3 481,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	7 330,00	0,00	3 481,00	3 481,00	10 811,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**7 330,00**	**0,00**	**3 481,00**	**3 481,00**	**10 811,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**7 330,00**	**0,00**	**3 481,00**	**3 481,00**	**10 811,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*2 561,00*		*0,00*	*0,00*	*2 561,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 561,00***		***0,00***	***0,00***	***2 561,00***
TOTAL		**9 891,00**	**0,00**	**3 481,00**	**3 481,00**	**13 372,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 372,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 402,00	0,00	2 389,00	2 389,00	9 791,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 745,28	0,00	397,00	397,00	2 142,28
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	695,00	695,00	695,00
Total des recettes de gestion des services		**9 147,28**	**0,00**	**3 481,00**	**3 481,00**	**12 628,28**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**9 147,28**	**0,00**	**3 481,00**	**3 481,00**	**12 628,28**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**9 147,28**	**0,00**	**3 481,00**	**3 481,00**	**12 628,28**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**743,72**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 372,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**2 561,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*2 561,00*		*0,00*	*0,00*	*2 561,00*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 561,00***		***0,00***	***0,00***	***2 561,00***
TOTAL		**2 561,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 561,00**

+

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**43 189,54**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	**2 561,00**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 481,00		3 481,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		**3 481,00**	***0,00***	**3 481,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 481,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 389,00		2 389,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	397,00		397,00
75	Autres produits de gestion courante	695,00		695,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**3 481,00**	***0,00***	**3 481,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 481,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**7 330,00**	**3 481,00**	**3 481,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	300,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 110,00	3 025,00	3 025,00
6156	Maintenance	920,00	456,00	456,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION	**7 330,00**	**3 481,00**	**3 481,00**
66	**Charges financières (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	**7 330,00**	**3 481,00**	**3 481,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***2 561,00***	***0,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*2 561,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***2 561,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***2 561,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**9 891,00**	**3 481,00**	**3 481,00**

+	
RESTES A REALISER N-1	**0,00**
+	
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 481,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**7 402,00**	**2 389,00**	**2 389,00**
701	Ventes produits finis et intermédiaires	7 402,00	2 389,00	2 389,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**1 745,28**	**397,00**	**397,00**
741	Subv. d'exploit. - coll. de rattachement	1 745,28	397,00	397,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**695,00**	**695,00**
7585	Dédits et pénalités perçus	0,00	695,00	695,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	**9 147,28**	**3 481,00**	**3 481,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**9 147,28**	**3 481,00**	**3 481,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**9 147,28**	**3 481,00**	**3 481,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 481,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	État et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***2 561,00***	***0,00***	***0,00***
2825	*Matériel technique (affectation)*	*2 561,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***2 561,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***2 561,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**2 561,00**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

BJ

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**40 628,54**	**0,00**	**0,00**	**40 628,54**
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**40 628,54**	**0,00**	**0,00**	**40 628,54**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (1) Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**40 628,54**	**0,00**	**0,00**	**40 628,54**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**40 628,54**	**0,00**	**0,00**	**40 628,54**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2825	*Matériel technique (affectation)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_60DM01PHOT-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Nombre de membres en exercice : 54

Présents : 30
Votants : 30

Représentant
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1

2026-61

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2026-01 BUDGET ANNEXE IRVE.

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-78 en date du 13 octobre 2023 portant mise en place de la nomenclature comptable M-57 ;

Vu la délibération n°2026-24 en date du 26 mars 2026 portant adoption du budget primitif du Budget annexe Infrastructures de recharges de Véhicules Electriques 2026 ;

Vu la délibération n°2026-56 en date du 8 octobre 2026 portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Considérant la nécessité d'actualiser les prévisions budgétaires ;

Monsieur le Vice-président expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du budget annexe Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques (IRVE) de l'exercice 2026 en cours ;

Il propose :

La réalisation d'une décision modificative **N°2026-01 sur le budget primitif du budget annexe Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques (IRVE) de l'exercice 2026** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **123 720.00 €.**

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

2026-61

Objet :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2026-01 BUDGET ANNEXE IRVE.

Section d'investissement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **1 500 €.**

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- La réalisation d'une décision modificative **N°2026-01 sur le budget primitif du budget annexe Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques (IRVE) de l'exercice 2026** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

 Section de fonctionnement :

 Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **123 720.00 €.**

 Section d'investissement :

 Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **1 500 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

SEHV
nos énergies en commun

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget annexe Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) - Décision modificative 2026-01

SIGNATURES

ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléée par LARDY Brigitte	FALCON Laurent	LEGAY Jean-Marc
ARTIVAUD Catherine supléée par BODAK Cédric	GALTIER Louis	LHOMME-LEOMENT Jacqueline
AUZEMERY Alain	GAUDRÉ Simon	LONGEQUEUE Jean-Paul
AUZEMERY Sylvie	GAYOU Pascal suppléé par BLANCHETON Jean-Noël	MALET Patrick
BARRAUD Pascal	GEORGES Cédric	MALITE Philippe
BONNET Moïse	GOUDARD Kévin	MANUS Lydie suppléée par NÉGRIER Isabelle
BOURRIQUET Didier	GOURGOUSSE Stéphane	NEUVILLARD Thierry
BURIN Christine	GRANET Jean-Pierre	NORMAND Guy
CHAMINADE Gérard	GUILLON Jean-Claude	NOUHAUD Jean-Louis
CHAZELLE Alain	HAFFRAY Partice	PLEINEVERT Jacques
COURTEIX Patrick	HERBRECHT Philippe	POLLICH Silke suppléée par ARMAND Thierry
DARGENTOLLE Georges	JAMMET Thierry	PORTOLAN Jocelyne
DAUDE Dominique	LACHAUME Charlotte	RICHEFAL Raphaël
DAVID Jean-Nicolas	LACOUR Jérôme	RILLER Daniel
DAVID Roland	LAGORCE Edmond	ROCHE Martial
DELAVERGNAS Didier	LAGRANDANNE Bernard	SANZ Thierry
DOGNON Jean-Bernard	LALOGE Marlène	TESSIER Anthony
DUPRAT Jean-Jacques	LEBOUTET Maurice	THARAUD Michel

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 25870858500066

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M. 57

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : SEHV - IRVE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 39
A1.01 - Opérations non ventilables 42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 63
A1.908 - Fonction 8 - Transports 66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 70
A2.01 - Opérations non ventilables 72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 94
A2.938 - Fonction 8 - Transports 97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 108

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 112
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 113
B3.1 - Etat des provisions constituées 114
B3.2 - Etalement des provisions 116
B4 - Etat des charges transférées 117
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 118
B6 - Prêts 119
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 120
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 121
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées 122
B9 - Etat du personnel 123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 126
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 127
B11.2 - Liste des établissements publics créés 128
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 129

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 130
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 132
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 133

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 135
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 136
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 137

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 138

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	68,94 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15,20 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	31,06 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(2) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(3) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	38 048,04	III + IV	203 299,21	B1	165 251,17
Investissement	I	38 048,04	III	203 299,21	B2	165 251,17
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	165 251,17
Investissement	**A2 + B2**	165 251,17
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	38 048,04
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		36 929,90
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		1 118,14
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	**203 299,21**
018	**RSA**		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**		**203 299,21**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**		**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**		**0,00**
73	**Impôts et taxes**		**0,00**
731	**Fiscalité locale**		**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**		**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**		**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
76	**Produits financiers**		**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 500,00	1 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	1 500,00	1 500,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	123 720,00	123 720,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	123 720,00	123 720,00

TOTAL DU BUDGET (5)	125 220,00	125 220,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	45 429,90	0,00	-8 500,00	-8 500,00	36 929,90
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 618,14	0,00	10 000,00	10 000,00	12 618,14
Total des dépenses d'équipement		**48 048,04**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**49 548,04**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**48 048,04**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**49 548,04**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**48 048,04**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**49 548,04**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**213 124,92**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**262 672,96**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	203 299,21	0,00	-16 000,00	-16 000,00	187 299,21
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**203 299,21**	**0,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**	**187 299,21**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	47 873,75	0,00	0,00	0,00	47 873,75
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**47 873,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 873,75**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**251 172,96**	**0,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**	**235 172,96**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*17 500,00*	*17 500,00*	*17 500,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*83 752,00*		*0,00*	*0,00*	*83 752,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***83 752,00***		***17 500,00***	***17 500,00***	***101 252,00***
TOTAL		**334 924,96**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**336 424,96**
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE						**0,00**
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**336 424,96**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**101 252,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	118 514,00	0,00	106 220,00	106 220,00	224 734,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**118 514,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**	**224 734,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**118 514,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**	**224 734,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*17 500,00*	*17 500,00*	*17 500,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*83 752,00*		*0,00*	*0,00*	*83 752,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***83 752,00***		***17 500,00***	***17 500,00***	***101 252,00***
TOTAL		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**325 986,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**325 986,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	2 858,00	2 858,00	2 858,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	85 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	157 266,00	0,00	80 862,00	80 862,00	238 128,00
Total des recettes de gestion courante		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**325 986,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**325 986,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**325 986,00**
					+	
					R 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**
					=	
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**325 986,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**101 252,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		-8 500,00	*0,00*	-8 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		10 000,00	*0,00*	*10 000,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**1 500,00**	***0,00***	**1 500,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 500,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	106 220,00		106 220,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*17 500,00*	17 500,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**106 220,00**	***17 500,00***	**123 720,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**123 720,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES — DM1

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	-16 000,00	*0,00*	-16 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*17 500,00*	17 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**-16 000,00**	***17 500,00***	**1 500,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 500,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	2 858,00		2 858,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 000,00		40 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	80 862,00	0,00	80 862,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**123 720,00**	***0,00***	**123 720,00**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			123 720,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**48 048,04**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 429,90	0,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 618,14	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**48 048,04**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**48 048,04**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**1 500,00**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**287 051,21**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	203 299,21	0,00	-16 000,00	-16 000,00	-16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**203 299,21**	**0,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**203 299,21**	**0,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*17 500,00*	*17 500,00*	*17 500,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*83 752,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***83 752,00***		***17 500,00***	***17 500,00***	***17 500,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**1 500,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**48 048,04**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 429,90	0,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	45 429,90	0,00		-8 500,00	-8 500,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 618,14	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	2 618,14	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**48 048,04**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**48 048,04**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT — A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**287 051,21**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	203 299,21	0,00	-16 000,00	-16 000,00	-16 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	203 299,21	0,00	-16 000,00	-16 000,00	-16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**203 299,21**	**0,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**203 299,21**	**0,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**	**-16 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*17 500,00*	*17 500,00*	*17 500,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*83 752,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*220,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*70 252,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*13 280,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***83 752,00***		***17 500,00***	***17 500,00***	***17 500,00***

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**202 266,00**	**0,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**
011	Charges à caractère général (4)	118 514,00	0,00	0,00	106 220,00	106 220,00	0,00	106 220,00	106 220,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**118 514,00**	**0,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**118 514,00**	**0,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*17 500,00*	*17 500,00*		*17 500,00*	*17 500,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*83 752,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**83 752,00**			**17 500,00**	**17 500,00**		**17 500,00**	**17 500,00**

D002 Résultat reporté	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**123 720,00**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**123 720,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	2 858,00	2 858,00	2 858,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	157 266,00	0,00	80 862,00	80 862,00	80 862,00
Total des recettes de gestion des services		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**123 720,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**123 720,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**123 720,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**202 266,00**	**0,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**
011	Charges à caractère général (5)	118 514,00	0,00	0,00	106 220,00	106 220,00	0,00	106 220,00	106 220,00
60612	Energie - Electricité	50 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6156	Maintenance	43 094,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6281	Concours divers (cotisations)	420,00	0,00		420,00	420,00	0,00	420,00	420,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**118 514,00**	**0,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**118 514,00**	**0,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**	**0,00**	**106 220,00**	**106 220,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*17 500,00*	*17 500,00*		*17 500,00*	*17 500,00*

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BP N+1 Vote) III = I + II
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*83 752,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*83 752,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**83 752,00**			**17 500,00**	**17 500,00**		**17 500,00**	**17 500,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**123 720,00**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	2 858,00	2 858,00	2 858,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	2 858,00	2 858,00	2 858,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	45 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	157 266,00	0,00	80 862,00	80 862,00	80 862,00
7573621	Subv.Fonct. BA/régies sans ps.morale	157 266,00	0,00	80 862,00	80 862,00	80 862,00
Total des recettes de gestion des services		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**123 720,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**202 266,00**	**0,00**	**123 720,00**	**123 720,00**	**123 720,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**231 172,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	47 873,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	183 299,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**49 548,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**49 548,04**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	36 929,90	0,00	0,00	0,00		36 929,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 618,14	0,00	0,00	0,00		12 618,14
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**235 172,96**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		47 873,75
13	Subventions d'investissement	4 000,00	0,00	0,00	0,00		187 299,21
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
RECETTES		**231 172,96**
106	Réserves	47 873,75
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	183 299,21

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**11 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 048,04**	**0,00**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 929,90	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118,14	0,00
RECETTES		**0,00**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**49 548,04**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 929,90
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 618,14
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**6 640,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	6 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**218 094,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**224 734,00**
011	Charges à caractère général	0,00	218 094,00	0,00	0,00	0,00		224 734,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**325 986,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**325 986,00**
013	Atténuations de charges	0,00	2 858,00	0,00	0,00	0,00		2 858,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00		85 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	238 128,00	0,00	0,00	0,00		238 128,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**6 640,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
618	Divers	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 640,00**
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**175 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**43 094,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 094,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**325 986,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
609	RRR obtenus sur achats	0,00	2 858,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	238 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**218 094,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 094,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**325 986,00**
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 858,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 128,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					**0,00**										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME — B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		19-10-2023
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Autres installations matériel, outillag	10	19/10/2023
L	Aménagement de terrain	15	19/10/2023
L	Installation de voirie	10	19/10/2023
L	Installations reçues MAD	10	19/10/2023
L	Frais d'études	5	19/10/2023

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... reprises de l'exercice D	... E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(6) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N — B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

IV
B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-213 124,92**	**0,00**	**0,00**	**-213 124,92**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**165 251,17**	**0,00**	**0,00**	**165 251,17**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-47 873,75**	**0,00**	**0,00**	**-47 873,75**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**47 873,75**	**0,00**	**0,00**	**47 873,75**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-47 873,75**	**0,00**	**0,00**	**-47 873,75**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vot…	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**83 752,00**	**17 500,00**	**17 500,00**	**101 252,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**83 752,00**	**17 500,00**	**17 500,00**	**101 252,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 83 752,00**	**17 500,00**	**VI 17 500,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**83 752,00**	**17 500,00**	**17 500,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28152	*Installations de voirie*	*220,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*70 252,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*13 280,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*17 500,00*	*17 500,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 087-258708585-20261008-2026_61DM01IRVE-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	V A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_62IRVESUB-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-62

Objet :

FINANCES

SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE IRVE 2026 PAR LE BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant : *« Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1. Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (…) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement » ;*

Vu l'instruction budgétaire M57, applicable au budget ANNEXE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

Vu la délibération n°2026-24 du 26 mars 2026 portant adoption du budget annexe INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) pour 2026 ;

Vu la délibération n°2026-58 portant adoption de la décision modificative n°01 du budget principal 2026 ;

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget ANNEXE IRVE 2026 ne peut être obtenu, sans subvention du budget PRINCIPAL 2026.

Considérant :

- Que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026 du BUDGET ANNEXE IRVE 2026 portent sur un montant total de : **123 720 €**
- Que les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2026 du BUDGET ANNEXE IRVE 2026 portent sur un montant total de : **42 858 €**

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre de fonctionnement au BUDGET ANNEXE IRVE 2026 par le BUDGET PRINCIPAL 2026 d'un montant de : **80 862 €.**

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_62IRVESUB-DE

2026-62

Objet :

FINANCES

SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE IRVE 2026 PAR LE BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Vice-président propose :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCPAL 2026 vers le budget ANNEXE IRVE 2026 d'un montant maximum de **80 862 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 6521 et à un titre équivalent, à l'article 7552 sur le budget ANNEXE IRVE.

- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires aux budgets ANNEXE IRVE et au BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCPAL 2026 vers le budget ANNEXE IRVE 2026 d'un montant maximum de **80 862 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 6521 et à un titre équivalent, à l'article 7552 sur le budget ANNEXE IRVE.

- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires aux budgets ANNEXE IRVE et au BUDGET PRINCIPAL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_63PHOTOSUB-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-63

Objet :

FINANCES

SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2026 PAR LE BUDGET PRINCIPAL 2026.

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant : « *Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article* L. 2224-1. *Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (…) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement* » ;

Vu l'instruction budgétaire M4, applicable au budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE :

Vu la délibération n°2026-23 portant adoption du budget primitif 2026 du budget annexe PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ;

Vu la délibération n°2026-60 portant adoption de la décision modificative n°01 du budget annexe PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ;

Considérant que les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2026 portent sur un montant total de **3 084€** correspondant aux recettes de production ;

Considérant les charges de fonctionnement prévisionnelles 2026 portant sur un total de **3 481€** incluant les charges d'exploitation ;

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ne peut être obtenu, sans subvention du budget PRINCIPAL, et que le tarif de rachat de l'électricité produite est fixé règlementairement ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_63PHOTOSUB-DE

2026-63

Objet :

FINANCES

SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2026 PAR LE BUDGET PRINCIPAL 2026.

Monsieur le Vice-président propose de prévoir une subvention exceptionnelle du budget PRINCIPAL 2026 vers le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2026 d'un montant maximum de **397 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 67441 et à un titre équivalent, au chapitre 74 sur le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **prévoir** une subvention exceptionnelle du budget PRINCIPAL 2026 vers le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2026 d'un montant maximum de **397 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 67441 et à un titre équivalent, au chapitre 74 sur le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_64-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-64

Objet :

FINANCES

REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL 2026 PAR LE BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2026.

½

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code général des Collectivités territoriales;

Vu l'instruction budgétaire M57, applicable au budget ANNEXE Entretien de l'Eclairage Public ;

Vu la délibération n°2026-23 portant adoption du budget primitif 2026 du Budget principal et du budget primitif 2026 du budget annexe Entretien de l'éclairage public ;

Vu la délibération n°2026-58 portant adoption de la décision modificative n°01 du budget principal 2026 ;

Vu la délibération n°2026-59 portant adoption de la décision modificative n°01 du budget annexe Entretien de l'éclairage public ;

Considérant le besoin de financement, au budget principal, des demandes de subvention notamment au titre de besoins de développement et de modernisation de l'éclairage public ;

Considérant la baisse constatée des subventions attribuées au SEHV ;

Considérant la nature juridique et comptable de ce budget annexe, à savoir un Service Public Administratif (SPA) ;

Considérant que le reversement ponctuel d'une partie de l'excédent d'un budget annexe à caractère administratif au budget principal est possible sans aucune restriction (Fiche n°5 -Comité de fiabilité des comptes -septembre 2018)

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_64-DE

2026-64

Objet :

FINANCES

REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL 2026 PAR LE BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2026.

Monsieur le Vice-président propose de prévoir un reversement de **871 307.30 €** vers le budget principal 2026**.** Ce reversement donnera lieu à un mandat du budget Entretien de l'Eclairage public et à un titre équivalent, sur le budget PRINCIPAL.

Monsieur Jean-Marc LEGAY, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **prévoir** un reversement de **871 307.30 €** vers le budget principal 2026**.** Ce reversement donnera lieu à un mandat du budget Entretien de l'Eclairage public et à un titre équivalent, sur le budget PRINCIPAL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_65SUBAP24-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Jean-Marie BOST, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 41
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-65

Objet :

FINANCES

ACTUALISATION DE L'AP 2024-01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

1/2

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que *« Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements »* et que *« Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. » ;*

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie ;

Vu les délibérations n°2023-28 du 23 mars 2023, n°2023-75 du 19 octobre 2023 n°2025-49 du 16 octobre 2025 portant actualisation de l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n° 2026-23 du 26 mars 2026 portant adoption des budgets primitifs 2026 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_65SUBAP24-DE

2026-65

Objet :

FINANCES

ACTUALISATION DE L'AP 2024-01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Vu la délibération n°2026-28 du 23 mars 2023 portant actualisation de l'attribution de subventions ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2024.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des subventions attribuées au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2024-01 à un total de 891 478.50 €** (aucun changement) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

 Crédits de paiement 2024 : 242 470.48 € chapitre 204
 Crédits de paiement 2025 : 388 900.92 € chapitre 204
 Crédits de paiement 2026 : 260 107.10 € chapitre 204

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, invite les membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2024-01 à un total de 891 478.50 €** (aucun changement) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

 Crédits de paiement 2024 : 242 470.48 € chapitre 204
 Crédits de paiement 2025 : 388 900.92 € chapitre 204
 Crédits de paiement 2026 : 260 107.10 € chapitre 204

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

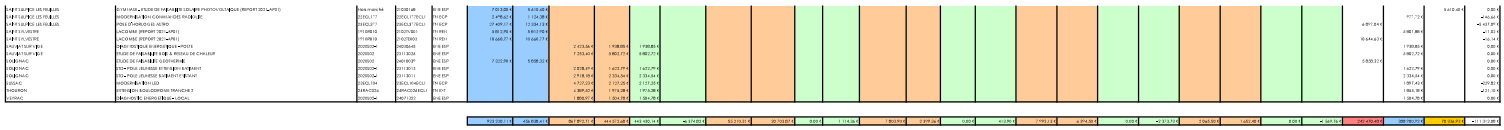
Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_65SUBAP24-DE

AP N° 2024-421 - Attribution n°1 - Opération 246 - modifié 31/12/2024

| COMMUNES | Libellés | Références opérations | Références chapitres | Programmes | BP 2024 + AP 2024-421 31/03/2024 | | DM HP2024-421 - AP 2024-421 17/12/2024 | | ECARTS AU 17/10/2024 | | BP 2025 + AP 2024-421 30/01/2025 | | ECARTS AU 30/01/2025 | | BP 2025 + AP 2024-421 31/03/2025 | | ECARTS AU 31/03/2025 | | DM HP2025-421 + AP 2024-421 16/10/2025 | | ECARTS AU 16/10/2025 | | BP 2026 HP2026-421 + AP 2024-421 5x/01/2026 | | ECARTS AU 5x/01/2026 | | MANDATS 2024 | MANDATS 2025 | MANDATS 2026 | Différence APCP |
|---|
| | | | | | Montants TVX HT | Subventions | Montants TVX HT | Subventions | Besoins nouveaux | Subventions modifiées | Montants TVX HT | Subventions | Besoins nouveaux | Subventions modifiées | Montants TVX HT | Subventions | Besoins nouveaux | Subventions modifiées | Montants TVX HT | Subventions | Besoins nouveaux | Subventions modifiées | Montants TVX HT | Subventions | Besoins nouveaux | Subventions modifiées | Subventions | Subventions | Subventions | |
| BALLEDENT | MAISON D'HABITATION - CLASSE | 0000.282 | 0000.282(0) | IN ECP | | | 73 817.99 € | 32 000.00 € | 32 000.00 € | -41 817.99 € |
| BEAUMONT DU LAC | Mise aux normes commune | 0000.262 | 0000.262(0) | IN ECP | 6 679.99 € | 2 960.99 € | -3 718.99 € |
| BOQUEHO SUR SUBTERRE | CONFORTO ENERGIE | 0384.042 | 0384.042 | IN ENT | 5 222.00 € | 900.00 € | 0.00 € |
| BOQUEHO SUR SUBTERRE | ETUDE DE FAISABILITE DES 6, ROUTE DU CHASSEUR | 0000.02 | 0400.902 | IN EDP | 10 884.00 € | 10 587.76 € | 0.00 € |
| BOYAC | Mise aux normes | 0000.003 | 0000.282(0) | IN ECP | 1 880.22 € | 847.47 € | -979.19 € |
| BOYAC | TRAVAUX DE PEINTURE DE L'HALL D'ENTREE DU BATIMENT DE COMPLEMENT II | 0000.004 | 0000.282(0) | IN ECP | 1 649.16 € | 1 599.52 € | 0.00 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION | 0000.004 | 0000.282(0) | IN ECP | | | 120 599.52 € | 55 615.80 € | 55 615.80 € | 43 454.12 € | -12 615.47 € |
| BOYAC | Mise aux normes | 0000.298 | 0000.298(0) | IN ECP | | | 1 888.17 € | 711.68 € | 711.68 € | -1 176.49 € |
| BOYAC | MISE EN CONFORMITE DU BATIMENT (REPORT 2021 + P01) | 0000.006 | 0000.282(0) | IN ECP | 5 004.00 € | 2 481.67 € | -2 522.33 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION - AMENAGEMENT INTERIEUR | 0000.004 | 0000.904 | IN EDP | | | 2 453.56 € | 1 908.85 € | 1 908.85 € | -544.71 € |
| BOYAC | AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA TOUR | 0000.003 | 0000.282(0) | IN ECP | 16 389.29 € | 7 361.89 € | -9 027.40 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION DE LA TOUR | 0000.001 | 0000.217(1) | IN ECP | 2 423.29 € | 1 092.56 € | -1 330.73 € |
| BOYAC | ECLAIRAGE EXTERIEUR DE LA TOUR | 0000.002 | 0000.282(0) | IN ECP | | | 17 219.68 € | 7 753.85 € | 7 753.85 € | -9 465.83 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION - RENOVATION | 0000.004 | 0400.941 | IN EDP | | | 2 453.56 € | 1 908.85 € | 1 908.85 € | -544.71 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION DE LA COMMUNE | 0000.A13 | 0000.A13(0) | IN ECP | 62 755.21 € | 28 240.07 € | -34 515.14 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION - POSTE D'ECLAIRAGE | 0000.004 | 0000.904 | IN EDP | | | 2 861.83 € | 1 649.46 € | 1 649.46 € | -1 212.37 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION - ECLAIRAGE | 0000.028 | 0000.282(0) | IN ECP | 39 482.29 € | 17 767.03 € | -21 715.26 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION - TRAVAUX DE CHAUFFAGE | 0000.029 | 0000.282(0) | IN ECP | 24 719.44 € | 11 123.75 € | -13 595.69 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION - TRAVAUX POLY VALENT | 0000.005 | 0000.282(0) | IN ECP | | | 4 867.12 € | 3 897.35 € | 3 897.35 € | -969.77 € |
| BOYAC | MAISON D'HABITATION - TRAVAUX DIVERSIFICATION | 0000.04 | 0400.941 | IN EDP | | | 2 966.15 € | 2 372.92 € | 2 372.92 € | -593.23

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_65SUBAP24-DE



TOTAL DESIGN INITIAL	456 828.41 €
TOTAL DESIGN NOUVEAU	465 628.16 €
TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES	-0.00 €
TOTAL AP 2024-01	891 478.89 €
DONT REPORT 2021>AP01	90 277.84 €
TOTAL CP 2024 payés	342 478.48 €
TOTAL CP 2025 payés	358 700.13 €
TOTAL CP 2026 payés	70 324.13 €
TOTAL CP 2024 votés BP 2024	330 000.00 €
TOTAL CP 2025 votés BP 2024	190 000.00 €
TOTAL CP 2026 votés BP 2024	164 828.41 €
TOTAL CP 2024 proposés DM1 2024	330 000.00 €
TOTAL CP 2025 proposés DM1 2024	260 000.00 €
TOTAL CP 2026 proposés DM1 2024	293 800.76 €
TOTAL CP 2024 votés BP 2025	342 478.48 €
TOTAL CP 2025 votés BP 2025	260 000.00 €
TOTAL CP 2026 votés BP 2025	272 537.41 €
TOTAL CP 2024 proposés DM1 2025	342 478.48 €
TOTAL CP 2025 proposés DM1 2025	260 700.13 €
TOTAL CP 2026 proposés DM1 2025	270 277.76 €
TOTAL CP 2024 votés BP 2026	342 478.48 €
TOTAL CP 2025 votés BP 2026	340 519.49 €
TOTAL CP 2026 votés BP 2026	280 429.92 €
TOTAL CP 2024 votés DM 2026	342 478.48 €
TOTAL CP 2025 votés DM 2026	358 700.13 €
TOTAL CP 2026 votés DM 2026	340 157.13 €

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_65SUBAP25-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Pouvoirs : Fabien DOUCET a donné pouvoir à M. François POIRSON, Jean-Marie BOST a donné pouvoir à M. Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Jean-Marie BOST, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Fabien DOUCET, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 39
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-66

Objet :

FINANCES

ACTUALISATION DE L'AP 2025-01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que *« Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements »* et que *« Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. » ;*

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie ;

Vu la délibération n°2023-28 du 23 mars 2023 portant attribution de subventions ;

Vu les délibérations n°2023-75 du 19 octobre 2023 et n°2025-AP-36 du 14 octobre 2025 portant actualisation de l'AP 2025-01 ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_65SUBAP25-DE

2026-66

Objet :

FINANCES

ACTUALISATION DE L'AP 2025-01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Vu la délibération n° 2026-10 du 29 janvier 2026 portant actualisation de l'AP 2025-01.

Vu la délibération n° 2026-23 du 26 mars 2026 portant adoption des budgets primitifs 2026 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2025.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des subventions attribuées au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2025-01 à un total de** 1 168 091.25 € (aucun changement) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2025 :	356 212.46 €	chapitre 204
Crédits de paiement 2026 :	600 000.00 €	chapitre 204
Crédits de paiement 2027 :	211 878.79 €	chapitre 204

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2025-01 à un total de** 1 168 091.25 € (aucun changement) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2025 :	356 212.46 €	chapitre 204
Crédits de paiement 2026 :	600 000.00 €	chapitre 204
Crédits de paiement 2027 :	211 878.79 €	chapitre 204

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

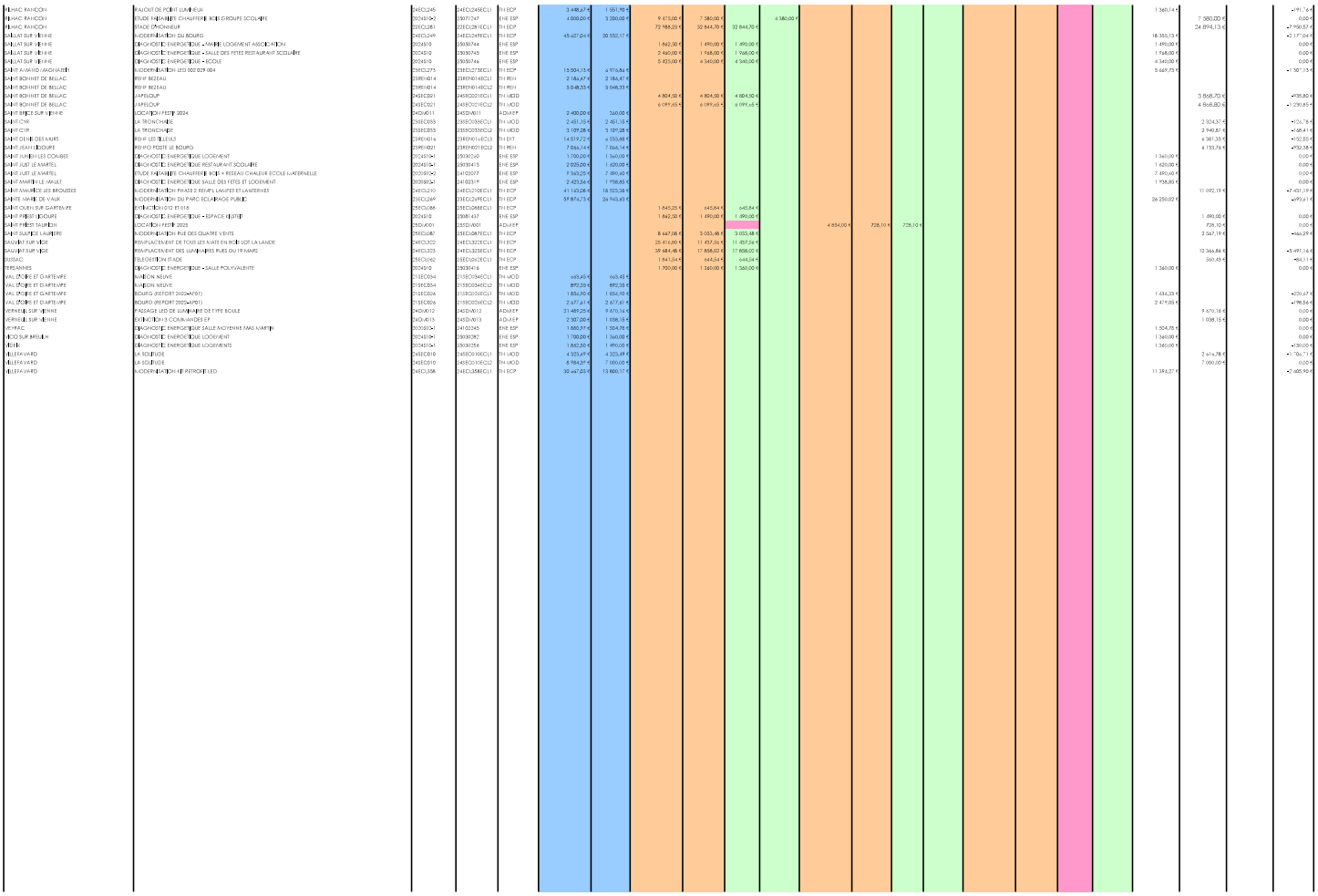
Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_65SUBAP25-DE

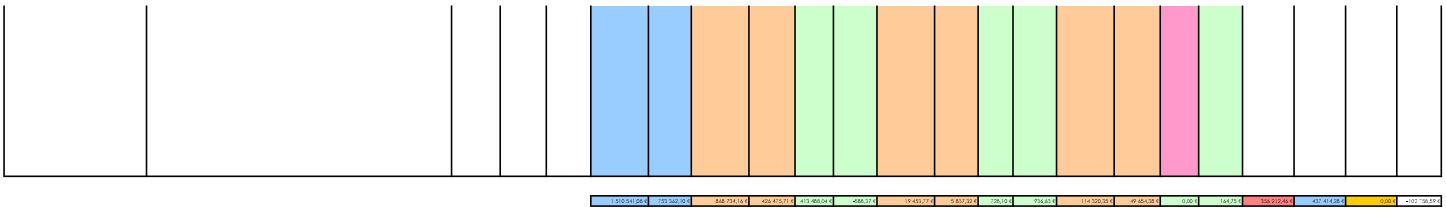
AP N° 2025-01 - Affectation n°1 - Opération 249 - validité 31/12/2027

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2025 - AP 2025-01 27/03/2025		DM N°2025-01 AP 2025-01 16/10/2025		ECARTS AU 16/10/2025		AP 2025-01 29/01/2026		ECARTS AU 29/01/2026		BP 2026- N°2026-01 AP 2025-01 26/03/2026		ECARTS AU 16/10/2025		MANDATS 2025	MANDATS 2026	MANDATS 2027	Différence AP/CP
					Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Subventions	Subventions	Subventions	
AIX SUR VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE GYMNASE CHAZELAS	2509012	24102244	ENE ESP	2 423,56 €	1 938,85 €													1 938,85 €			0,00 €
ARNAC LA POSTE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MAIRIE/SALLE DES FETES	2024014	23030410	ENE ESP	3 125,00 €	2 500,00 €													2 500,00 €			0,00 €
ARNAC LA POSTE	ETUDE FAISABILITE GEOTHERMIE	2024014-2		ENE ESP	8 575,00 €	6 700,00 €																
BALLEDENT	AMENAGEMENT DU VILLAGE	2405C1309	24EC1309EC11	TH ECP			6 338,80 €	2 861,48 €	2 861,48 €										1 795,31 €			-1 068,17 €
BERNEUIL	COUPURE VOETURE DES VILLAGES	2402H010	24020H010	ENE ESP	6 948,24 €	3 126,75 €													3 126,75 €			0,00 €
BESSINES SUR GARTEMPE	STADE DE MOTERCROLLES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	2210C1195	22EC1195EC12	TH ECP	15 295,56 €	6 883,00 €																
BESSINES SUR GARTEMPE	AMENAGEMENT DE LA RUE JEAN BAPTISTE BETOLIT	2505C0203	25EC0203EC12	TH ECP			18 409,89 €	8 443,46 €	8 443,46 €											4 946,43 €		-3 497,03 €
BESSINES SUR GARTEMPE	EXTENSION BASE SPORT NATURE	25RAC0205	25RAC0205EC13	TH EXT			11 921,68 €	4 172,59 €	4 172,59 €		14 899,27 €	5 109,22 €	936,63 €		17 897,78 €	6 264,21 €	1 154,99 €			6 161,78 €		-102,44 €
BOISSEUIL	POSE LANTERNES SUR PBA ALL MOULIN DE BUSSEUIL	2505C1325	25EC1325EC11	TH ECP	5 054,47 €	2 274,51 €																-2 779,96 €
BOISSEUIL	POSE D'UNE LANTERNE SUR PBA ARRET VOYAGEURS	2405C1024	24EC1024EC11	TH ECP	721,35 €	324,61 €	0,00 €	0,00 €	-324,61 €													0,00 €
BUSSIERE GALANT	VENTILATION TENUE DES MATS ET AIDE HERMANN	2405C1219	24EC1219EC11	TH ECP	6 200,27 €	2 790,12 €													2 708,86 €			-81,26 €
BUSSIERE GALANT	MODERNISATION STADE HERVE LEE AVEC REMPL DES MATS	2505C1075	25EC1075EC11	TH ECP			102 687,45 €	46 209,34 €	46 209,34 €											30 416,43 €		-15 792,91 €
CC ELAN	EXTENSION ELAN LAC DU PONT A LADE	24RAC0246	24RAC0246EC11	TH EXT	11 975,25 €	5 876,27 €	15 450,48 €	5 407,67 €	1 531,40 €											4 773,66 €		-634,01 €
CC ELAN	AMENAGEMENT LA LANDE DU BREUIL	25EC0248	25EC0248EC11	TH ECP			2 154,25 €	754,48 €	754,48 €											474,61 €		-280,07 €
CC ELAN	AMENAGEMENT LA LANDE DU BREUIL	25EC0248	25EC0248EC12	TH ECP			21 365,25 €	7 477,73 €	7 477,73 €											5 207,11 €		-2 270,62 €
CC PORTES DE VASSIVIERE	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS GYMNASE	2025A10	25081433	ENE ESP			3 500,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €											2 800,00 €		0,00 €
CC VAL DE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE HDE	2509012	24102301	ENE ESP	2 061,85 €	1 649,46 €													1 649,46 €			0,00 €
CC VAL DE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE POLE JEUNESSE	2024014-1		ENE ESP	3 744,68 €	2 995,58 €	0,00 €	0,00 €	-2 995,58 €													0,00 €
CC VAL DE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE COMPLEXE SPORTIF	2024014-1		ENE ESP	3 974,68 €	3 179,58 €	0,00 €	0,00 €	-3 179,58 €													0,00 €
CHALUS	MODERNISATION LEO PHASE 1 LANT RESIDENTIELLES	24EC1221	24EC1221EC11	TH ECP	27 828,32 €	12 522,74 €													11 830,32 €			-692,42 €
CHALUS	BOUCHETORT (REPORT 2025-AP01)	2108C013	2108C0130EC11	TH VOID	5 979,19 €	5 979,19 €													5 883,77 €			-95,42 €
CHALUS	BOUCHETORT (REPORT 2022-AP01)	2108C013	2108C0130EC12	TH VOID	8 047,21 €	8 047,21 €													7 664,48 €			-382,73 €
CHALUS	EMAJA (REPORT 2022-AP01)	2108C040	2108C0400EC12	TH VOID	4 214,66 €	3 500,00 €													3 500,00 €			0,00 €
CHALUS	EXTENSION ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL	24EC1224	24EC1224EC11	TH ECP			74 011,79 €	33 305,30 €	33 305,30 €											33 283,47 €		-21,83 €
CHANTERMET	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAISON PELLECHEVEAU	2005012	24102206	ENE ESP	1 880,97 €	1 504,78 €													1 504,78 €			0,00 €
CHAMPSAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE	2024014		ENE ESP			1 862,50 €	1 490,00 €	1 490,00 €													0,00 €
CHAMPSAC	MODERNISATION DES LANTERNES	2505C091	25EC1091EC11	TH ECP	26 217,15 €	23 297,71 €													21 676,95 €			-1 620,76 €
CIEUX	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - LOCAL COMMERCIAL LOGEMENT	2024014	23102049	ENE ESP			1 862,50 €	1 490,00 €	1 490,00 €											1 360,00 €		-130,00 €
CODINAC LA FORET	LE QUEYROIX (REPORT 2022-AP01)	2119EH008	2119EH008EC11	TH REH	4 873,81 €	4 873,81 €													4 281,78 €			-592,03 €
CODINAC LA FORET	LE QUEYROIX (REPORT 2022-AP01)	2119EH008	2119EH008EC12	TH REN	5 670,64 €	5 670,64 €													5 413,34 €			-257,30 €
COMPREIGNAC	EPHAD MUTUALITE FRANCAISE	23RAC0252	23RAC0252EC11	TH REH			5 186,16 €	5 186,16 €	5 186,16 €													
COMPREIGNAC	EPHAD MUTUALITE FRANCAISE	23RAC0252	23RAC0252EC13	TH REN			8 644,94 €	8 644,94 €	8 644,94 €													
COMPREIGNAC	EPHAD MUTUALITE FRANCAISE	23RAC0252	23RAC0252EC13	TH EXT			26 697,70 €	9 344,27 €	9 344,27 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	COLLEGE DE BESSINES-ETUDE DE FAISABILITE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR (REPORT 2022 - AP01)	2030502	2211275 1	ENE ESP	2 909,20 €	2 327,36 €																
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD ANTENNE PIERRE BUFFIERE	2024310		ENE ESP			1 785,00 €	1 428,00 €	1 428,00 €													0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD CENTRE MAHOMAT	2024310	23102139	ENE ESP			1 785,00 €	1 428,00 €	1 428,00 €											1 360,00 €		-68,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD ANTENNE ENFIT SULPICE LES FEUILLES	2024310	23112255	ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €											1 519,80 €		-44,70 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD CHATEAUPONSAC	2024310	23112253	ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €											1 519,80 €		-44,70 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD SAINT GERMAIN LES BELLES	2024310	23102140	ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €											1 490,00 €		-74,50 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD SAINT LEONARD DE NOBLAT	2024310	23102141	ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €											1 490,00 €		-74,50 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD AIXE/VIENNE SUR BRIANCE	2024310	23112254	ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €											1 519,80 €		-44,70 €
CUSSAC	MODERNISATION DU STADE DE FOOTBALL PHASE 1	24EC1307	24EC1307EC11	TH ECP	30 001,52 €	13 500,68 €													13 492,95 €			-7,73 €
DOURNAZAC	MODERNISATION LEDS VILLAGES	24EC1121	24EC1121EC11	TH ECP			55 678,89 €	25 055,50 €	25 055,50 €													
EYBOULEUF	MODERNISATION ECLAIRAGE	25EC0194	25EC0194EC11	TH ECP			10 683,77 €	4 807,79 €	4 807,79 €										4 248,63 €			-559,16 €
EYJEAUX	ADDASADE SOURCES LEDS LOT FONTAINE CAILLAUD	24EC1329	24EC1329EC11	TH ECP	3 708,34 €	1 668,75 €													1 645,16 €			-23,59 €
EYMOUTIERS	COULEUVRES	2305E002	2305E0020EC11	TH VOID	2 844,50 €	2 844,50 €														2 385,68 €		-458,82 €
EYMOUTIERS	MODERNISATION POINT ECLAIRAGE	24EC1321	24EC1321EC12	TH ECP			45 592,00 €	20 516,40 €	20 516,40 €													
EYMOUTIERS	HALLE DE LOMBRE	24DEC013	24DEC0130EC11	TH VOID			1 801,69 €	1 801,69 €	1 801,69 €													
EYMOUTIERS	HALLE DE LOMBRE	24SEC013	24SEC0130EC12	TH VOID			2 050,40 €	1 750,00 €	1 750,00 €													
FEYTIAT	MODERNISATION STADE COUDETIC	25EC1068	25EC1068EC12	TH ECP			56 578,60 €	25 460,37 €	25 460,37 €													
FROMENTAL	MODERNISATION LE PUYNAUD	24EC1188	24EC1188EC11	TH ECP			4 591,80 €	1 976,15 €	1 976,15 €										1 801,82 €			-174,33 €
GLANDON	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU	2312D756		ENE ESP			5 547,75 €	4 439,76 €	4 439,76 €													0,00 €
LA CHEVROTOISE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE SALLE DES FETES	2024310	25091469	ENE ESP			1 862,50 €	1 490,00 €	1 490,00 €											1 482,00 €		-8,00 €
LAURIERE	MODERNISATION VILLAGE GRAND ET PETIT NOBLEMAUD	24EC1284	24EC1284EC11	TH ECP			11 476,86 €	5 164,39 €	5 164,39 €													
LE CHALARD	MODERNISATION LED LE BOURG CHOS NOYER ET LA CLAIRE	24EC1358	24EC1358EC11	TH ECP	57 439,29 €	25 847,59 €														22 658,85 €		-3 188,74 €
LE DORAT	MODERNISATION PHASE 2	25EC1196	25EC1196EC11	TH ECP	266 647,44 €	119 991,44 €														109 992,38 €		-10 999,06 €
LE PALAIS SUR VIENNE	VOIE VERTE	24EC1304	24EC1304EC11	TH ECP	41 140,14 €	27 515,07 €																
LE VIGEN	PHASE 1 MODERNISATION LEDS LANT CENTRE BOURG	24EC1599	24EC1599EC12	TH ECP	27 786,25 €	12 503,80 €														11 002,96 €		-1 500,84 €
LE VIGEN	PHASE 1 MODERNISATION LEDS LANT CENTRE BOURG	24EC1159	24EC1159EC13	TH ECP	18 404,62 €	8 282,08 €														6 311,49 €		-1 970,59 €
LE VIGEN	PHASE 1 MODERNISATION LEDS LANT CENTRE BOURG	24EC1159	24EC1159EC14	TH ECP	15 062,39 €	6 778,07 €														6 153,15 €		-624,92 €
LE VIGEN	CANDELABRE AERIEN POTEAU BETON (REPORT 2022-AP01)	2212D017	2212D017EC11	TH ECP	1 402,25 €	631,00 €																
LES SALLES LAVAUGUYON	MODERNISATION DES AMPOULES	24EC1079	24EC1079EC11	TH ECP	15 168,56 €	6 825,84 €													5 728,84 €			-497,00 €
LIMOGES	MONTAIGUT	2405E011	2405E0111EC11	TH VOID	3 453,25 €	3 453,25 €																
LIMOGES	MONTAIGUT	2405D011	2405D0111EC12	TH VOID	2 822,00 €	2 822,00 €																
LUSSAC LES EGLISES	MODERNISATION DE L'AVENUE PRINCIPAL	22EC1146	22EC1146EC11	TH ECP	13 737,24 €	6 181,78 €													5 225,95 €			-196,03 €
LUSSAC LES EGLISES	BOURG EGLISE	2319EH009	2319EH009EC11	TH REH			8 334,92 €	8 334,92 €	8 334,92 €													
LUSSAC LES EGLISES	BOURG EGLISE	2319EH009	2319EH009EC12	TH REH			11 116,62 €	11 116,62 €	11 116,62 €													
MAGNAC BOURG	ECLAIRAGE DEVANT LE NOUVEAU BOUJO	24EC1130	24EC1130EC11	TH ECP	6 829,19 €	3 073,13 €													2 581,65 €			-491,48 €
MAGNAC LAVAL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE LOGEMENTS ECOLE	2024310-1		ENE ESP	5 598,84 €	4 167,07 €									0,00 €	0,00 €	-4 167,07 €					0,00 €
MAISONS SUR BENAIZE	NONDON	2505E002	2505E0020EC11	TH VOID	2 074,61 €	2 074,61 €																
MAISONS SUR BENAIZE	NONDON	2505E002	2505E0020EC12	TH VOID	1 749,88 €	1 749,88 €																
MARVAL	NOID DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC 49,2 HORLOGES	24EC1299	24EC1299EC11	TH ECP	53 523,97 €	24 085,79 €														20 409,35 €		-3 676,44 €
MARVAL	SECU MONTBOL	2505E006	2505E0060EC11	TH VOID	1 752,74 €	1 752,74 €																
MARVAL	SECU MONTBOL	2505E006	2505E0060EC12	TH VOID	1 271,32 €	1 271,32 €																
MARVAL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - 2 LOGEMENTS	2024310	23081494	ENE ESP			3 400,00 €	2 720,00 €	2 720,00 €											2 720,00 €		0,00 €
MEILHAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE + CONVENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE	2024310	23041186	ENE ESP			1 700,00 €	1 360,00 €	1 360,00 €										1 360,00 €			0,00 €
MIANNAY	CARREFOUR DE LA RUE DES VIGNES	24EC1133	24EC1133EC13	TH ECP	4 739,66 €	2 132,85 €													2 128,06 €			-4,79 €
NEUVIC ENTIER	REMPLACEMENT LED COMMUNE BOURG	25EC0202	25EC0202EC11	TH ECP	27 065,58 €	12 179,51 €														7 679,23 €		-4 500,28 €
NEUVIC ENTIER	MODERNISATION DE LANTERNE	24EC1202	24EC1202EC11	TH ECP	1 925,56 €	866,50 €														565,24 €		-301,26 €
NEUVIC ENTIER	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ANCIEN PRESBYTERE	2024310-1	24030400	ENE ESP	1 862,50 €	1 490,00 €																
NEDDE	AMENAGEMENT DU BOURG	24EC1107	24EC1107EC11	TH ECP	4 251,72 €	1 904,28 €													1 462,70 €			-441,58 €
NEDDE	AMENAGEMENT DU BOURG	24EC1107	24EC1107EC12	TH ECP			89 342,98 €	40 213,34 €	40 213,34 €						96 422,40 €	43 390,17 €	3 176,83 €					
NEDDE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - RESTAURANT SCOLAIRE	2024310	23041449	ENE ESP			1 700,00 €	1 360,00 €	1 360,00 €										1 360,00 €			0,00 €
NEXON	ETUDE FAISABILITE GEOTHERMIE GYMNASE	2024310-2	23040553	ENE ESP	7 100,00 €	5 680,00 €													5 680,00 €			0,00 €
ORADOUR SUR GLANE	ETUDE FAISABILITE GEOTHERMIE GROUPE SCOLAIRE/MEDIATHEQUE	2024014-2		ENE ESP	9 550,00 €	7 400,00 €																
PANAZOL	REMPLACEMENT HERSCHOIRE VILLAGES	24DU1004	24SEU1004	ADMEP	20 165,77 €	9 074,60 €													9 074,60 €			0,00 €
PANAZOL	MODERNISATION RUE LANGE/AV KLEBER MARCEAU	24DU1005	24SEU1005	ADMEP	17 734,30 €	7 981,34 €													7 246,91 €			-734,43 €
PANAZOL	MODERNISATION SECTEUR VERT ET BLEU	24DU1006	24SEU1006	ADMEP	114 982,55 €	51 742,15 €													51 742,15 €			0,00 €
PANAZOL	REMPLACEMENT LUMINAIRES DIVERS RUES	24DU1007	24SEU1007	ADMEP	77 745,96 €	34 985,68 €													35 234,54 €			+1 751,14 €
PANAZOL	MODERNISATION 2500	24DU1008	24SEU1008	ADMEP	110 791,31 €	49 856,09 €													49 856,09 €			0,00 €
PANAZOL	MODERNISATION RD941	24DU1003	24SEU1003	ADMEP			59 459,05 €	26 846,57 €	26 846,57 €											26 846,57 €		0,00 €
PEYRAT LE CHÂTEAU	SECU LA VIALLE	24SEC020	24SEC0206EC11	TH VOID	5 289,20 €	5 289,20 €																
PEYRAT LE CHÂTEAU	SECU LA VIALLE	24SEC020	24SEC0206EC12	TH VOID	3 498,26 €	3 498,26 €																
PIERRE BUFFIERE	EXTENSION ECLAIRAGE ALLEE HALLE COUVERTE	24DC1297	24DC1297EC11	TH ECP	12 638,64 €	5 597,28 €																
RILHAC RANCON	MODERNISATION DE LA COMMANDE 034 LALLEUF	24EC1068	24EC1068EC11	TH ECP	11 270,16 €	5 072,87 €														4 626,88 €		-445,99 €

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_65SUBAP25-DE



Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_65SUBAP25-DE



TOTAL BESOIN INITIAL	753 342.10 €
TOTAL BESOIN NOUVEAU	414 214.14 €
TOTAL SUBVENTIONS MOBILISEES	513.01 €
TOTAL AP 2025-01	1 168 091.25 €
DONT REPORT 2022-AP01	35 544.82 €
TOTAL CP 2025 payés	356 212.46 €
TOTAL CP 2026 payés	437 414.28 €
TOTAL CP 2027 payés	0.00 €
TOTAL CP 2025 votés BP 2025	380 000.00 €
TOTAL CP 2026 votés BP 2025	190 000.00 €
TOTAL CP 2027 votés BP 2025	183 342.10 €
TOTAL CP 2025 votés DM1 2025	500 000.00 €
TOTAL CP 2026 votés DM1 2025	333 033.46 €
TOTAL CP 2027 votés DM1 2025	333 228.29 €
TOTAL CP 2025 proposés Assemblée 2026	381 413.67 €
TOTAL CP 2026 proposés Assemblée 2026	554 000.00 €
TOTAL CP 2027 proposés Assemblée 2026	230 512.63 €
TOTAL CP 2025 votés BP 2026	381 413.67 €
TOTAL CP 2026 votés BP 2026	500 000.00 €
TOTAL CP 2027 votés BP 2026	284 677.38 €
TOTAL CP 2025 votés DM 2026	356 212.46 €
TOTAL CP 2026 votés DM 2026	400 000.00 €
TOTAL CP 2027 votés DM 2026	211 878.79 €

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_67SUBAP26-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Pouvoirs : Fabien DOUCET a donné pouvoir à M. François POIRSON, Jean-Marie BOST a donné pouvoir à M. Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Jean-Marie BOST, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 38
Votants : 40

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 4
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-67

Objet :

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : ACTUALISATION DE L'AP 2026-01

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que *« Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements »* et que *« Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. » ;*

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie ;

Vu la délibération n° 2026-23 du 26 mars 2026 portant adoption des budgets primitifs 2026 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Vu la délibération n° 2026-30 portant création de l'AP 206-01 et attribution de subventions ;

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des subventions attribuées au vu de l'état annexé ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_67SUBAP26-DE

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'AUTORISER l**a notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2026-01 à un total de 345 134.71** € (+ 172 465.37 €) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2026 :	150 000.00 €	chapitre 204 (+ 60 000 €)
Crédits de paiement 2027 :	120 000.00 €	chapitre 204 (+78 000 €)
Crédits de paiement 2028 :	75 134.71 €	chapitre 204 (+ 34 465.37 €)

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER l**a notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2026-01 à un total de 345 134.71** € (+ 172 465.37 €) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2026 :	150 000.00 €	chapitre 204 (+ 60 000 €)
Crédits de paiement 2027 :	120 000.00 €	chapitre 204 (+78 000 €)
Crédits de paiement 2028 :	75 134.71 €	chapitre 204 (+ 34 465.37 €)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_67SUBAP26-DE

AP N° 2024-01 • Attribution n°1 • Opération 242 • validité 31/12/2028

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2026 - AP 2024-01 26/03/2026		DM N°2026-01 AP 2024-01 13/10/2026		ECARTS AU		AP 2024-01		ECARTS AU		MANDATS 2026	MANDATS 2027	MANDATS 2028	Différence AP/CP
					Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Subventions	Subventions	Subventions	
AIXE SUR VIENNE	SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE ECOLE ELEMENTAIRE	2024-01-04		ENE ESP			3 049,80 €	2 439,84 €	2 439,84 €									
AIXE SUR VIENNE	SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE MAIRIE	2024-01-04		ENE ESP			2 608,65 €	2 086,92 €	2 086,92 €									
ARNAC LA POSTE	MODERNISATION LANTERNE LED DU BOURG	24EC1-246	24EC1246EC1	TH ECP			57 598,01 €	20 159,30 €	20 159,30 €									
BLOND	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE LOGEMENT POSTE	2024-01-46	25091964	ENE ESP	1 785,00 €	1 428,00 €									1 428,00 €			0,00 €
BLOND	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE GITES	2024-01-04	26030445	ENE ESP	1 899,75 €	1 519,80 €												
BUJALEUF	ECLAIRAGE DE LA HALLE	24EC1-300	24EC1300EC1	TH ECP			11 290,44 €	3 951,72 €	3 951,72 €									
CC PORTES DE VASSIVIERE	SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE GYMNASE	2024-01-04		ENE ESP			2 843,25 €	2 274,60 €	2 274,60 €									
CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ANCIENNE GARDERIE	2024-01-04	25100071	ENE ESP	2 025,00 €	1 620,00 €									1 620,00 €			0,00 €
CC VAL DE VIENNE	AUDIT ENERGETIQUE COMPLEXE SPORTIF	2024-01-04		ENE ESP			3 926,47 €	3 141,18 €	3 141,18 €									
CC VAL DE VIENNE	AUDIT ENERGETIQUE POLE JEUNESSE	2024-01-04		ENE ESP			3 691,87 €	2 953,50 €	2 953,50 €									
CHAMPSAC	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE DE LA COMMUNE	23EC1-171	23EC1171EC1	TH ECP	92 505,96 €	41 627,68 €												
CHATEAUPONSAC	SECU LE VERGER	24SEC002	24SEC002EC1	TH MOD			5 779,90 €	5 779,90 €	5 779,90 €									
CHATEAUPONSAC	SECU LE VERGER	24SEC002	24SEC002EC1-2	TH MOD			3 685,68 €	3 685,68 €	3 685,68 €									
CIEUX	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE LOGEMENT	2024-01-04	25100060	ENE ESP	1 700,00 €	1 360,00 €									1 360,00 €			0,00 €
COMPREIGNAC	RENFO CAMPING MONTMBERT	24RENFO19	24RENFO19EC1	TH REN			3 216,70 €	3 216,70 €	3 216,70 €									
COMPREIGNAC	RENFO CAMPING MONTMBERT	24RENFO19	24RENFO19EC1-2	TH REN			5 398,10 €	5 398,10 €	5 398,10 €									
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE CENTRE ORADOUR SUR VAYRES	2024-01-04	26030451	ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE CENTRE MACHAC LAVAL	2024-01-04		ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE CENTRE PIERRE BUFFIERE	2024-01-04	26040329	ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE SAINT LAURENT SUR GORRE	2024-01-04		ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE CENTRE LAURIERE	2024-01-04		ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE CENTRE ROCHECHOUART	2024-01-04	26030455	ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE ANTENNE NEXON	2024-01-04	26040510	ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD LE DORAT	2024-01-04		ENE ESP	1 899,75 €	1 519,80 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE ANTENNE AMBAZAC	2024-01-04		ENE ESP	1 899,75 €	1 519,80 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE CENTRE SAINT YRIEIX LA PERCHE	2024-01-04		ENE ESP	1 899,75 €	1 519,80 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE ANTENNE TECHNIQUE DE NIEUL	2024-01-04		ENE ESP	1 899,75 €	1 519,80 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD SOCIALE BESSINES SUR GARTEMPE	2024-01-04		ENE ESP	2 065,90 €	1 652,40 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD SOCIALE LIMOGES BEAUBREUIL	2024-01-04		ENE ESP	2 065,90 €	1 652,40 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE ANTENNE TECHNIQUE EYMOUTIERS	2024-01-04		ENE ESP	2 065,90 €	1 652,40 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE CENTRE CHATEAUNEUF LA FORET	2024-01-04	26030521	ENE ESP	2 065,90 €	1 652,40 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD TECHNIQUE CENTRE SAINT MATHIEU	2024-01-04		ENE ESP	2 065,90 €	1 652,40 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MOD SOCIALE RESISTANCE LIMOUSINE	2024-01-04		ENE ESP	2 509,20 €	2 007,36 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	ETUDE DE FAISABILITE BIOMASSE COLLEGE ST LEONARD DE NOBLAT	2024-01-42	26030491	ENE ESP			3 595,90 €	2 876,40 €	2 876,40 €									
COUZEIX	LOTISSEMENT JACQUELINE AUROUX(REPORT 2022-AP01)	1712L001	1803FE001	TH LOT	11 600,00 €	5 220,00 €									3 754,58 €			-1 465,42 €
EYBOULEUF	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE SALLE DES FETES	2024-01-04		ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
FEYTIAT	REAMENAGEMENT ALLEE IN BOURGEON	25EC1-119	25EC1119EC1-2	TH ECP			19 179,07 €	6 712,67 €	6 712,67 €									
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	MODERNISATION LED DES VILLAGES	26EC1-182	26EC1182EC1	TH ECP			9 860,86 €	3 451,31 €	3 451,31 €									
LA PORCHERIE	BEAUSOLEIL (REPORT 2023-AP01)	21 SEC042	21 SEC042EC1	TH MOD	8 095,90 €	8 095,90 €												
LA PORCHERIE	BEAUSOLEIL (REPORT 2023-AP01)	21 SEC042	21 SEC042EC1-2	TH MOD	12 594,18 €	12 594,18 €												
LADIGNAC LE LONG	DEPOSE DE POINTS LUMINEUX	25EC1-180	25EC1180EC1-1	TH ECP			9 979,07 €	3 492,68 €	3 492,68 €									
LE DORAT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE CINEMA	2024-01-04	26020268	ENE ESP	2 065,90 €	1 652,40 €												
LE MAS GEN	BERNARDO GORCE (REPORT 2022-AP01)	21 RACO55	21 RACO55EC1-2	TH REN	1 501,44 €	1 501,44 €												
LUSSAC LES EGLISES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE CAFE DES SPORTS	2024-01-04	25112295	ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
MAGNAC LAVAL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE IMMEUBLE COLLECTIF	2024-01-04	25102116	ENE ESP	1 862,80 €	1 490,00 €												
MAGNAC LAVAL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ENSEMBLES LOGEMENTS INDIVIDUELS	2024-01-04	25102117	ENE ESP	1 862,80 €	1 490,00 €												
MAGNAC LAVAL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ANCIENNE TRESORERIE (REPORT 2023-AP01)	20005002	25092402	ENE ESP	2 562,30 €	2 049,84 €									2 049,84 €			0,00 €
MAISONNAIS SUR TARDOIRE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ALSH/CLAIRIERE	2024-01-04	26030482	ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
MAISONNAIS SUR TARDOIRE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE SALLE DES FETES (REPORT 2023-AP01)	20005002	23061017	ENE ESP	2 384,36 €	1 907,49 €									1 907,49 €			0,00 €
MAISONNAIS SUR TARDOIRE	AUDIT ENERGETIQUE ALSH ECOLE 2EME BATIMENT	2024-01-04	26030482	ENE ESP			1 734,00 €	1 387,20 €	1 387,20 €									
MEDDE	TRAVAUX COMPLEMENTAIRE BORNE MAIRIE COUEGNAS	26EC1-089	26EC1089EC1	TH ECP			5 196,16 €	2 338,27 €	2 338,27 €									
PANAZOL	AUDIT ENERGETIQUE SALLE DES FETES	2024-01-04		ENE ESP			1 899,75 €	1 519,80 €	1 519,80 €									
PANAZOL	AUDIT ENERGETIQUE CENTRE SOCIAL EVASION	2024-01-04		ENE ESP			1 899,75 €	1 519,80 €	1 519,80 €									
PEYRAT DE BELLAC	POSE DE NOUVEAU CANDELABRE RTE BEAUJOUR	24EC1-072	24EC1072EC1	TH ECP			2 999,11 €	1 049,69 €	1 049,69 €									
PEYRAT DE BELLAC	EXTENSION ARMOIRE 020	24EC1-073	24EC1073EC1	TH ECP			5 064,78 €	2 279,15 €	2 279,15 €									
RANCON	MODERNISATION ARMOIRE 016	26EC1-117	26EC1117EC1	TH ECP			2 332,75 €	816,46 €	816,46 €									
RAZES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MAIRIE	2024-01-04		ENE ESP	1 899,75 €	1 519,80 €												
RAZES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE SALLE DES FETES	2024-01-04		ENE ESP	1 899,75 €	1 519,80 €												
RILHAC RANCON	RENFO L'OREE	25RENFO02	25RENFO02EC1	TH REN			9 893,69 €	9 893,69 €	9 893,69 €									
SAILLAT SUR VIENNE	MODERNISATION DE LA RUE JEAN JAURES	26EC1-107	26EC1107EC1	TH ECP			34 649,24 €	12 127,23 €	12 127,23 €									
SAILLAT SUR VIENNE	MODERNISATION CHAUMIER	26EC1-108	26EC1108EC1	TH ECP			35 071,22 €	15 782,05 €	15 782,05 €									
SAINT AMAND MAGNAZEIX	MODERNISATION VILLAGES	24EC1-256	24EC1256EC1	TH ECP	14 554,59 €	6 549,56 €												
SAINT BONNET DE BELLAC	LA PRESANDIERE	24SEC022	24SEC022EC1	TH MOD	2 719,54 €	2 719,54 €												
SAINT BONNET DE BELLAC	LA PRESANDIERE	24SEC022	24SEC022EC1-2	TH MOD	6 663,19 €	6 663,19 €												
SAINT CYR	PRE MOU (REPORT 2023-AP01)	21 LOT006	21 LOT006EC1-2	TH LOT	3 864,30 €	3 864,30 €									2 695,02 €			-1 169,28 €
SAINT CYR	SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE ECOLE	2024-01-04		ENE ESP			2 167,80 €	1 734,00 €	1 734,00 €									
SAINT GENCE	MODERNISATION DE LA RUE NE MAISON NEUVE	25EC1-255	25EC1255EC1	TH ECP	3 225,97 €	1 128,95 €												
SAINT GENEST SUR ROSELLE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MAISON LES CHAUMES	2024-01-04		ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
SAINT GENEST SUR ROSELLE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MAISON DE L'ETANG	2024-01-04		ENE ESP	1 899,75 €	1 519,80 €												
SAINT GENEST SUR ROSELLE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE LOGEMENT DE L'EGLISE	2024-01-04		ENE ESP	1 899,75 €	1 519,80 €												
SAINT GERMAIN LES BELLES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE VESTIAIRES DU STADE	2024-01-04	26020272	ENE ESP	1 734,00 €	1 387,20 €												
SAINT GERMAIN LES BELLES	LOT LE HAMEAU DE LA BOISSIERE	24LOT001	24LOT001EC1	TH LOT			8 297,89 €	2 904,26 €	2 904,26 €									
SAINT GILLES LES FORETS	MODERNISATION LED FORET HAUTE ET BASSE	23EC1-383	23EC1383EC1-1	TH ECP	4 915,23 €	2 211,85 €												
SAINT LAURENT SUR GORRE	LOTISSEMENT SADI CARNOT	25LOT003	25LOT003EC1	TH LOT	11 497,65 €	4 024,18 €												
SAINT LEGER LA MONTAGNE	MODERNISATION DU BOURG	25EC1-279	25EC1279EC1-1	TH ECP	23 135,71 €	8 097,50 €												
SAINT LEGER MAGNAZEIX	LE PEUX	25SEC006	25SEC006EC1-1	TH MOD			3 489,02 €	3 489,02 €	3 489,02 €									
SAINT LEGER MAGNAZEIX	LE PEUX	25SEC006	25SEC006EC1-2	TH MOD			3 632,53 €	3 632,53 €	3 632,53 €									
SAINT MARTIN LE MAULT	AUDIT ENERGETIQUE MAISON D'HABITATION	2024-01-04		ENE ESP			1 734,00 €	1 387,20 €	1 387,20 €									
SAINT MATHIEU	DAEC SAMARITAINE VARACHAUD RAPHAEL	26RAC003	26RAC003EC1	TH REN			3 381,76 €	3 381,76 €	3 381,76 €									
SAINT MATHIEU	DAEC SAMARITAINE VARACHAUD RAPHAEL	26RAC003	26RAC003EC1-2	TH REN			5 664,11 €	5 664,11 €	5 664,11 €									

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_67SUBAP26-DE

| | | |

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_68ATRIPCAE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Pouvoirs : Fabien DOUCET a donné pouvoir à M. François POIRSON, Jean-Marie BOST a donné pouvoir à M. Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Jean-Marie BOST, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 38
Votants : 40

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 4
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-68

Objet :

ATTRIBUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ÉLABORATION OU LA MISE À JOUR DES PCAET ET DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;

Vu la délibération n°2025-47 approuvant le lancement de la mise à jour de la Stratégie Départementale de Transition Energétique en Haute-Vienne ;

Vu la délibération n°2026-04 du 29 janvier 2026 relative à la Convention-cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne ;

Vu la délibération n°2026-05 du 29 janvier 2026 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration ou la mise à jour des Plans Climat Air Energies (PCAET) et de la stratégie départementale de transition énergétique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-37-1 indiquant que le syndicat peut assurer pour les EPCI l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial suite à la création de la commission consultative ad hoc ;

Considérant la constitution du groupement de commandes avec des EPCI obligés et des EPCI volontaires en accord cadre à bons de commandes pour une durée de 4 ans ;

Considérant la consultation en appel d'offre ouvert lancée le 26 juin 2026 et la date de remise des offres fixée au 27 juillet 2026 à 12 H ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_68ATRIPCAE-DE

Objet :

ATTRIBUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ÉLABORATION OU LA MISE À JOUR DES PCAET ET DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

Considérant l'analyse réalisée par les services du SEHV ;

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 8 septembre 2026 ;

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical de la décision de la CAO et demande d'autoriser le Président :

- **À ATTRIBUER** le marché au candidat ayant remis, après analyses, notation et attribution de la commission d'appel d'offres ; conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRENEURS DU CHANGEMENT
(raison sociale de BL EVOLUTION)
83 Avenue Philippe AUGUSTE
75011 PARIS
Marches-publics@bl-evolution.com
TEL : 01 86 95 48 90
SIRET : 793 489 204 00081

- **À SIGNER** le marché précité pour un montant de **234 475 €** HT (montant simulé) sur la durée du marché.

- **À SIGNER** toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché au candidat ayant remis, après analyses, notation et attribution de la commission d'appel d'offres ; conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRENEURS DU CHANGEMENT
(raison sociale de BL EVOLUTION)
83 Avenue Philippe AUGUSTE
75011 PARIS
Marches-publics@bl-evolution.com
TEL : 01 86 95 48 90
SIRET : 793 489 204 00081

- **D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER** le marché précité pour un montant de **234 475 € HT** (montant simulé) sur la durée du marché.

- **D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER** toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_69LOT2ETUD-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Pouvoirs : Fabien DOUCET a donné pouvoir à M. François POIRSON, Jean-Marie BOST a donné pouvoir à M. Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Jean-Marie BOST, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 38
Votants : 40

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 4
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-69

Objet : MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHE « ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ».

1/3

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne, expose :

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2124-1, L.2113-10 et R2162-2 ;

Considérant l'échéance du marché 2020Z29 fixée fin mars 2027 ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, rappelle la nature du marché et le déroulé de la procédure :

Objet de la consultation : Accord-cadre ayant pour objet la réalisation d'études et de travaux pour le compte du SEHV et de ses membres dans le domaine de l'électrification, de l'éclairage public (infrastructures, entretien et maintenances), des télécommunications électroniques et des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Considérant que, pour ces activités, le SEHV, au titre de l'article L.1213-3 du code de la commande publique, a la qualité d'entité adjudicatrice.

Considérant que le montant maximum annuel, alloué aux travaux de l'électrification, de l'éclairage public, des télécommunications électroniques et des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) est estimé à 10 000 000 € HT par lot géographique;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_69LOT2ETUD-DE

2026-69

Objet : MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHE « ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ».

Considérant que la date de la publication du marché était le 14 mai 2026 et que la date limite de réception des offres était fixée au 26 juin 2026 ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne rappelle que ce marché comporte 3 lots géographiques mono-attributaires, avec un montant minimum de 1 000 000.00 € HT par lot et un maximum de 10 000 000,00 € HT, définis ainsi :

- **LOT N°1 : NORD** (secteurs NORD et EST) ;
- **LOT N°2 : CENTRE-EST** (secteurs CENTRE et SUD EST) ;
- **LOT N°3 : SUD-OUEST** (secteurs SUD et OUEST).

Forme et durée du marché : Ce marché a été publié sous la forme d'un appel d'offres ouvert, construit sous la technique de l'accord cadre à bons de commandes et conclu pour une période ferme de deux ans reconductibles deux fois par période de deux ans, soit une durée maximale de six ans.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 septembre 2026 et que le quorum de cette CAO était atteint ;

Considérant que la CAO a décidé :

- De déclarer les lots 1 et 3 infructueux, compte tenu du montant des offres qui dépasse largement l'estimation et de relancer la consultation sous forme d'appel d'offres pour ces lots 1 et 3 ;
- D'attribuer le lot n°2 au groupement MIANE et VINATIER - SOCALIM.

Monsieur le Vice-président informe le Comité Syndical de la décision de la CAO et demande de l'autoriser :

- **À attribuer le lot n°2** CENTRE EST au groupement MIANE et VINATIER - SOCALIM.

MIANE VINATIER (mandataire) Z.I. de Beauregard BP 74 19102 BRIVE cedex Tel : 05 55 86 01 61 direction@reseauxenergytp.FR SIRET : 675 520 241 00018	**Sarl SOCALIM** 1095 Avenue de Toulouse 87260 PIERRE BUFFIERE Tel :05 55 06 28 55 direction@reseauxenergytp.fr SIRET :808 160 253 00049

- **À SIGNER**, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres**, le marché précité relatif au lot n°2 avec un coefficient de 0,99 appliqué aux prix du bordereau des prix.
- **À SIGNER** l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_69LOT2ETUD-DE

2026-69

Objet : MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHE « ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ».

Monsieur Jean-Pierre GRANET, Vice-président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'attribuer le lot n°2** CENTRE EST au groupement MIANE et VINATIER - SOCALIM.

MIANE VINATIER (mandataire) Z.I. de Beauregard BP 74 19102 BRIVE cedex Tel : 05 55 86 01 61 direction@reseauxenergytp.FR SIRET : 675 520 241 00018	**Sarl SOCALIM** 1095 Avenue de Toulouse 87260 PIERRE BUFFIERE Tel :05 55 06 28 55 direction@reseauxenergytp.fr SIRET :808 160 253 00049

- **D'AUTORISER le Président à signer**, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres**, le marché précité relatif au lot n°2 avec un coefficient de 0,99 appliqué aux prix du bordereau des prix.

- **D'AUTORISER le Président à signer** l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_70TABEMPLO-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Pouvoirs : Fabien DOUCET a donné pouvoir à M. François POIRSON, Jean-Marie BOST a donné pouvoir à M. Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Jean-Marie BOST, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 38
Votants : 40

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 4
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-70

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L542-1 à L542-5 ;

Vu la délibération n°2026-36 du 28 mai 2026 portant élection du Président du SEHV ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 25 juin 2026 ;

Monsieur le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant, à compter du 1er novembre 2026, les 3 postes à temps complet suivants :

Poste à supprimer	Motif	Remplacé par un poste créé par une autre délibération
Adjoint technique principal de 2ème classe	Nomination suite à concours	Technicien
Agent de maîtrise	Promotion interne	Technicien
Technicien principal 2ème classe	Avancement de grade	Technicien principal 1ère classe

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_70TABEMPLO-DE

2026-70

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en supprimant, à compter du 1er novembre 2026, les 3 postes à temps complet suivants :**

Poste à supprimer	Motif	Remplacé par un poste créé par une autre délibération
Adjoint technique principal de 2ème classe	Nomination suite à concours	Technicien
Agent de maîtrise	Promotion interne	Technicien
Technicien principal 2ème classe	Avancement de grade	Technicien principal 1ère classe

- **D'AUTORISER le Président à signer** l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_71AHC-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Pouvoirs : Fabien DOUCET a donné pouvoir à M. François POIRSON, Jean-Marie BOST a donné pouvoir à M. Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Jean-Marie BOST, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 38
Votants : 40

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 4
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-71

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ HORS CLASSE – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

½

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du SEHV ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que le SEHV est un syndicat mixte ouvert assimilé à une commune dont la population est comprise entre 20 000 et 40 000 habitants ;

Considérant que le cadre d'emplois des attachés stipule que : *"Les titulaires du grade d'attaché hors classe exercent leurs fonctions dans les communes de plus de 10 000 habitants, les autres collectivités territoriales, les services départementaux d'incendie et de secours ainsi que les établissements publics locaux assimilés à une commune de plus de 10 000 habitants ou à un département dans les conditions fixées par la section 2 du chapitre III du titre Ier du livre III du code général de la fonction publique."*

Considérant les besoins du pôle « Administration et Finances », de la pluralité et de la technicité des missions encadrées et du niveau de responsabilité en raison de la délégation de signature octroyée par Monsieur le Président du SEHV ;

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026.

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_71AHC-DE

2026-71

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ HORS CLASSE – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2026.

Monsieur le Président propose de :

- **CREER** un emploi permanent d'attaché hors classe à temps complet à compter du 1er novembre 2026 ;
- **SUPPRIMER** un emploi permanent d'attaché principal à temps complet à compter de cette même date ;
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **PREVOIR** au budget principal l'inscription des crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **CREER** un emploi permanent d'attaché hors classe à temps complet à compter du 1er novembre 2026 ;
- **SUPPRIMER** un emploi permanent d'attaché principal à temps complet à compter de cette même date ;
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **PREVOIR** au budget principal l'inscription des crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_72PROJADEM-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 1er octobre 2026

Présents titulaires : Brice APPERT, Sylvie AUZEMERY, Pascal BARRAUD, Jean-Luc BARRIERE, Moïse BONNET, Didier BOURRIQUET, Gérard CHAMINADE, Alain CHAZELLE, Georges DARGENTOLLE, Jean-Nicolas DAVID, Didier DELAVERGNAS, Laurent FALCON, Louis GALTIER, Simon GAUDRÉ, Bruno GENEST, Stéphane GOURGOUSSE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Philippe HERBRECHT, Thierry JAMMET, Bernard LAGRANDANNE, Maurice LEBOUTET, Jean-Marc LEGAY, Jacqueline LHOMME LEOMENT, Philippe MALITE, Eric MARIAUD, Thierry NEUVILLARD, Guy NORMAND, Jean-Louis NOUHAUD, Serge PAROT, Cédric PELTIER, Philippe PEREZ, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Raphaël RICHEFAL, Martial ROCHE, Thierry SANZ, Pascal THEILLET.

Pouvoirs : Fabien DOUCET a donné pouvoir à M. François POIRSON, Jean-Marie BOST a donné pouvoir à M. Pascal THEILLET.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUEZ, Catherine ARTIVAUD, Alain AUZEMERY, Jean-Marie BOST, Christine BURIN, Patrick COURTEIX, Dominique DAUDE, Roland DAVID, Angélique DEMARGNE, Jean-Bernard DOGNON, Fabien DOUCET, Jean-Jacques DUPRAT, Pascal GAYOU, Cédric GEORGES, Ludovic GERAUDIE, Kevin GOUDARD, Patrice HAFFRAY, Charlotte LACHAUME, Jérôme LACOUR, Edmond LAGORCE, Marlène LALOGE, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Jacques PLEINEVERT, Silke POLLICH, Daniel RILLER, Anthony TESSIER, Michel THARAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRANET

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 38
Votants : 40

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 4
Secteur Nord : 4
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
CD 87 : 1
CULM : 2

2026-72

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE TECHNICIEN (multigrades) OU INGENIEUR

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-24 à L332-26 relatifs aux contrats de projet ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la candidature du SEHV à un 4e Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT), porté par l'ADEME, conformément à la délibération 2026-52;

Considérant que ce CCRT vise au développement des énergies renouvelables thermiques (notamment biomasse, géothermie, solaire thermique) sur le patrimoine des collectivités adhérentes au service ESP87, ainsi que sur un périmètre élargi de cibles publiques et parapubliques ;

Considérant que la candidature comprend un contrat d'objectifs avec une aide forfaitaire au titre du soutien à l'animation, aux actions de communication, formation, sensibilisation et aux études – suivi – évaluation, pour la période 2027-2030 ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_72PROJADEM-DE

2026-72

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE TECHNICIEN (multigrades) OU INGENIEUR

Monsieur le Président précise que l'agent, en bonne liaison avec les conseillers énergies en place, aura pour mission d'intervenir dans la mise en place des actions du CCRT, notamment :

- De recenser les besoins des adhérents ESP87 et autres cibles parapubliques dans le cadre du contrat, et de mobiliser les projets ;

- D'accompagner les porteurs de projets tout au long de leurs opérations, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations en fonctionnement dans un objectif de qualité et de performance des installations.

- D'assiste plus particulièrement les adhérents ESP87 pour la réalisation d'études énergétiques préalables, la gestion et le suivi d'études de faisabilité EnR thermiques, l'assistance technique et au montage financier, le suivi et l'évaluation des installations en fonctionnement ;

- D'assurer la gestion, l'animation et le pilotage du CCRT : suivi du programme, préparation et gestion des contrats d'attribution d'aides, animation du territoire et de la filière.

Il pourra également être amené à participer aux missions générales d'ESP87 (conseil et assistance technique aux collectivités, réalisation de bilans et suivis énergétiques, accompagnement aux collectivités dans leurs projets de construction/rénovation notamment).

Monsieur le Président précise que :

- Ce programme prévoit des aides à l'animation susceptibles de financer une partie substantielle de cet emploi.

- Ce poste sera créé sous réserve que l'ADEME retienne la candidature du SEHV au 4e CCRT (convention de mandat et convention d'objectifs) ;

- La rémunération de l'emploi contractuel ainsi créé se fera sur la base de la grille indiciaire des Ingénieurs ou des techniciens (multigrade dans ce dernier cas), relevant de la catégorie A ou B, augmenté du régime indemnitaire attaché à ce cadre d'emplois ;

- Le contrat à durée déterminée prendrait fin avec la fin du CCRT (évalué aujourd'hui au 30 novembre 2030).

Monsieur le Président propose :

- **DE CREER**, à compter du 1er novembre 2026, un emploi non permanent à temps complet d'Ingénieur ou de technicien (multigrade dans ce dernier cas) de catégorie A ou B, chargé du développement des EnR thermiques pour mener à bien le projet du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial sous réserve que l'ADEME retienne la candidature du SEHV (convention de mandat et contrat d'objectifs).

- **QUE** cet emploi soit pourvu, sur la base de l'article L332-24 du code général de la fonction publique relatif aux contrats de projet, par un agent contractuel justifiant du niveau de diplôme correspondant au grade d'Ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par les

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_72PROJADEM-DE

2026-72

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE TECHNICIEN (multigrades) OU INGENIEUR

articles R325-10 et suivants du code général de la fonction publique) OU, au grade de technicien ou technicien principal (à savoir au minimum un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par les articles R325-10 et suivants du code général de la fonction publique et correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010).

Sa rémunération serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade de d'ingénieur (catégorie A) ou de technicien ou technicien principal (catégorie B), et déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. L'agent contractuel serait recruté jusqu'à la fin du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (évalué aujourd'hui au 30 novembre 2030). Conformément à la règlementation, le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

- **DE PREVOIR** l'inscription au budget principal des crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE CREER**, à compter du 1er novembre 2026, un emploi non permanent à temps complet d'Ingénieur ou de technicien (multigrade dans ce dernier cas) de catégorie A ou B, chargé du développement des EnR thermiques pour mener à bien le projet du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial sous réserve que l'ADEME retienne la candidature du SEHV (convention de mandat et contrat d'objectifs).

- **QUE** cet emploi soit pourvu, sur la base de l'article L332-24 du code général de la fonction publique relatif aux contrats de projet, par un agent contractuel justifiant du niveau de diplôme correspondant au grade d'Ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par les articles R325-10 et suivants du code général de la fonction publique) OU, au grade de technicien ou technicien principal (à savoir au minimum un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par les articles R325-10 et suivants du code général de la fonction publique et correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010).

 Sa rémunération serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade de d'ingénieur (catégorie A) ou de technicien ou technicien principal (catégorie B), et déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_72PROJADEM-DE

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE TECHNICIEN (multigrades) OU INGENIEUR

L'agent contractuel serait recruté jusqu'à la fin du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (évalué aujourd'hui au 30 novembre 2030). Conformément à la règlementation, le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

- **DE PREVOIR** l'inscription au budget principal des crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 8 octobre 2026.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_OJBIS-DE

SEHV
nos énergies en commun

LISTE DES PRÉSENTS

ASSEMBLÉE PLÉNIERE DU 8 octobre 2026

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Anne-Marie	ALMOSTER-RODRIGUES	Excusée	Brigitte	LARDY	
CENTRE	Brice	APPERT				
NORD	Catherine	ARTIVAUD	Excusée	Cédric	BODAK	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Alain	AUZEMERY				
OUEST	Sylvie	AUZEMERY				
OUEST	Pascal	BARRAUD				
CENTRE	Jean-Luc	BARRIERE				
SUD	Moïse	BONNET				
CENTRE	Jean-Marie	BOST				
SUD EST	Didier	BOURRIQUET				
SUD EST	Christine	BURIN				
SUD	Gérard	CHAMINADE				
SUD	Alain	CHAZELLE				
SUD EST	Patrick	COURTEIX	Excusé			
SUD	Georges	DARGENTOLLE				
SUD EST	Dominique	DAUDE	Excusé			
NORD	Jean-Nicolas	DAVID				
NORD	Roland	DAVID				
OUEST	Didier	DELAVERGNAS				
CENTRE	Angélique	DEMARGNE	Excusée			
SUD	Jean-Bernard	DOGNON	Excusé			

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 12/10/2026
Qualité : President

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_OJBIS-DE

SE HV
nos énergies en commun

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
CULM	Fabien	DOUCET				
EST	Jean-Jacques	DUPRAT				
EST	Laurent	FALCON				
OUEST	Louis	GALTIER				
OUEST	Simon	GAUDRÉ				
OUEST	Pascal	GAYOU	Excusé	Jean-Noël	BLANCHETON	
CULM	Bruno	GENEST				
SUD EST	Cédric	GEORGES				
CENTRE	Ludovic	GÉRAUDIE	Excusé			
EST	Kevin	GOUDARD				
EST	Stéphane	GOURGOUSSE				
OUEST	Jean-Pierre	GRANET				
NORD	Jean-Claude	GUILLON				
NORD	Patrice	HAFFRAY	Excusé			
OUEST	Philippe	HERBRECHT				
OUEST	Thierry	JAMMET				
NORD	Charlotte	LACHAUME	Excusée			
EST	Jérôme	LACOUR	Excusé			
SUD	Edmond	LAGORCE	Excusé			
OUEST	Bernard	LAGRANDANNE				
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Marlène	LALOGE	Excusée			
OUEST	Maurice	LEBOUTET				
EST	Jean-Marc	LEGAY				

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_OJBIS-DE

SE HV
nos énergies en commun

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
SUD	Jacqueline	LHOMME-LEOMENT				
SUD	Jean-Paul	LONGEQUEUE	Excusé			
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Patrick	MALET	Excusé			
SUD	Philippe	MALITE				
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Lydie	MANUS	Excusée	Isabelle	NÉGRIER	
CENTRE	Eric	MARIAUD				
EST	Thierry	NEUVILLARD				
NORD	Guy	NORMAND				
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jean-Louis	NOUHAUD				
CENTRE	Serge	PAROT				
CENTRE	Cédric	PELTIER				
CENTRE	Philippe	PEREZ				
EST	Jacques	PLEINEVERT	Excusé			
CENTRE	François	POIRSON				
SUD EST	Silke	POLLICH	Excusée	Thierry	ARMAND	
NORD	Jocelyne	PORTOLAN				
OUEST	Raphaël	RICHEFAL				
NORD	Daniel	RILLER	Excusé			
SUD EST	Martial	ROCHE				
SUD EST	Thierry	SANZ				
SUD	Anthony	TESSIER	Excusé	Jean	BETEMPS	
NORD	Michel	THARAUD	Excusé	Dominique	NADAUD	
CENTRE	Pascal	THEILLET				

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_OJBIS-DE

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS	SIGNATURE	SON NOM)	SIGNATURE
Monsieur Maurice BARATE **Préfet de Haute-Vienne**			
Monsieur Franck BENOIT **Trésor Public**	Excusé		

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_OJBIS-DE

POUVOIR

Je soussigné, (nom, Prénom) DOUCET FABIEN

Donne pouvoir à (Nom, Prénom) POIRSON FRANÇOIS

Pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors du Comité syndical du 08/10/2026.

Le Mandant

Date et signature

8/10/26
Bon pour pouvoir

Le/La mandataire

Pour acceptation,

Date et signature

08/10/26

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-258708585-20261008-2026_OJBIS-DE

POUVOIR

Je soussigné, BOST Jean-Marie,

Donne pouvoir à (Nom, Prénom) PASCAL THEILLET.

Pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors du Comité syndical du 08/10/2026.

Le Mandant

Date et signature

Le/La mandataire

Pour acceptation,

Date et signature

08.10.2026

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33